



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU BASSIN D'AURILLAC

3, Place des Carmes - CS 80501  
15005 AURILLAC cedex

Tél. : 04 71 46 86 30  
Fax : 04 71 46 87 30

[www.caba.fr](http://www.caba.fr)



# SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<b>I – LE TERRITOIRE</b>	
▪ Les Communes membres	3
<b>II – LA PRESENTATION DE LA CABA</b>	
▪ Les Compétences	8
▪ Les Élus	10
▪ Les Commissions	12
<b>III – LES MOYENS DE L’ACTION</b>	
▪ L’Administration Générale	14
▪ Les Ressources Humaines	15
▪ Les Services Financiers et Marchés Publics	24
▪ Le Service Patrimoine / Juridique / Assurances	28
▪ La Direction des Systèmes d’Information	31
<b>IV – LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>	
▪ L’Aménagement de l’espace – Développement économique	34
▪ Le Développement Communal	37
▪ L’Enseignement Supérieur	38
▪ Le Tourisme	39
▪ Les Grands équipements sportifs et culturels	42
▪ La Cohésion Sociale et Territoriale	55
<b>IV – LE CADRE DE VIE</b>	
▪ Les Transports	61
▪ L’Eau et l’Assainissement	67
▪ L’Environnement, la collecte et la valorisation des déchets	76
▪ Les Opérations de construction et de réhabilitation des bâtiments et équipements	79
▪ Le Service Bâtiments, Espaces Verts et Moyens Généraux	80
▪ L’Urbanisme/Habitat et le Service ADS	83
▪ Le SCoT et la démarche TEPOS	92

## I – LE TERRITOIRE DE LA CABA

La Communauté d'Agglomération, c'est 25 communes, 55 596 habitants<sup>1</sup> et 490 km<sup>2</sup> entre le Puy Mary et la Châtaigneraie.



<sup>1</sup> Source: INSEE (population totale légale 2020 entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023)



### **ARPAJON-SUR-CERE**

Population : 6 509 habitants  
Superficie : 4 767 ha  
Altitude : 600 m  
Date d'entrée au SIVM : 1965



### **AURILLAC**

Population : 26 973 habitants  
Superficie : 2 876 ha  
Altitude : 622 m  
Date d'entrée au SIVM : 1965



### **AYRENS**

Population : 639 habitants  
Superficie : 2 550 ha  
Altitude : 620 m  
Date d'entrée à la CABA : novembre 1999



### **CARLAT**

Population : 373 habitants  
Superficie : 2 088 ha  
Altitude : 480 m à 906 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2012



### **CRANDELLES**

Population : 881 habitants  
Superficie : 1 246 ha  
Altitude : 620 m  
Date d'entrée au District : 1990



### **GIOU-DE-MAMOU**

Population : 773 habitants  
Superficie : 1 423 ha  
Altitude : 640 m  
Date d'entrée au District : 1990



### **JUSSAC**

Population : 2 092 habitants  
Superficie : 1 842 ha  
Altitude : 630 m  
Date d'entrée à la CABA : novembre 1999



### **LABROUSSE**

Population : 500 habitants  
Superficie : 2 000 ha  
Altitude : 650 m à 851 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2009



### **LACAPELLE-VIESCAMP**

Population : 522 habitants  
Superficie : 1 562 ha  
Altitude : 552 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2007



### **LAROQUEVILLE**

Population : 355 habitants  
Superficie : 1 568 ha  
Altitude : 720 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2002



### **LASCELLES**

Population : 286 habitants  
Superficie : 1 910 ha  
Altitude : 760 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2002



### **MANDAILLES-SAINTE-JULIEN**

Population : 184 habitants  
Superficie : 3 600 ha  
Altitude : 930 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2002



### **MARMANHAC**

Population : 753 habitants  
Superficie : 2 424 ha  
Altitude : 650 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2002





### **NAUCELLES**

Population : 2 178 habitants  
Superficie : 1 178 ha  
Altitude : 636 m  
Date d'entrée au District : 1990



### **REILHAC**

Population : 1 111 habitants  
Superficie : 901 ha  
Altitude : 636 m  
Date d'entrée au District : 1990



### **SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE**

Population : 150 habitants  
Superficie : 1 623 ha  
Altitude : 800 m  
Date d'entrée à la CABA : 2002



### **SAINT-PAUL-DES-LANDES**

Population : 1 581 habitants  
Superficie : 1 900 ha  
Altitude : 554 m  
Date d'entrée au District : 1998



### **SAINT-SIMON**

Population : 1 164 habitants  
Superficie : 2 727 ha  
Altitude : 670 m  
Date d'entrée au District : 1990



### **SANSAC-DE-MARMIESSE**

Population : 1 394 habitants  
Superficie : 1 436 ha  
Altitude : 540 m  
Date d'entrée au District : 1990



### **TEISSIERES-DE-CORNET**

Population : 309 habitants  
Superficie : 932 ha  
Altitude : 630 m  
Date d'entrée à la CABA : novembre 1999



### **VELZIC**

Population : 422 habitants  
Superficie : 1 126 ha  
Altitude : 730 m  
Date d'entrée au District : 1990



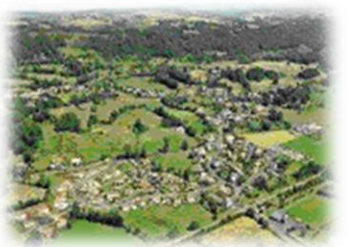
### **VEZAC**

Population : 1 304 habitants  
Superficie : 1 502 ha  
Altitude : 650 m  
Date d'entrée au District : 1990



### **VEZELS-ROUSSY**

Population : 132 habitants  
Superficie : 1 287 ha  
Altitude : 400 m à 730 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2009



### **YOLET**

Population : 575 habitants  
Superficie : 982 ha  
Altitude : 650 m  
Date d'entrée au District : 1995



### **YTRAC**

Population : 4 436 habitants  
Superficie : 3 837 ha  
Altitude : 591 m  
Date d'entrée au District : 1990



## II – LA PRÉSENTATION DE LA CABA

### A. LES COMPÉTENCES

Sur ce territoire, la Communauté d'Agglomération exerce plusieurs catégories de compétences (arrêté préfectoral n° 2022-1111 du 22 juillet 2022).

#### COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

##### → En matière de développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme

##### → En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code

##### → En matière d'équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

##### → En matière de Politique de la Ville :

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de Ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le Contrat de Ville

**Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.**

##### → En matière d'accueil des Gens du Voyage :

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage

##### → Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

##### → Eau.

→ **Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- L'étude et la mise en place des zonages d'assainissement des différentes communes et d'un schéma directeur d'assainissement
- L'étude et la réalisation des ouvrages nécessaires à la collecte séparative et au traitement des eaux usées domestiques ou, pour les eaux usées non domestiques, faisant l'objet d'une convention de déversement
- L'étude et la réalisation des ouvrages nécessaires à la collecte unitaire et au transport des eaux usées lorsque la mise en place de la collecte séparative n'est pas techniquement ou économiquement appropriée
- Le contrôle initial et périodique des installations d'assainissement non collectif
- Les services concourant à l'exploitation des services publics d'assainissement collectif et non collectif

→ **Gestion des eaux pluviales urbaines dans les conditions prévues à l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**COMPETENCES OPTIONNELLES :**

→ **Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.**

→ **En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**

- La lutte contre la pollution de l'air
- La lutte contre les nuisances sonores
- Le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

→ **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**

**COMPETENCES FACULTATIVES :**

→ **En matière d'enseignement :**

- La participation au fonctionnement de l'antenne universitaire et à la mise en place des services et animations nécessaires à la vie étudiante
- Le soutien aux programmes locaux de recherche
- Au titre des investissements portés antérieurement, la propriété du collège de la Ponétie, mis à disposition du Département du Cantal

→ **En matière de sécurité civile :**

- Le versement du contingent incendie
- La représentation des communes au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- L'intégration au SIG de la DECI des communes

→ **En matière d'aménagement numérique :**

- Les réseaux de télécommunication en fibre optique haut et très haut débit d'intérêt communautaire

→ **En matière de tourisme :**

- Les équipements à vocation touristique d'intérêt communautaire

→ **En matière d'orientation des jeunes et d'insertion par l'activité économique :**

- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- Le soutien à la Mission Locale de l'Arrondissement d'Aurillac
- Le Point Information Jeunesse

→ **Au titre des services communs créés en application de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- L'instruction des autorisations du droit des sols

- Le Système d'Information Géographique (SIG)
  - La Direction des Systèmes d'Information
- **En matière de santé :**
- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Contrats Locaux de Santé
- **En matière de cohésion territoriale :**
- L'étude de toute action d'envergure supra-communautaire ainsi que la mise en œuvre, l'animation et le suivi de tous programmes territoriaux intéressant la stratégie locale de développement et l'attractivité du territoire

En outre,

- Sur décision du Conseil Communautaire et pour chacune des compétences qui lui sont déléguées, la Communauté d'Agglomération peut assurer, à titre onéreux, des études, prestations de services ou travaux au bénéfice de collectivités tierces autres que ses membres. Ces activités peuvent s'exercer en dehors du territoire communautaire.
- Elle peut recevoir mandat de ses membres ou de personnes publiques pour réaliser sur son territoire des travaux ne relevant pas de ses compétences mais ayant un lien avec des aménagements qu'elle réalise concomitamment ou pour lesquels elle dispose des équipements ou des capacités administratives et techniques nécessaires.

Il est à noter que les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), tels que décrits ci-dessus, ont été adoptés par la délibération n° DEL\_2022\_013 en date du 10 février 2022.

La définition de l'intérêt communautaire et la formalisation du champ d'intervention de la CABA au titre de ses compétences statutaires avaient été établies par la délibération n° 2016/172 du 28 novembre 2016 puis par la délibération n° DEL\_2019\_060 du 1<sup>er</sup> avril 2019. Suite à l'adoption de ses nouveaux statuts fin 2019, le Conseil Communautaire de la CABA a acté une définition actualisée de l'intérêt communautaire par délibération n° DEL\_2021\_168 du 16 décembre 2021. Celle-ci devra être revue à nouveau dans les deux ans suivant l'adoption des nouveaux statuts, détaillés supra.

## **B. LES ÉLUS (AU 31 DECEMBRE 2022)**

**Président** : Pierre MATHONIER, Maire d'Aurillac

### **Les Vice-Présidents :**

- 1<sup>er</sup> **Christian POULHES**, chargé de l'Administration Générale, des Finances et des Contractualisations, Maire de Naucelles
- 2<sup>ème</sup> **Magali MAUREL**, chargée du Développement Touristique et des Affaires Culturelles
- 3<sup>ème</sup> **Stéphane FRECHOU**, chargé de l'Environnement et du Développement Durable
- 4<sup>ème</sup> **Bernadette GINEZ**, chargée des Ressources Humaines, Maire d'Ytrac
- 5<sup>ème</sup> **Jean-Luc LENTIER**, chargé du Développement Communal, Maire de Vézac
- 6<sup>ème</sup> **Isabelle LANTUEJOL**, chargée des Zones d'Activités Economiques et de la Plateforme Aéroportuaire, Maire d'Arpajon-sur-Cère
- 7<sup>ème</sup> **Gérard PRADAL**, chargé de la Politique du Grand Cycle de l'Eau, des Travaux et des Gens du Voyage, Maire de Labrousse
- 8<sup>ème</sup> **Angélique MARTINS**, chargée de l'Habitat et de la Politique de la Ville
- 9<sup>ème</sup> **Sébastien PRAT**, chargé des Mobilités et des Transports Urbains
- 10<sup>ème</sup> **Nathalie GARDES**, chargée de la Communication et des Techniques de l'Information, Maire de Saint-Simon
- 11<sup>ème</sup> **Alain COUDON**, chargé de l'Urbanisme et du PLUi
- 12<sup>ème</sup> **Maryline MONTEILLET**, chargée des Equipements Touristiques, Maire de Lacapelle-Viescamp
- 13<sup>ème</sup> **Charly DELAMAIDE**, chargé des Equipements et animations sportifs

## **Les Conseillers Délégués :**

### **auprès du Président de la CABA :**

- Bernard BERTHELIER, chargé du suivi de la politique de prévention de la délinquance
- Hubert BONHOMMET, chargé du suivi des actions menées en matière d'orientation des jeunes et d'insertion par l'activité économique, Maire d'Ayrens
- Michel COSNIER, chargé du Contrat local de santé et de la gestion de la maison de garde médicale, Maire de Marmanhac
- Véronique VISY, chargée de l'Enseignement Supérieur

### **auprès du Vice-Président chargé de l'Administration Générale, des Finances et des Contractualisations :**

- Frédéric GODBARGE, plus particulièrement chargé des Marchés Publics, Maire de Giou-de-Mamou
- Jean-Pierre PICARD, plus particulièrement chargé du traitement des opérations comptables, Maire de Reilhac
- Jean-Luc TOURLAN, plus particulièrement chargé de la Politique Fiscale, Maire de Vézels-Roussy

### **auprès de la Vice-Présidente chargée du Développement Touristique et des Affaires Culturelles :**

- Jean-Michel FAUBLADIER, plus particulièrement chargé des évènementiels à vocation touristique, Maire de Lascelles
- Philippe MAURS, plus particulièrement chargé de l'Information et de la Promotion du Tourisme, Maire de Saint-Cirgues-de-Jordanne

### **auprès du Vice-Président chargé de l'Environnement et du Développement Durable :**

- Yves ALEXANDRE, plus particulièrement chargé des Espaces naturels sensibles et de la Plantelière, Maire de Carlat
- Louis ESTEVES, plus particulièrement chargé de la Politique de valorisation des déchets, Maire de Yolet
- Christian FRICOT, plus particulièrement chargé de la Politique contre le changement climatique et pour l'environnement
- Philippe MARIOU, plus particulièrement chargé du Développement Durable
- Jean-Louis PRAX, plus particulièrement chargé des relations avec l'Association « Les Jardins de Laroquevieille », Maire de Laroquevieille

### **auprès de la Vice-Présidente chargée des Ressources Humaines :**

- Bernard BERTHELIER, plus particulièrement chargé des recrutements et de la politique sociale

### **auprès du Vice-Président chargé du Développement Communal :**

- Jean-Louis PRAX, Maire de Laroquevieille

### **auprès de la Vice-Présidente chargée des Zones d'Activités Economiques et de la plateforme aéroportuaire :**

- Jean-Luc DONEYS, plus particulièrement chargé de l'Economie agro-alimentaire
- Frédéric GODBARGE, plus particulièrement chargé de la Contractualisation avec les entreprises, Maire de Giou-de-Mamou
- Christophe PESTRINAUX, plus particulièrement chargé de la Gestion de l'offre foncière économique

### **auprès du Vice-Président chargé de la Politique du Grand Cycle de l'Eau, des Travaux et des Gens du Voyage**

- Jean-Louis VIDAL, plus particulièrement chargé de la Gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage, Maire de Crandelles

### **auprès de la Vice-Présidente chargée de l'Habitat et de la Politique de la Ville :**

- Jean-Luc TOURLAN, plus particulièrement chargé de la Politique de l'Habitat, Maire de Vézels-Roussy

**auprès du Vice-Président chargé des Mobilités et Transports Urbains :**

- Jean-François BARRIER, plus particulièrement chargé des Transports Urbains, Maire de Velzic

**auprès de la Vice-Présidente chargée de la Communication et des Techniques de l'Information :**

- Michel BAISSAC, plus particulièrement chargé de la téléphonie et des réseaux de communication, Maire de Sansac-de-Marmiesse

**auprès du Vice-Président chargé de l'Urbanisme et du PLUi :**

- Jean-Louis VIDAL, plus particulièrement chargé des relations avec le monde agricole, Maire de Crandelles

**auprès de la Vice-Présidente chargée des Equipements Touristiques :**

- Thierry CRUEGHE, plus particulièrement chargé des itinéraires et des sentiers de randonnées, Maire de Teissières-de-Cornet
- Jean-François RODIER, plus particulièrement chargé des Campings communautaires, Maire de Jussac

**auprès du Vice-Président chargé des Equipements et animations sportifs :**

- Philippe FABRE, plus particulièrement chargé des projets sportifs communautaires, Maire de Mandailles-Saint-Julien
- Philippe COUDERC, plus particulièrement chargé des animations sportives communautaires

**Les Maires associés :**

Patricia BENITO Maire de Saint-Paul-des-Landes

**Les Conseillers communautaires titulaires (au 31 décembre 2022) :**

Catherine AMALRIC - Ginette APCHIN - Yvette BASTID - Elisa BASTIDE – Jamal BELAIDI - Vanessa BONNEFOY - Nadine BRUEL - Elise BRUGIERE - Christelle CHASTEL - Géraud DELPUECH - Aurélie DEMOULIN - Dominique FABREGUES - Claudine FLEY - Daniel FLORY - Cécile GANE - Mireille LABORIE - Sylvie LACHAIZE - Evelyne LADRAS - Dominique LAVIGNE - David LOPEZ - Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC - Chloé MOLES - Maxime MURATET - Jean-Paul NICOLAS - Valérie RUEDA - Guy SENAUD - Philippe SENAUD - Frédéric SERAGER - Nicole SOULENQ-COUSSAIN - Julien VIDALINC.

**Les Conseillers communautaires suppléants :**

Gilbert BADUEL - Alain BAZELLE - Chrystel CHASSAGNE - Marie-Brigitte CROZAT - François DELRIEU - Marc FLAGEL - Christiane GAILLARD - Catherine HEDON - Elie MALBOS - Annelise MICHEL-GAGNAIRE - Vincent NIGOU - Marie-Jeanne PETERS - Marcel PORTON - Jacques ROUMANIOL - Bruno SERRE.

**C. LES COMMISSIONS (AU 31 DECEMBRE 2022)**

**COMMISSION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

Ginette APCHIN - André ARNAL - Yvette BASTID - Elisa BASTIDE - Emilie CHEMINADE - Sébastien CHEYSSAC - Patrice COUDON - Jean-Luc DONEYS - Dominique FABREGUES - Aymeric FAIVRE - Céline GAILLARD - Cécile GANE - Albert LINARD - Elie MALBOS - Victor MOROT - Maxime MURATET - Nicole SOULENQ-COUSSAIN - Benoît THER - Bertrand TOUBERT.

**COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE :**

André ARNAL - Sébastien BADUEL - Alain BAZELLE - Nathalie BESSIERES - Géraud CONDAMINE - Pierre COUDERC - Marie-Brigitte CROZAT - Gilbert DAUDE - Jean-Paul DELORT - Jacques DELZANGLES - Jean-Luc DONEYS - Cécilia ESCASSUT – Patrick EVEILLARD - Serge FAU - Marc FLAGEL - Christian FRICOT - Christiane GAILLARD - Cécile GANE - Olivier GIL - Mireille LABORIE - Evelyne LADRAS - Laurent LAPORTE - Mathieu



LECLERCQ - Albert LINARD - Vincent MARTINET - Valerio MASSIDDA - Isabelle MEYNIEL - Maxime MURATET - Vincent NIGOU - Vincent RIGAUDIERE - Geneviève ROLLAND - Jacques ROUMANIOL - Guy SENAUD - Philippe SENAUD - Fabien VABRE - Christian VIDAL.

**COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Odile BOS - Simon BOULDOYRÉ - Jean BOUNIOL - Bernard CHALIER - Aurélie CHEBANCE - Christian CONTAMINE - Pierre COUDERC - Aurélie DEMOULIN - Aymeric FAIVRE - Daniel FLORY - Christian FRICOT - Geneviève GAGNE - Jacques GALERY - Cécile GANE - Antoine GENGE - Héléne GHESQUIERE - Catherine GUIGNABERT - Catherine HEDON - Mireille LABORIE - Jean-Claude LACOSTE - Evelyne LADRAS - Dominique LAVIGNE - Nathalie MALGOUZOU - Géraud MARCASTEL - Philippe MARIOU - Vincent MARTINET - Monique PEPIN - Léo PONS - Stéphanie PRADAL - Nicolas RAUSSOU - Cyrille SCIORETO.

**COMMISSION GRAND CYCLE DE L'EAU :**

André ARNAL - Michel ARRESTIER - Nathalie AURIEL - Jérémie BORNE - Jean BOUNIOL - Elise BRUGIERE - Jean-Louis CAYROU - Christian CONTAMINE - Pascal DELON - Dominique FABREGUES - Héléne GHESQUIERE - Michel LACROIX - Christophe LAIR - Serge LAUBY - Michel LAVAL - Daniel LESCURE - Laurent LHERITIER - Elie MALBOS - Philippe MARIOU - Bernard MASSINI - Isabelle MEYNIEL - Vincent NIGOU - Alain POUGET - Géraud RAYNAL - Hervé SEGUIS - Guy SENAUD - Jean-Paul TROUPEL - Francis VERNET.

**COMMISSION MOBILITES ET TRANSPORTS URBAINS :**

Éric AURATUS - Valérie BENECH - Maryse BOLLAERT - Nadine BRUEL - Sylvain CANET - Christelle CHASTEL - Cécile CHEVALIER - Pierre COUDERC - Stéphanie DELORME - Patrick EVEILLARD - Dominique FABREGUES - Christiane GAILLARD - Catherine HEDON - Sylvie LACHAIZE - Michel LACROIX - Evelyne LADRAS - Elie MALBOS - Vincent MARTINET - Serge MIELVAQUE - Chloé MOLES - Véronique PUECHBROUSSOUX - Audrey SEBTI - Cécile SENAUD - Marie-Hélène SERONIE - Bruno SERRE - Christiane SOUBRIER - Christine TOUZY.

**COMMISSION RESSOURCES :**

Bernard BERTHELIER - Nathalie BESSIERES - Sabine BOUTONNET - Laurence CALDONAZZO - Bernard CHALIER - Daniel FLORY - Françoise FOUSSAT - Catherine HEDON - Stéphane JUILLARD - Cédric LASMARTRES - Fanny LHERM - Caroline MALHERBES - Annelise MICHEL-GAGNAIRE - Vincent NIGOU - Léo PONS - Geneviève ROLLAND - Laurent TELLIER - Julien VIDALINC.

**COMMISSION VIE ET ANIMATIONS LOCALES :**

Christine BADUEL - Anne BESSON - Vanessa BONNEFOY - Nadine BRUEL - Elise BRUGIERE - Sylvain CANET - Chrystel CHASSAGNE - Géraud CONDAMINE - Philippe COUDERC - Patrice COUDON - Florence DELOM - Aymeric FAIVRE - Geneviève GAGNE - Cécile GANE - Catherine GUIGNABERT - Dominique LAVIGNE - Patrick LAVIGNE - Céline LESCURE - Danielle LINARD - David LOPEZ - Evelyne MANIAVAL - Paul MARTINS - Isabelle MONPEYSSSEN - Frédéric MURAT - Maxime MURATET - Marianne REALLON - Nadine ROQUESSALANE - Valérie RUEDA - Marie-Hélène SERONIE - Bruno SERRE - Julien VIDALINC - Cécile VIGIÉ - Véronique VISY.

## III – LES MOYENS DE L'ACTION

### A. L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service est composé de 3 personnes. Il est placé sous l'autorité du Directeur Général des Services.

Il s'agit d'un service transversal d'aide au fonctionnement des services et d'organisation des instances communautaires et syndicales. Ses missions principales sont :

- la préparation et le suivi des Conseils et Bureaux Communautaires, mais aussi des Comités Syndicaux du Syndicat Mixte du SCoT BACC ;
- le traitement du courrier « arrivé »,
- le suivi des dossiers de la Direction Générale,
- le secrétariat du Directeur Général des Services,
- l'appui administratif du Service Transports.

Le chef de service a également en charge la Direction du Cabinet du Président et la supervision du Service Transports.

#### ➤ Le Secrétariat Général en chiffres :

Pour la CABA :

- ◆ 5 Conseils Communautaires en 2022 (10/02 – 7/04 – 30/06 – 22/09 – 15/12).
- ◆ 146 délibérations - 240 décisions - 41 arrêtés.

Pour le SCoT BACC :

- ◆ 3 Comités Syndicaux en 2022 (01/03, 14/04 et 13/10).
- ◆ 16 délibérations – 1 décision.

#### ➤ Les faits marquants en 2022 :

L'année 2022 a vu la poursuite du mouvement de dématérialisation des services du Secrétariat Général amorcé suite à la pandémie de Covid-19. Ainsi, par exemple, l'ensemble des Bureaux Communautaires sont désormais organisés (depuis 2020) en présentiel avec une option possible pour le distanciel.

Les dossiers remis aux élus dans le cadre des Conseils Communautaires sont également entièrement dématérialisés.

L'année 2022 a été celle de la mise en œuvre des nouvelles normes en matière de publication des actes qui a connu une première étape, au 1<sup>er</sup> juillet, avec la mise en ligne des délibérations sur le site Internet de la Collectivité. Ce travail, réalisé avec l'appui de la DSI et du Service Communication, a également été étendu aux délibérations prises par le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, bien que cela ne constituait pas une obligation réglementaire pour un syndicat mixte fermé.

Enfin, l'année 2022 a été celle de la poursuite de la mise en œuvre du Projet de Territoire adopté par l'exécutif communautaire pour la période 2021-2026.

Celui-ci repose sur 3 principaux axes :

- le développement économique, locomotive de tout le bassin de vie,
- le renforcement de l'attractivité du territoire, au sein d'une nature préservée dans un pays d'art et d'histoire ;
- une armature durable fondée sur l'équilibre territorial.

Un point d'étape a été réalisé et un bilan de l'avancement de ce Projet de Territoire a été dressé à l'occasion du Séminaire des Elus, organisé le 8 octobre 2022 à Vézels-Roussy.

#### ➤ Les chantiers à venir en 2023 :

En 2023, le Secrétariat Général travaillera à la poursuite de la mise en œuvre des nouvelles normes en matière de publication des actes, et notamment à la mise en ligne des décisions de

Bureau ainsi que des décisions du Président et du 1<sup>er</sup> Vice-Président, ainsi que des arrêtés réglementaires.

Le Secrétariat Général participera également, en lien avec la DGST et la DSI, à la rénovation complète de la salle du Conseil Communautaire, qui devrait permettre sa modernisation (remplacement des micros, dispositifs de vidéo...) et intégrer une possibilité facilitée de recours au vote électronique.

Enfin, sera amorcée, au cours de cette année, une réflexion sur la gestion dématérialisée des courriers et mails arrivant chaque jour à la CABA.

## **B. LES RESSOURCES HUMAINES**

Le service des Ressources Humaines, rattaché à la Direction Générale des Services, est chargé de la mise en œuvre de la politique RH de la Collectivité. Il compte au 31 décembre 2022, 9 agents dont 8 de la filière administrative (1 catégorie A, responsable du service, 1 catégorie B adjoint au responsable, 6 catégories C) et 1 catégorie A de la filière technique qui assure les fonctions de conseiller de prévention/chargé de sécurité/responsable SGS/ conformité. Cela représente à la même date 8.60 ETP (équivalents temps plein) en raison de 2 temps partiel (1 de droit et 1 sur autorisation). Le service est à ce jour encore basé au Village d'Entreprises et ce depuis septembre 2018 en lien avec les dégradations sur le bâtiment de l'Immeuble de la Paix. Il a cependant déménagé en septembre 2021 dans de nouveaux bureaux du Village d'Entreprises permettant de retrouver des conditions de travail plus adaptées comme des bureaux à deux voire individuels, par exemple.

Le service intervient dans les différents domaines liés à la gestion administrative et sociale d'environ 320 emplois permanents, et tout au long de l'année, de personnels remplaçants et/ou saisonniers dont le nombre simultané peut s'élever jusqu'à une quarantaine, notamment en période estivale, cela sans oublier le suivi des situations des élus en responsabilité.

Les activités principales du service concernent :

- la gestion des recrutements : suivi des demandes d'emploi, déclaration des vacances et publicités, organisation des jurys, création et enregistrement des dossiers administratifs individuels ;
- le suivi des carrières : suivi des contrats, titularisations, avancements d'échelon, de grade, promotions internes, sanctions disciplinaires, dossiers de retraite ;
- la gestion de la paie : élaboration et mise en paiement des rémunérations et des charges sociales, liquidation des indemnités des élus ;
- le suivi du temps de travail : gestion et organisation des congés et des absences diverses, déplacements et missions des personnels ;
- la protection sociale : arrêts maladie, accidents de service ou du travail, maladies professionnelles, contact avec les compagnies d'assurances pour les dossiers de prévoyance et de remboursement, relations avec le Comité des Œuvres Sociales (COS) du Pays Vert ;
- la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail : plan d'actions en matière d'hygiène et de sécurité au travail, tenue du document unique, suivi médical des personnels (ponctuel ou obligatoire) en lien avec le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;
- la gestion des emplois et des compétences : formation, évaluation des personnels, suivi des fiches de postes, reclassements, organigrammes ;
- les relations sociales : élections professionnelles, Comité Social Territorial (CST - ancien CT), Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT – ancien CHSCT) : organisation et secrétariat des séances, élaboration des règlements intérieurs, diffusion des informations auprès du personnel (notes de service, intranet) et des élus (commissions) ;

- l'élaboration et le contrôle, en lien avec le Directeur et le responsable d'exploitation, de la mise en œuvre des règles de sécurité et de sûreté sur la plate-forme aéroportuaire.

➤ **Les chiffres-clés de l'année 2022 :**

### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

EMPLOIS TITULAIRES	POSTES AFFECTES AU 31/12/2021	POSTES AFFECTES AU 31/12/2022	EVOLUTION
<b>Filière administrative</b> Catégories A B C	57	54	-3
<b>Filière culturelle</b> Catégories A B C	27	27	0
<b>Filière animation</b> Catégories A B C	7	6	-1
<b>Filière sportive</b> Catégories A B C	9	9	0
<b>Filière Technique</b> Catégories A B C	179	174	-5
<b>TOTAL</b>	<b>279</b>	<b>270</b>	<b>-9</b>
Dont postes à temps non complet	2	2	0
Dont emplois fonctionnels	2	3	+1

EMPLOIS CONTRACTUELS	POSTES AFFECTES AU 31/12/2021	POSTES AFFECTES AU 31/12/2022	EVOLUTION
Emplois contractuels permanents	22	25	+3
Emplois contractuels permanents de droit privé	11	12	+1
Emplois aidés non permanents	1	2	+1
Emplois de cabinet	3	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	<b>+5</b>

AUTRES DONNÉES	POSTES AFFECTES AU 31/12/2021	POSTES AFFECTES AU 31/12/2022	EVOLUTION
Personnels en détachement sur un « emploi fonctionnel »	2	3	+ 1
Personnels en détachement sur un emploi de « collaborateur de cabinet »	0	0	0
Personnels en détachement provenant d'une autre structure (FPE, FPH...)	1	0	- 1
Personnels en détachement dans une autre structure (parlement, FPE, FPH...)	1	0	- 1
Personnels en disponibilité	12	13	+ 1
Personnels mis à disposition d'un tiers : Université d'Auvergne – Campus d'Aurillac	4	4	-
Personnels bénéficiant d'un temps partiel	19	20	+1

En 2022, le service des Ressources Humaines a organisé pour l'ensemble des services et en lien avec les élus de chaque secteur concerné, 21 jurys de recrutement et 2 jurys en début d'année 2023 pour 25 postes à pourvoir. Il y a eu également le recrutement de deux contrats d'apprentissage au sein des services de la Médiathèque (en lien avec le service communication) et Environnement pour le site de la Plantelière.

Pour l'année 2022, 8 jurys ont été déclarés infructueux pour les motifs suivants : candidats sélectionnés acceptant une autre offre, proposition salariale ne convenant pas ou aucune candidature reçue correspondant au profil du poste. Ces offres ont été relancées en début d'année 2023.

Pour l'ensemble de ces jurys et des publications liées, la CABA a reçu seulement 199 candidatures. Pour rappel en 2021, la Collectivité avait comptabilisé 422 candidatures pour 31 jurys.

En complément, 83 candidatures spontanées ont été reçues en 2022 (tous services confondus) contre 106 en 2021.

**Travailleurs en situation de handicap :  
Répartition par type de handicap**

Agents bénéficiant d'une RQTH et assimilés (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) par la CDAPH	5
Titulaire d'une rente d'invalidité avec une Incapacité Permanente d'au moins 10%	1
Titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	10
Agents ayant fait l'objet d'un reclassement	2
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>

Soit un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 6 %, conformément aux obligations réglementaires. Ce calcul intègre les prestations acquises par la Collectivité auprès d'établissements et entreprises spécialisés dans la réinsertion des travailleurs handicapés ainsi que les mesures adoptées en vue de faciliter l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

**Point sur les absences des agents titulaires**

<b>MOTIFS</b>	<b>NOMBRE DE JOURS D'ABSENCES</b>
Maladie ordinaire	5112
Maladie de longue durée / Longue Maladie	3451
Accident de service	207
Accident de trajet	17
Maladie professionnelle	91
Maternité et adoption	234
Paternité et adoption	88
Activité syndicale	240
Autres (événements familiaux...)	306,5
<b>TOTAL</b>	<b>9746,5</b>

L'ensemble de ces absences représente pour l'année l'équivalent de 26,7 ETP. On constate une nette diminution des jours d'absences en lien avec des accidents de service et/ou des maladies professionnelles déclarés en 2022. A l'inverse, la maladie ordinaire associée aux dossiers de longue maladie (CLM) /longue durée (CLD) représente une part plus importante que l'année passée. C'est un constat qui a également été réalisé par SOFAXIS en charge de la gestion de notre contrat d'assurances statutaires. Si la Collectivité, par ses actions de prévention, peut avoir un impact sur les éléments relatifs aux accidents de service ou maladies professionnelles, ce n'est malheureusement pas le cas pour la plupart des pathologies relevant de CLM ou CLD. La Collectivité subit donc ces absences et les coûts qui en découlent (gestion administrative, remplacements, coût assurantiel...).



En 2022, 20 déclarations ont été reconnues imputables au service, dont :

- 16 accidents (13 accidents de service, 3 accidents de travail) dont 13 avec arrêt de travail (27 accidents en 2021) ;
- 2 accidents de trajet (0 en 2021) ;
- 2 maladies professionnelles ou à caractère professionnel (1 en 2021).

Les 18 accidents et accidents de trajet de 2022 ont entraîné 227 jours d'arrêt de travail sur l'année, auxquels il faut rajouter 1 accident antérieur à 2022 ayant entraîné 31 jours d'arrêt au cours de l'année (rechute ou chevauchement de début d'année).

<u>Service</u>	<u>Nombre d'accidents</u>	<u>Nombre d'accidents avec arrêt</u>	<u>Nombre de jours d'arrêt</u>
<b>Secteur Déchets</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>70,5</b>
Collecte des OM	3	3	59,5
Traitement des déchets	1	1	11
<b>Pôle travaux</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>23</b>
<b>Assainissement</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>86,5</b>
<b>Eau</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>38</b>
<b>Urbanisme</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>9</b>
<b>Médiathèque</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DSI</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Centre Aquatique</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le nombre d'accidents a diminué d'environ 30% et le nombre d'accidents avec arrêt de près de 40% entre 2021 et 2022. Les chiffres concernant le Secteur Déchets et particulièrement ceux de la collecte retrouvent leurs plages de valeurs d'avant 2021 et semblent confirmer les effets délétères du fini-parti sur la santé des agents. Les efforts de sensibilisation et l'attention portée sur ces sujets doivent être poursuivis pour consolider ces résultats encourageants.

Cinq études d'aménagement de poste ont été conduites en 2022 (mise en place de dispositifs de pointage adaptés, supports d'écrans adaptés, bureau à hauteur variable, sièges adaptés).

## LA FORMATION

En 2022, la Collectivité a versé 72 638,23 € au CNFPT à travers les prélèvements obligatoires sur sa masse salariale (0,9% chaque mois) et 71 418,08 € à d'autres organismes (OIE, ESIMA etc..) pour des formations plus techniques ou professionnelles. En 2021, ces montants s'élevaient respectivement à 64 678€ et 63 162€. L'engagement de la Collectivité en matière de formation continue de progresser.

### ➤ Répartition des journées par filière

Au total, en 2022, 840 journées de formation ont été réalisées.

Filières	Nb de jours réalisés	Femmes	Hommes
<b>Administrative</b>	<b>139,5</b>	135,5	4
<b>Animation</b>	<b>15,5</b>	0,5	15
<b>Culturelle</b>	<b>59</b>	28	31
<b>Emplois fonctionnels</b>	<b>5</b>	3	2
<b>Sportive</b>	<b>22,5</b>	3,5	19
<b>Technique</b>	<b>555</b>	64,5	490,5
<b>Aéroportuaire</b>	<b>43,5</b>	5,5	38
<b>Total général</b>	<b>840</b>	<b>240,5</b>	<b>599,5</b>

La filière technique reste majoritaire dans le suivi des formations ce qui est logique au regard de la répartition des effectifs au sein de la Collectivité et par rapport aux obligations réglementaires nécessaires et récurrentes sur ces domaines. La filière administrative reste toutefois bien représentée.

➤ **Répartition des formations par type**

Le tableau ci-dessous retrace la répartition des formations par typologie et par genre :

<b>Types de formation</b>	<b>Nombre de jours réalisés</b>
<b>Compte Personnel de Formation</b>	
Hommes	12,5
<b>Intégration suite à nomination dans le cadre de l'emploi</b>	
Femmes	10
Hommes	60
<b>Perfectionnement</b>	
Femmes	165
Hommes	374,5
<b>Préparation concours / examens</b>	
Femmes	3
Hommes	1,5
<b>Professionnalisation : Poste à responsabilités</b>	
Hommes	6,5
<b>Professionnalisation : 1er emploi catégorie C</b>	
Femmes	4
Hommes	29
<b>Professionnalisation : 1er emploi catégories A &amp; B</b>	
Femmes	2
Hommes	5
<b>Professionnalisation : tout au long de la carrière</b>	
Femmes	56,5
Hommes	110,5
<b>Total général</b>	<b>840</b>

Il peut être constaté que le suivi des formations reste majoritairement en présentiel (92%), malgré un progrès sur le distanciel (8%). Cela peut être lié à un choix des agents de se diriger vers des formations en présentiel au détriment des formations en ligne qui semblent moins attractives pour eux en termes d'échanges, et qui conduisent à un isolement dans l'apprentissage.

Les motifs de non-réalisation de certaines formations sont divers et se répartissent de la façon suivante :

Motifs	Nombre de demandes
Absence du formateur	6
Annulation de l'organisme	7
Besoin de service	4
COVID-19	17
Désistement de l'agent	23
Maladie	3
Ne possède pas les pré-requis nécessaires	3
Pas assez d'inscrits	5
Stage complet	1
Trop d'inscrits	23
<b>Total général</b>	<b>92</b>

Sur 92 annulations, 46% sont dues à une problématique liée à l'organisme de formation (CNFPT ou autre), ce sont les motifs « absence du formateur », « trop d'inscrits », « stage complet », « annulation »...).

Cela peut, dans certains cas, avoir un impact sur la réalisation des formations obligatoires des agents. Pour mémoire, les agents « fonctionnaires » doivent, en lien avec les statuts de leur cadre d'emplois, réaliser un nombre minimum de formations obligatoires tout au long de leur carrière sans quoi cela peut impacter leur déroulé de carrière. Depuis la loi dite « de transformation de la fonction publique », les agents contractuels participent également aux formations dites « d'intégration » en lien avec leur catégorie hiérarchique d'affectation, leur permettant ainsi d'avoir des compétences et connaissances minimales sur l'environnement territorial et son fonctionnement, l'hygiène et la sécurité ainsi que la formation et les dispositifs relatifs aux projets professionnels.

A noter également que les services de la Collectivité sont fortement sollicités par les scolaires pour des stages et des apprentissages. Ainsi en 2022 (année civile), le service des Ressources Humaines a traité plus de 113 demandes d'accueil en stage, 27 ont été retenues par les services de la Collectivité pour des périodes de quelques jours à plusieurs semaines.

A partir de septembre 2022, deux contrats d'apprentissage ont été signés :

- un pour la période du 5 septembre 2022 au 4 septembre 2023 avec une étudiante du Lycée de la Communication Saint-Géraud (Titre Pro : « Responsable du Développement et du Pilotage Commercial » (partenariat Services Médiathèque et Communication) ;
- un pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 juillet 2023 avec un étudiant de l'UFR de Chimie et biologie de l'université Grenoble Alpes (licence professionnelle aménagement paysager) au sein du service Environnement (La Plantelière).

#### ➤ Les faits marquants de l'année 2022 :

- **Mise en place d'un règlement du télétravail de droit commun au sein de l'EPCI :** Approuvé lors du Comité Technique du 30 novembre 2021 et s'inscrivant dans la continuité de l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique du 13 juillet 2021, le règlement du télétravail applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur (loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié...), les conditions de mise en œuvre du télétravail au sein de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac. Il vise ainsi à se substituer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, aux dispositions adoptées en 2018 par le Conseil Communautaire qui étaient regroupées au sein du règlement sur la gestion du temps en lieu et place desquelles il s'intègre. En 2022, 40 agents ont bénéficié

de ce dispositif pour des durées allant de 0,5 à 1,5 jour de télétravail par semaine. Les principaux points positifs mis en avant à l'issue d'une année d'application sont : une meilleure concentration et un gain de temps lié aux moindres déplacements.

- **Rémunération et Carrières :**

Revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> mai 2022 puis du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

Pour tenir compte tenu de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation, le taux du SMIC a été majoré de 2,65% à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 pour s'établir à 10,85 euros/heure soit 1 645,58 euros brut mensuel. Le minimum de traitement dans la Fonction Publique, prévu à l'article 8 du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985, est donc augmenté en conséquence. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022, les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public occupant un emploi doté d'un indice majoré inférieur à 352 (indice brut 382), ont bénéficié automatiquement du traitement afférent à cet indice de sorte que le traitement de base indiciaire minimum pour un temps complet soit égal à la valeur mensuelle du SMIC telle que rappelée ci-avant.

Par décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022, les traitements des agents publics rémunérés sur la base d'un indice sont revalorisés de 3,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (augmentation de la valeur du point). A cette date, la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice majoré 100 est portée à 5 820,04 € brut soit une valeur du point à 4,85 €.

Au-delà des conséquences sur le SRH (passage de patches en paye, prise d'arrêtés individuels), ces éléments nécessaires et indispensables, au regard du minimum de traitement des agents principalement de catégorie C mais aussi B se retrouvant en dessous du SMIC, ont eu pour impact un tassement global des grilles de rémunération et impactent directement l'attractivité de la fonction publique en général vis-à-vis du secteur privé.

Revalorisation des échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (Décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021) :

Le texte revalorise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'échelonnement indiciaire afférent aux échelles de rémunération C1, C2 et C3 applicables aux cadres d'emplois relevant du décret C type. Malgré cette revalorisation, certains échelons sont maintenus en dessous de l'indice majoré 343 (SMIC). L'indice de rémunération plancher (343) est alors appliqué en paie aux agents concernés.

Modification de l'organisation des carrières de catégorie C et attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle (Décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021) :

Le texte procède à la modification du nombre d'échelons et de la durée de certains échelons des grades de divers cadres d'emplois de la fonction publique territoriale classés dans les échelles de rémunération C1 et C2.

Le décret prévoit l'attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année au titre de l'année 2022. Une bonification d'ancienneté d'un an est ainsi attribuée à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 aux fonctionnaires régis par le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 (échelles C1, C2 et C3). Cette bonification d'ancienneté bénéficie également aux fonctionnaires relevant, à la même date, des cadres d'emplois des agents de maîtrise. Cette bonification est appliquée, le cas échéant, après le reclassement effectué au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle s'applique aux agents nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2022, y compris les agents stagiaires. Elle ne s'applique pas aux agents nommés à compter du 2 janvier 2022.

Avancement accéléré et traitement revalorisé aux premiers échelons des catégories B1 et B2 :

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 : les indices bruts sont augmentés pour les premiers échelons, et le passage d'un échelon à l'autre se fait en une année au lieu de deux selon six décrets datés du 31 août 2022.

Bénéficient de cette évolution les agents en début de carrière, aux quatre premiers échelons de la catégorie B1, ou aux deux premiers échelons de la catégorie B2. Cette

revalorisation se matérialise de deux façons : une augmentation du nombre de points d'indice, et une accélération de la progression de carrière.

Cette dernière est donc modifiée, avec une fusion des deux anciens premiers échelons, et une ancienneté réduite à un an pour les deux premiers échelons. La durée dans le grade B2 passe de 30 ans à 26 ans. Cette réorganisation et revalorisation ne concernent pas le troisième grade de la catégorie B.

Pour l'ensemble de ces situations, le service RH a pris les arrêtés de reclassement et d'attribution de bonification d'ancienneté nécessaires.

- **Renouvellement de la convention d'action sociale avec le Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert pour la période 2022-2026 :**

Conformément à l'article L.731-4 du Code de la Fonction Publique qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents, il revient à l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations mentionnées ci-dessus, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. En continuité des choix faits précédemment par le District, la CABA a confié, par convention, depuis sa création, la gestion de l'action sociale au profit de ses personnels au Comité des Œuvres Sociales (COS) du Pays Vert. La précédente convention a expiré le 31 décembre 2021. Le nouveau cadre conventionnel, acté par la délibération n° DEL\_2022\_050, prévoit une durée de 5 ans qui couvre toute l'année 2022, et confie ainsi au COS du Pays Vert la gestion de l'action sociale en faveur des agents des collectivités territoriales et organismes assimilés du bassin d'Aurillac. La nouvelle convention intègre un taux de participation des collectivités ramené à 1,20 % (contre 1,50 % auparavant) de la masse salariale constatée au 31/12/n-1. Il est constaté aujourd'hui que les comptes de l'Association sont largement positifs. Néanmoins et dans le respect des objectifs qui lui sont assignés par la convention, un suivi de sa situation financière sera assuré et pourra permettre à la fois d'apprécier l'impact de cette mesure et de procéder en tant que de nécessaire à tout ajustement d'ici fin 2026.

- **Renouvellement de la mise à disposition de personnels CABA auprès de l'Université Clermont Auvergne (Site d'Aurillac) :**

Lors de sa séance du 17 décembre 2009, le Conseil Communautaire de la CABA a adopté à l'unanimité l'intégration au sein des effectifs de la CABA des personnels de l'AGEUA et leur mise à disposition auprès de l'Université. Une collaboration étroite, initiée dès cette époque entre la CABA, l'Université Clermont Auvergne et le Département du Cantal, permet depuis de contribuer au développement de la formation supérieure, de la recherche et de l'innovation scientifique et économique sur le territoire. La convention de mise à disposition de 4 personnels de la CABA auprès de l'Université Clermont Auvergne qui avait pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 étant arrivée à son terme le 31 décembre 2021 (prorogée d'un an jusqu'au 31 décembre 2022), les quatre agents communautaires concernés par ce dispositif ayant fait connaître formellement leur accord pour la reconduction de leur position statutaire de « mis à disposition » auprès des services de l'UCA, il a été procédé au renouvellement du dispositif existant (travail conjoint entre les services Développement Territorial et RH de la CABA et l'UCA). Aussi, afin de permettre la poursuite du partenariat entre l'Université Clermont Auvergne, le Département du Cantal et la CABA et suite à la décision n° DEC\_2022\_136 relative à la convention partenariale avec le Campus Universitaire d'Aurillac pour la période 2022-2026, il a été approuvé, pour une nouvelle période triennale couvrant les années 2023 à 2025, le renouvellement de la convention de mise à disposition des personnels précédemment cités.

- **Le Rapport Social Unique (RSU) :**

Instauré par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le RSU se substitue au Bilan Social. Comme évoqué l'an passé, il est désormais annuel. Après une première mise en œuvre en 2021 pour l'année 2020, les données définitives ont été réglementairement fixées et mises en œuvre dans les collectivités et donc au sein de la CABA en 2022.



- Fusion des instances médicales « Comité Médical / Commission de Réforme » qui deviennent le Conseil Médical départemental :**

Après l'annonce de l'ordonnance du 25 novembre 2020, les décrets concernant la mise en place du Conseil Médical dans les 3 fonctions publiques sont parus au JO du 13 mars 2022 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2022. Ces textes amorcent la « fusion » entre le Comité Médical départemental et la Commission départementale de Réforme pour former le Conseil Médical. Le nouveau Conseil Médical est une instance consultative que l'établissement doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions relatives à la situation administrative des agents dans le cadre de problématiques de santé. Cette nouvelle instance reste cependant scindée en deux composantes avec le Conseil Médical en formation restreinte et le Conseil Médical en formation plénière qui reprennent respectivement les missions de l'ancien Comité Médical départemental et de l'ancienne Commission départementale de Réforme. Ces instances sont gérées par le Centre de Gestion de la fonction publique mais l'ensemble des dossiers sont préparés en amont par le SRH de la CABA.
- Projet de mutualisation des DSI Ville Aurillac/CABA :**

Après une première étape franchie avec la mutualisation du poste de Directeur en 2015, la Ville d'Aurillac et la CABA ont émis le souhait d'aller plus loin dans la démarche de mutualisation pour leurs services informatiques. Ainsi, en 2022, les élus concernés et les SRH des deux Collectivités ont travaillé dans cette perspective. Si la mutualisation complète n'a pu à ce jour aboutir, force est de constater qu'une première étape a été franchie avec le regroupement des équipes Ville d'Aurillac et CABA au sein d'un même lieu au premier étage de l'Immeuble de la Paix, regroupant ainsi les savoir-faire et permettant aux agents d'engager un travail commun.
- Dialogue social :**

En 2022, les instances représentatives se sont réunies 6 fois à travers le Comité Technique ou le Comité Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, que ce soit en réunion unique ou conjointe, en lien avec la situation sanitaire liée à la COVID19 toujours présente une partie de l'année.

Dans le cadre de ce dialogue social, il est à noter la mise en œuvre de groupes de travail paritaires relatifs, par exemple, au règlement des astreintes, à la fin de la première période d'application du régime indemnitaire (RIFSEEP) et à l'ouverture de la prochaine pour la période 2023-2025. Ce dernier a également permis d'évoquer avec les représentants du personnel la question de la protection sociale complémentaire au sein de la Collectivité. Un premier débat a eu lieu en Conseil Communautaire à ce sujet.
- Une année chargée en termes d'audits pour le site aéroportuaire :**

Le service RH assure également la gestion des personnels de droit privé affectés au fonctionnement de l'aéroport, qui dépendent d'une convention collective (IDCC 275) qui leur est propre. Le service RH se voit rattaché l'agent en charge de la conformité, responsable SGS du site, qui assume également les missions de conseiller de prévention hygiène et sécurité pour l'ensemble de la Collectivité. En 2022, avec le responsable d'exploitation du site de l'aéroport, le responsable dirigeant et l'appui des équipes sur site, ont été menés en tout 4 audits différents relatifs au maintien de la certification de la plateforme, 5 ans après la première attribution de celle-ci.
- Elections professionnelles du 8 décembre 2022 :**

Le renouvellement des représentants du personnel a eu lieu le 8 décembre 2022. La CABA a enregistré une seule liste de candidats pour la CGT qui a obtenu le jour du scrutin 42 % des voix (135 voix obtenues / 320 inscrits). A la suite de ces élections professionnelles et en lien avec la loi de transformation de la fonction publique, il a été mis en place le Comité Social Territorial qui remplace l'ancien Comité Technique. Quant au CHSCT, il a été également remplacé par la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail. La parité entre les 2 collèges a été maintenue et le collège des représentants de la Collectivité a vu son droit de vote reconduit.

## C. LES SERVICES FINANCIERS ET MARCHES PUBLICS

### 1. Service Financier

#### ➤ Les missions principales du service des Finances :

- élaborer les documents budgétaires dans le respect des dispositions réglementaires les régissant et ce, conformément aux orientations débattues en Conseil Communautaire ;
- assurer le mandatement des factures à payer et l'émission des titres de recettes à encaisser ;
- contrôler l'exécution des missions de paiement et de recouvrement exercées par la Trésorerie Principale ;
- gérer la dette et la trésorerie.

Le service des Finances a assuré ponctuellement, auprès des différents services dépensiers, des missions de contrôle et de conseil sur la notion et la technique de l'engagement financier ou l'exécution financière des marchés publics. Fin 2022, les moyens humains affectés au service sont de 1 agent de catégorie A et 5,5 agents de catégorie C. Ce ratio est resté stable par rapport à 2021, mais il reste impacté par les décharges syndicales.

#### ➤ La construction et l'exécution des budgets :

Sur le plan budgétaire, les moyens du service ont été principalement mobilisés pour :

- la préparation du Document d'Orientations Budgétaires (DOB),
- l'élaboration des Budgets Primitifs 2022 du Budget Principal et des 9 Budgets Annexes,
- l'établissement des Comptes Administratifs 2021 pour ces 10 mêmes budgets,
- l'élaboration de 3 décisions modificatives.

Les masses budgétaires consolidées votées et exécutées en 2022 sont rappelées dans le tableau suivant en notant qu'en investissement, les valeurs des Comptes Administratifs ne tiennent pas compte des « Restes à Réaliser » qui représentent cependant des volumes significatifs (8,02 M€ en dépenses et 11,10 M€ en recettes) et qui sont intégrés dans les Budgets Primitifs 2023 :

En M€	BP 2022	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	58,30	58,91
Dépenses réelles de fonctionnement, dont	-51,40	-48,09
- <i>dépenses de personnel</i>	14,33	14,14
Résultat d'exploitation 2022	6,90	10,82
Excédents de fonctionnement 2021 reportés	3,41	3,41
Capacité à financer les investissements sur fonds propres	10,31	14,23
Recettes réelles d'investissement, dont :	46,48	22,37
- <i>subventions perçues</i>	13,02	4,83
- <i>emprunts</i>	25,23	12,15
Dépenses réelles d'investissement, dont :	-56,54	-30,03
- <i>dépenses d'équipement</i>	44,51	23,49
- <i>remboursement du capital de la dette</i>	7,32	5,54
Résultat d'investissement 2022	-10,06	-7,66
Excédents antérieurs reportés des sections d'investissement	-0,25	-0,25
Besoin de financement des sections d'investissement	-10,31	-7,91

Par ailleurs, 6 Autorisations de Programme (AP/CP) ont été suivies. Il s'agit des opérations de « Financement de la RN122 », du « Pôle d'Echange Intermodal », de la « Restructuration du site de l'Yser », de l'« Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat », du « Système d'Assainissement de Souleyrie » et du « NPNRU ».

En matière de dette et d'emprunt, un appel d'offre a été lancé pour un montant de 10 M€, il n'y a eu aucun débloqué de cette somme sur l'exercice 2022.

Un important travail de mise en concordance entre la comptabilité patrimoniale et l'état de l'actif a été réalisé. Il est poursuivi par une nouvelle étape vers la qualité des comptes, à savoir l'élaboration des procédures de suivi détaillé du Patrimoine de la CABA. Ce travail a pu être enclenché avec l'acquisition d'un logiciel de gestion de Patrimoine. Celui-ci va permettre progressivement de faire le lien entre les acquisitions comptables et l'inventaire physique.

Ce travail fait également suite à des engagements spécifiques lors des procédures de contrôle de gestion réalisées en 2009 et en 2019 par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes.

Enfin, en matière de surveillance et de contrôle des associations et des délégations, les comptes-rendus d'activités et les comptes d'exploitation ont été analysés.

➤ **L'évolution du nombre de mandats et de titres émis et des rejets déposés par le comptable public :**

	2018	2019	2020	2021	2022	% évolution
Nombre de mandats émis	10 372	10 411	9 907	10 508	<b>10 951</b>	<b>4,22 %</b>
Nombre de titres émis	11 658	13 001	9 823	11 230	<b>9 244</b>	<b>-17,68 %</b>
Total	22 030	23 412	19 730	21 738	<b>20 195</b>	<b>-7,10 %</b>
Nombre d'opérations rejetées	277	1078	218	265	<b>356</b>	<b>34,34 %</b>
Taux de rejet	1,26 %	4,60 %	1,10 %	1,22 %	<b>1,76 %</b>	<b>44,60 %</b>

Le nombre de mandats émis entre 2021 et 2022 est en hausse de 4,22% et atteint son niveau le plus important des cinq dernières années. Les titres émis sont en revanche en baisse de plus de 17%. Cela provient des titres de prélèvement des abonnements Stabus qui ne sont plus émis par la CABA et passent directement par le logiciel de billetterie UBI déployé depuis janvier 2022.

Au global, cela représente une baisse d'environ 7 % du volume global des pièces émises par le service des Finances.

➤ **L'évolution du nombre de factures enregistrées par mois :**

Sur l'année 2022, le nombre total de factures traitées par le service des Finances s'est élevé à 7 211 contre 7 170 en 2021, soit une augmentation de 0,6 %.

La qualité du traitement administratif des dépenses peut être analysée à travers deux données :

- le délai de paiement,
- le taux de rejet des mandatements.

Sauf contestation fondée auprès du fournisseur, le délai de paiement réglementaire ne doit pas être supérieur à 30 jours, dont 20 jours pour le mandatement par l'ordonnateur et 10 jours pour le paiement par le comptable.

Les statistiques montrent une stabilité du délai de mandatement entre 2021 et 2022. Le délai moyen de mandatement constaté en 2021 et en 2022 est de 16 jours alors qu'il était de 15 jours en 2020, 19 jours en 2019 et de 18 jours en 2018, le délai le plus bas jamais constaté a été de 13 jours en 2016. L'objectif d'avoir un délai en deçà de 15 jours n'a donc pas été atteint en 2022 mais le délai de paiement de la Collectivité reste inférieur au délai réglementaire.

Les données statistiques de la Trésorerie Principale font apparaître un délai global de paiement de 16 jours pour notre Collectivité (pour le Budget Principal car cette donnée ne nous est pas fournie au niveau consolidé) contre 26 jours pour les établissements de la même strate.

En 2021, le délai global de paiement pour la CABA était de 18 jours en moyenne sur l'année (25,5 jours en moyenne pour la strate).

S'agissant du second indicateur de qualité, le tableau (voir supra) retraçant l'évolution du nombre global des opérations comptables met en évidence une progression du taux de rejet par le comptable en 2022. En 2018, le changement de logiciel pour le suivi technique et financier des marchés a entraîné des erreurs. En 2019, l'envoi des titres de recettes dématérialisés a été généralisé ce qui provoque des rejets « techniques » des titres par la Trésorerie. Ces 2 effets ont entraîné une progression des rejets. L'objectif reste de ramener le taux de rejet le plus proche possible de zéro, il est actuellement de 1,76%.

Cette donnée permet d'apprécier la qualité des procédures (respect des règles relatives aux marchés publics, notamment) et du traitement administratif des factures (fourniture des pièces justificatives, bonnes imputations comptables, ...).

En ce qui concerne les recettes, le tableau ci-après montre que le délai de recouvrement entre 2021 et 2022 pour le Budget Principal de la CABA (cette donnée n'est pas disponible en consolidé) s'est fortement dégradé alors que celui de la strate des Communautés d'Agglomération est plutôt stable. Il faut le corrélérer au taux de recouvrement, qui s'est amélioré en 2022, ce qui veut dire que nos recettes sont mieux recouvrées mais moins rapidement.

➤ **Le délai de recouvrement (en jours) :**

	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
CABA (Budget Principal)	132,6	100,6	<b>157,3</b>	+ 56,28 %
Strate des CA	156,5	155,9	<b>160,7</b>	+ 3,07 %

Ayant accès de manière permanente à ces informations à travers le système Hélios, le service des Finances s'assure systématiquement que les diligences nécessaires sont faites par le Trésor Public (relances, avis à tiers détenteur, procédures judiciaires, ...). Il assiste les services de la Trésorerie pour retrouver les payeurs ayant changé de domiciliation. Il ne propose en admission en non-valeur que les dossiers pour lesquels les procédures seraient vaines ou devenues sans objet.

Le Protocole d'Échange Standard (PES V2) pour les transmissions de données au comptable public demande une plus grande exigence sur les informations transmises. Le service doit régulièrement effectuer une importante action de contrôle de la qualité sur le fichier des tiers dans le logiciel. Ce travail se traduit par la suppression des doublons et la saisie d'informations complètes pour chaque tiers (catégorie, adresse, n° SIRET, n° APE, ...). Il implique aussi la saisie d'informations supplémentaires sur les mandats, notamment en ce qui concerne l'inventaire, les emprunts et le suivi du délai de paiement.

La dématérialisation complète des pièces comptables transmises au comptable public a permis une baisse extrêmement conséquente en termes de copies effectuées, mais aussi des gains de temps dans la manipulation « papier » des factures, mandats, titres, bordereaux, etc...

Depuis 2017, la CABA reçoit électroniquement les factures de ses fournisseurs via le portail Chorus Pro mis à la disposition des collectivités et des entreprises par l'État. La montée en puissance de cet outil, qui s'est étalée entre 2017 et 2020, permet un gain de temps sur le traitement de la facture et s'inscrit pleinement dans la démarche de dématérialisation initiée il y a plusieurs années. En 2022, le nombre de factures reçues par Chorus Pro a été de 6 534, soit 90 % des factures enregistrées.

### ➤ Le suivi de la fiscalité :

La maîtrise du nouveau panier fiscal de la Collectivité est restée un objectif particulièrement prégnant, d'autant que ces ressources sont majoritairement déclaratives et contrôlées a posteriori par les services de l'État. Il est donc fondamental d'en appréhender finement les procédures et les contributeurs.

A ce titre, la CABA s'est dotée d'un logiciel de suivi de la fiscalité.

En 2022, deux délibérations fiscales concernant le vote des taux d'imposition ont été présentées au Conseil Communautaire.

Dans le domaine de la TVA, la procédure de validation directe des télé-déclarations a été mise en place en 2015. La Trésorerie Principale a ainsi l'accès en visualisation aux déclarations dématérialisées de la Collectivité, ce qui évite des échanges de papiers ou de mails. Depuis 2012, la déclaration de TVA pour le Budget Assainissement s'est complexifiée avec l'obligation de séparer les opérations liées à l'assainissement collectif, à l'assainissement non collectif et au réseau de chaleur.

Au global, la CABA doit effectuer 11 déclarations mensuelles et 1 déclaration trimestrielle, soit un total de 136 déclarations par an.

## 2. Service des Marchés publics

Le service des Marchés de la CABA conduit pour l'ensemble de la Communauté les procédures d'achats soumises aux dispositions du Code de la Commande Publique. A ce titre, il recense les besoins de tous les services, veille à la régularité des achats, vise à l'optimisation des procédures mises en œuvre afin de garantir une bonne utilisation des deniers publics et réduire le risque juridique lié aux éventuels contentieux pouvant survenir durant la procédure ou au cours de l'exécution des marchés.

### ➤ L'organisation du Service :

L'activité du service est organisée autour de 4 agents dont les fonctions sont réparties comme suit :

- 1 agent chargé de l'exécution financière des marchés : cette personne procède au paiement des marchés, applique les révisions de prix, verse les avances accordées aux entreprises. Elle contrôle et vérifie toutes les situations financières présentées par les prestataires et assure "l'interface" comptable et financière entre les fournisseurs, les services de la CABA et la Trésorerie Principale. Sur une année, son activité génère la production de plus de 3 000 états d'acomptes pour un volume de plus de 200 marchés en cours d'exécution ;
- 3 agents chargés de la préparation, du suivi des procédures et également du paiement : leurs activités s'organisent autour de trois missions :

#### • **La préparation des consultations**

Cette mission correspond à l'accompagnement des services dans la définition de leurs besoins et dans le choix de la procédure adéquate au regard des contraintes de leur cahier des charges techniques et des exigences imposées par le Code de la Commande Publique.

Il s'agit, lors de cette étape, de définir entre autres, les critères de jugement des offres, leur poids dans l'évaluation de celles-ci, de proposer aux services la possibilité d'engager des négociations et d'organiser celles-ci avec d'éventuelles auditions si cela apparaît nécessaire. Durant cette phase, les pièces contractuelles du marché sont rédigées par le service des Marchés en collaboration avec les services gestionnaires pour la partie « Cahier des Clauses Techniques Particulières » (CCTP). Les clauses déterminant les modalités d'exécution du contrat sont arrêtées définitivement à ce stade. Sont ainsi fixées les conditions déterminant les évolutions des prix, les délais d'exécution, de contrôle des prestations et les modalités d'application des pénalités. Enfin, le calendrier de toute la procédure est également arrêté lors de cette phase.

Un travail similaire est réalisé avec les maîtres d'œuvre qui interviennent généralement sur les grands projets de travaux.



- **Le lancement et le suivi de la procédure**

Il s'agit ici de procéder au lancement de la consultation, de dématérialiser toutes les pièces du marché puis de suivre, préparer et contrôler le bon déroulement de toute la procédure jusqu'à la notification du marché, voire le lancement des ordres de service de démarrage des prestations. Cette étape se caractérise par une série de contrôles des offres déposées par les candidats. Celles-ci doivent, d'une part, répondre aux dispositions administratives de la consultation et, d'autre part, remplir les conditions techniques prévues par le cahier des charges. Enfin, une fois le rapport d'analyse des offres établi par le service gestionnaire, celui-ci est également vérifié afin que son contenu soit concordant avec les dispositions arrêtées pour évaluer les offres.

Cette phase est également caractérisée par le souci de veiller à informer de la manière la plus précise possible les candidats qui n'ont pas été retenus dans le cadre de la consultation considérée. Cette démarche répond aux objectifs de transparence de la procédure et de respect de l'information des candidats qu'imposent les principes fondamentaux de la commande publique. Elle correspond également aux attentes des entreprises qui souhaitent très souvent connaître avec détail les éléments qui ont motivé le choix du maître d'ouvrage.

- **Le conseil et le suivi de l'exécution des marchés**

L'exécution des marchés est assurée par les services gestionnaires. Pour autant, le service des Marchés est régulièrement sollicité pour accompagner les services durant l'exécution du marché lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des avenants, ou bien de veiller au respect des dispositions prévues pour la réception des marchés ou l'application des diverses pénalités prévues.

➤ **Les chiffres-clés de l'année 2022 :**

- 31 consultations lancées : 6 en fournitures, 12 en services, 7 en prestations intellectuelles (dont 4 études et 3 marchés de maîtrise d'œuvre), 6 en travaux ;
- 47 marchés attribués : 11 marchés de fournitures, 19 marchés de services, 7 prestations intellectuelles (dont 4 études et 3 marchés de maîtrise d'œuvre), 10 marchés de travaux. Cela représente une enveloppe financière s'élevant à près de 4 793 618,00 € HT ;
- 25 marchés reconduits ;
- 43 avenants traités pour un montant de 935 000,00 € HT ;
- 40 réunions des Commissions Spécialisées des Marchés et d'Appels d'Offres organisées.

## **D. LE SERVICE PATRIMOINE / JURIDIQUE / ASSURANCES**

Le service Juridique/Patrimoine/Assurances, composé de 7 agents, intervient dans le cadre de ses missions auprès de l'ensemble des services communautaires.

➤ **Les activités du service :**

- Sur les aspects juridiques, le service est associé, en tant que service support, aux montages complexes et pour toute interrogation d'ordre juridique émanant des services de la CABA, en fonction de leur domaine de compétence. De même, il assure le suivi des dépôts de plainte effectués par la Collectivité et des différents contentieux et pré-contentieux engageant la CABA. Il est aussi amené à pratiquer une veille juridique. Occasionnellement, il intervient auprès des communes membres dans le cadre de la rédaction d'actes ou pour toute sollicitation d'ordre juridique. Enfin, il est amené à rédiger des actes administratifs (délibérations, décisions, conventions, notamment) au gré des dossiers en cours.
- Concernant le patrimoine, les missions sont de plusieurs ordres : gestion des différentes conventions d'occupation conclues par la Collectivité (dont appels de loyers), suivi du patrimoine, acquisitions et ventes de biens mobiliers et immobiliers, à travers la rédaction d'actes en liaison avec les offices notariaux. Le service procède, de plus, en collaboration

avec le service des Finances, à la mise en place de l'inventaire physique du patrimoine de la Collectivité et au rapprochement avec les immobilisations comptables.

- En ce qui concerne le secteur « assurances », le service a en charge l'exécution du marché d'assurances en dommages aux biens, mais également de ceux relatifs à la flotte automobile, à la responsabilité civile, à la protection fonctionnelle des agents et des élus ainsi qu'à l'assurance du personnel. Il assure le suivi des sinistres (hors protection statutaire) en lien avec les compagnies d'assurances et les services concernés.
- Par ailleurs, le service assure le suivi de la compétence « réalisation et gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage ». Ainsi, il est amené à être en contact régulier avec l'équipe du gestionnaire des aires d'accueil désigné dans le cadre d'un marché public. Il est l'interlocuteur privilégié sur ce secteur et coordonne les interventions des services de la CABA et celles du gestionnaire. Il assure le suivi des taux d'occupation des aires et de la régularité des paiements par les usagers. Il anime les réunions de bilan du gestionnaire et participe de la même façon aux débats avec les différents partenaires intervenant sur ce secteur.
- Enfin, le service Juridique/Patrimoine/Assurances assure la gestion de l'accueil téléphonique de la CABA, des services de factotum, des fournitures administratives, de la documentation ainsi que de la flotte automobile affectée aux services et présente sur les sites de l'Immeuble de la Paix et du Village d'Entreprises depuis le déménagement temporaire des services.

#### ➤ Les chiffres clés de l'année 2022:

##### **JURIDIQUE**

- Dépôts de plainte (tous services confondus) : 22
- Contentieux : 5 dossiers en cours devant les tribunaux

##### **PATRIMOINE**

- Dossiers régularisés (ventes-acquisitions) : 7
- Taxes foncières 2022

##### **GENS DU VOYAGE**

- Taux d'occupation annuel Aire d'Accueil Les Dinandiers (Aurillac) : 75 %
- Taux d'occupation annuel Aire d'Accueil Les Granges (Arpajon-sur-Cère) : 68 %
- Aire de grand passage de Leyritz (Crandelles) : 1 mission

##### **ASSURANCES**

- Dommage aux biens : 9 sinistres
  - Responsabilité civile : 11 sinistres
  - Flotte automobile : 13 sinistres
- dont 5 pour lesquels la Collectivité est reconnue 100 % responsable, 1 pour lequel la Collectivité est reconnue 50 % responsable et 7 pour lesquels la responsabilité de la Collectivité n'est pas engagée.
- Protection fonctionnelle : 3 sinistres
  - Responsabilité civile - exploitant d'aérodrome : pas de sinistre
  - Contrat NAVIMUT : pas de sinistre

#### ➤ Les faits marquants de l'année 2022 :

##### **PATRIMOINE**

- Poursuite de la mise en œuvre de l'inventaire physique du patrimoine de la Collectivité. Pour le Budget Principal, IMMEUBLE DE LA PAIX (en cours) – POLE D'ECHANGE INTERMODAL– BUDGET EAU (esquisse commencée) l'inventaire est finalisé et intégré dans le logiciel dédié. Pour tous ces sites, les immobilisations financières des biens saisies dans le logiciel Finances ont été rapprochées des inventaires physiques.

## **JURIDIQUE**

- Procédure de servitude d'utilité publique aboutie dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration de Souleyrie permettant d'assurer la continuité des travaux ;
- Renouvellement de multiples conventions ;
- Signature de l'avenant n°3 au crédit-bail au bénéfice d'Abeil.

## **ASSURANCES**

- Finalisation des indemnisations des dommages liés au sinistre de l'Immeuble de la Paix, indemnisation suite à l'incendie de l'Aire d'Accueil des Granges (2018), indemnisation suite au sinistre sur l'Ecole des Dinandiers (Incendie).

## **VIE DU SERVICE**

- Réintégration du service dans l'Immeuble de la Paix en septembre 2022.

### ➤ **Les chantiers à venir en 2023 :**

## **JURIDIQUE**

- Appui juridique dans le montage de projets photovoltaïques et du projet de méthaniseur ;
- Renouvellement et création de conventions ;
- Signature du protocole transactionnel valant convention d'indemnisation du groupement d'entreprises titulaire du marché d'extension et mise aux normes de la station d'épuration de Souleyrie, en application de la théorie de l'imprévision ;
- Signature des protocoles transactionnels valant compensation financière au profit de la CABA afin de couvrir les seuls surcoûts supportés par cette dernière dans le cadre des prestations de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés, qu'elle exerce pour le compte de tiers publics et privés ;
- UCPA :
  - étude juridique sur la faisabilité d'un projet de centre équestre ;
  - étude sur les possibilités d'évolution des modalités de mise à disposition du Centre d'accueil et de séjours collectifs de Lascelle.

## **PATRIMOINE**

- Poursuite de la mise en œuvre de l'inventaire : Immeuble de la Paix, Budget Eau ;
- Affaires foncières : acquisitions d'une partie des délaissés de la RN 122 intéressant la Collectivité ;
- Régularisation de servitudes de passages de réseaux ;
- Régularisation des dossiers fonciers Ville d'Aurillac/CABA.

## **Gens du Voyage :**

- Début de la mise en place de terrains familiaux locatifs ;
- Remise en fonctionnement du système de télégestion sur les aires d'accueil d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère.

## E. LA DIRECTION DES SERVICES D'INFORMATION

### ➤ Les faits marquants de l'année 2022 :

Les missions prioritaires de la DSI consistent à maintenir en conditions opérationnelles, à développer, à fiabiliser et à sécuriser le système d'information de la Collectivité et de ses satellites. Parallèlement, une activité à développer, d'assistance et de conseil, s'exerce au quotidien auprès des communes membres mais surtout auprès des satellites de la CABA (Stabus, Office du Tourisme...).

Dans le cadre de ces activités, les projets marquants suivants ont été menés en 2022 :

- fiabilisation des alarmes intrusion et des caméras de vidéo-protection,
- maintien en condition de la Stabus (siège),
- migration SIG (nouveaux serveurs, changement de base de données, montée de version) ;
- suivi et mise à jour du SIG et réalisation des différents travaux demandés,
- création d'un outil de réservation de véhicules et de salles de réunion,
- suivi et maintien du site de CARLAT - maintenance faite au niveau des bornes ainsi que des PC ;
- mise en œuvre des systèmes nécessaires au Salon de l'Habitat,
- mise à jour des licences systèmes et logiciels,
- respect des normes RGPD, refonte PPSI et chartes,
- sécurité générale des systèmes d'information,
- satisfaction des demandes des utilisateurs en temps réel,
- réflexion stratégique sur l'avenir des SI dans la CABA avec la notion de « cloud communautaire » ;
- suivi du chantier de Souleyrie,
- lancement du projet de "grenier de données" : VLK,
- fin intégration MiCC et fin de déploiement des standards,
- intégration des sites CTC, Médiathèque, Immeuble de la Paix en IRF,
- migration Infrastructure Virtuelle VMware vers Nutanix HCI,
- mise en œuvre d'un portail d'authentification "Proxy application" pour app oAuth2,
- mise en œuvre d'Auth sécurisé pour application Tiers,
- mise en œuvre EDR defender sur les postes CABA,
- mise en œuvre des stratégies de conformité sur les postes CABA,
- mise en œuvre des Backup "365 Metallic" Onedrive après Sharepoint et exchange,
- mise en œuvre NPS auth pour RDS CABA avec auth forte multifacteur,
- accompagnement de l'ensemble des agents à la migration sharepoint.

Les infrastructures informatiques sont en pleine expansion. Chaque année, de nouveaux sites et de nouveaux logiciels sont mis en service sans suppression d'autres composants en contrepartie.

### ➤ Les chiffres-clés de l'année 2022 :

#### • **Les ressources humaines**

Fin 2022, la DSI est composée de :

- 1 directeur des systèmes d'information (ingénieur principal), mutualisé avec la Ville d'Aurillac à 50 % chacun ;
  - Pas de DSI de septembre à décembre 2022
- 7 agents pour le support technique et la réalisation des projets (techniciens), dont 1 poste était vacant en 2022 en tant qu'administrateur logiciel.

Les vacances des postes d'administrateur logiciel et de DSI ont affecté la conduite des projets mais, grâce à une forte mobilisation des personnels, les activités courantes et la poursuite du développement de plusieurs actions stratégiques ont pu être assurées avec efficacité, tout cela sans que l'efficacité du service ne soit trop pénalisée.

- **Les ressources matérielles et immatérielles**

- Une vingtaine d'applications « métier » (facturation eau, Médiathèque, gestion financière, supervision, SIG, ...);
- Une vingtaine d'applications « standard » (messagerie, base de données ...);
- 98 serveurs informatiques;
- 7 serveurs Hyperviseurs Nutanix;
- 1 écosystème 365 complet;
- 470 postes de travail et unités informatiques;
- 270 périphériques informatiques.

- **Le suivi des prestations assurées par des tiers**

Sur le plan financier, les marchés de télécommunication (téléphonie fixe et mobile, accès Internet, ...) sont les plus importants. Parallèlement, les différents contrats de maintenance très nombreux et divers (logiciels métiers, copieurs, ...) exigent un suivi scrupuleux de leurs différentes clauses administratives (pénalités) et financières.

Ce suivi a été partiellement abandonné du fait de l'absence de DSI en fin d'année.

Ainsi, les crédits de fonctionnement gérés et traités par la DSI, tous budgets confondus, se sont élevés à 355 473 € en 2022, soit une augmentation de 79 228 € essentiellement due au déploiement de nouveaux outils.

Parmi ces dossiers sont notamment à citer :

- maintenance : 180 627 € HT,
- consommation téléphonique : 157 847 € HT.

➤ **La répartition de l'activité en 2022 :**

Les moyens humains mobilisés par le service portent sur :

- Le maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information (ces activités représentent au moins 50 % de la charge de travail, en baisse progressive par la fiabilisation des systèmes et des moyens d'alerte) :
  - remplacement de matériel obsolète,
  - dépannage sur panne de matériels et logiciels,
  - passage de patches sur les logiciels,
  - évolution/amélioration technique de matériel,
  - remplacement de logiciels à fonctionnalités identiques,
  - évolution des configurations (nouvel agent, ouverture accès Internet...).
- Les nouveaux projets et l'évolution des systèmes d'information et de communication (environ 30 % de l'ensemble des activités) :
  - rédaction de documents (cahiers des charges, documents de suivi projet ...),
  - animation des activités des projets,
  - configurations et paramétrages de logiciels et matériels,
  - suivi des réalisations et des avancements,
  - tests et contrôles,
  - points réguliers et réunions.
- L'administration (20 %) :
  - points projets réguliers,
  - entretiens annuels,
  - réunions de service,
  - suivi des budgets,

- validation de la documentation réglementaire,
- génération des bons de commande et validation des factures.

➤ **Le traitement des demandes des services :**

L'objectif prioritaire de la DSI, qui porte sur le maintien en conditions opérationnelles du Système d'Information, mobilise à travers les actions de maintenance et d'assistance aux utilisateurs beaucoup de technicité et de temps.

Aucun outil de suivi d'interventions n'étant déployé à la DSI, il n'est pas possible de chiffrer le nombre d'interventions pour l'année 2022.

Pour autant, il a été observé pour l'ensemble du service DSI, une difficulté à répondre aux demandes des services du fait du sous-effectif constaté (audit Ilki) en rapport aux demandes croissantes constantes (nouveaux projets), des postes non pourvus depuis plusieurs années (administrateur progiciel, support helpdesk) et des remaniements de postes.

Concernant l'objet des demandes, il est constaté notamment :

- une hausse des interventions dans des domaines techniques très divers et complexes (aéroport, médiathèque, télégestion, SIG) en appui des sociétés afin de fiabiliser et améliorer les systèmes en place ;
- une carence dans l'intégration de la DSI en amont de certains projets, ce qui impacte le service qui doit se rendre disponible de manière non planifiée.

➤ **Les chantiers à venir en 2023 :**

De nombreuses actions sont à mener avec de réels projets dimensionnants dont :

- continuer les migrations des applications sur les serveurs 2019 ;
- mutualisation des services DSI Ville et CABA,
- finir le chantier de l'Ombrade,
- finir le chantier du PEI,
- suivre le chantier de Souleyrie,
- suivre le projet de grenier de données,
- lancer le projet de GMAO,
- projet de mise en place du Wifi,
- refonte complète du CMS,
- conteneurisation de l'infra Web,
- relance de la redevance spéciale,
- refonte des tournées OM,
- projets SIG,
- finalisation et suivi de l'outil de suivi des études SPANC,
- changement du logiciel de relève des compteurs,
- mise en œuvre d'une PSSI,
- sécurisation Cyber générale.

L'année 2023, concernant la DSI, sera marquée par la mise en œuvre concrète de la mutualisation et par la volonté d'une restructuration du service et d'une évolution des effectifs afin de permettre un meilleur traitement des demandes.



## IV – LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

### A. L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'action économique de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, en cohérence avec le cadre de référence posé par la loi NOTRe du 7 août 2015, se décline selon 3 axes complémentaires :

- l'aménagement d'espaces économiques nécessaires à l'accueil et au développement des entreprises ;
- l'accompagnement, dans une logique partenariale, de la dynamique entrepreneuriale sur le territoire ;
- le financement des opérations de désenclavement indispensables au développement des entreprises.

#### 1. Le développement et la commercialisation d'espaces économiques pour les entreprises

##### ➤ La commercialisation des zones d'activités économiques communautaires

##### • ZAC d'Esban :

En 2022, la commercialisation de la zone d'activités d'Esban s'est poursuivie avec 2 ventes portant sur 9 220 m<sup>2</sup> (EIFFAGE et GAZ UP) et la résiliation d'un compromis de vente sur une surface de 4 150 m<sup>2</sup>.

A noter que les 2 plateformes (7 et 8) à commercialisation différée représentant près de 4 hectares sont désormais ouvertes à la commercialisation depuis la réalisation notamment de la voie interne de la plateforme 7 en juillet 2022. Ces surfaces doivent répondre aux besoins des entreprises sur les 3 prochaines années. Fin 2022, la CABA a retenu le projet logistique de l'entreprise LHERITIER sur la grande plateforme 8 d'une superficie de 11 880 m<sup>2</sup>.

##### • ZAE de Jussac et Saint-Paul-des-Landes :

La commercialisation sur ces 2 zones d'activités économiques se poursuit également.  
Fin 2022 :

- sur les 27 070 m<sup>2</sup> que compte la ZAE des Rivières à Jussac, 17 153 m<sup>2</sup> ont été cédés (dont 13 793 m<sup>2</sup> en 2022 : CADAC/SA TPA ; LAFON et CHANUT), il reste 9 917 m<sup>2</sup> à céder mais 8 390 m<sup>2</sup> sont sous contacts avancés;
- sur les 13 005 m<sup>2</sup> que compte la ZA du Garrigoux à Saint-Paul-des-Landes, 8 907 m<sup>2</sup> ont été cédés (vente FONTANEL en 2022 sur 1 514 m<sup>2</sup>).

##### ➤ Les nouveaux projets de zones d'activités

##### • Le projet de création de la ZA de Salavert :

Le projet, recalibré à un périmètre de 10 hectares dont 7 cessibles, a fait l'objet d'un dépôt d'examen au cas par cas en juillet 2021, à l'issue duquel la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a recommandé une évaluation environnementale, dont le lancement devrait intervenir en 2023, une fois le cahier des charges consolidé.

- **Le projet de création de la ZA d'Esmoles – Commune d'Arpajon-sur-Cère :**

Différents échanges avec la Commune d'Arpajon-sur-Cère ont permis de confirmer l'opportunité, la faisabilité au regard du classement par le PLUi-H, et les modalités de portage d'un lotissement à vocation économique sur une zone, propriété de la commune, située en face du cimetière, d'une surface aménageable de 5 200 m<sup>2</sup> environ. Ce projet, porté par la CABA dans le cadre de sa compétence économique, concernera la création de 5 lots pour une surface totale cessible de 4 327 m<sup>2</sup>, qui donneront lieu à des aménagements et travaux confiés à la commune dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée. La commercialisation est prévue pour 2023 et permettra de répondre prioritairement aux besoins de proximité des artisans de la commune, selon une tarification qui permettra de couvrir strictement les coûts de production.

➤ **Une nouvelle stratégie en matière de foncier économique**

L'accélération des contacts pour des terrains à vocation économique situés notamment sur les zones d'activités du territoire constitue un élément marquant de ces dernières années, ce phénomène ne s'étant pas démenti durant les derniers mois malgré le contexte de crise sanitaire.

Ce constat s'inscrit plus globalement dans un contexte de pression foncière renforcée qui se traduit par une augmentation des transactions, des tarifs pratiqués et s'exprime également pour des projets à vocation Habitat.

Cette demande soutenue, compte tenu des disponibilités foncières actuellement identifiées, du cadre posé par le PLUi-H de pleine application depuis janvier 2020, et des contraintes à venir au regard de l'objectif Zéro Artificialisation Nette des sols posé par la loi Biodiversité de 2018 et possiblement renforcé par la loi Climat et Résilience adoptée en 2022, a appelé une ré-interrogation des principes qui fondaient la stratégie foncière et la politique de commercialisation des terrains à vocation économique de la Communauté d'Agglomération et ses communes membres.

La nouvelle stratégie foncière se fonde désormais sur 2 objectifs complémentaires à l'aménagement de nouvelles surfaces notamment dans le secteur de Salavert, dans la continuité d'Esban :

- optimiser le potentiel d'installation sur les surfaces qui restent encore disponibles à la commercialisation sur les zones d'activités communautaires ;
- identifier / anticiper / évaluer les opportunités qui pourraient résulter à la fois :
  - ⇒ de transactions entre privés portant sur des terrains ou bâtiments hébergeant déjà des activités économiques ;
  - ⇒ de foncier nu ou bâti diffus dont le classement dans le cadre du PLUi-H actuel et les caractéristiques (zonages de protection, voisinage, enjeux environnementaux, coûts techniques d'aménagement, possibilité/probabilité de mutation) permettraient d'envisager un aménagement à des fins économiques.

Elle s'est traduite par 3 premières déclinaisons opérationnelles :

- la mise en place d'une grille d'évaluation des projets fonciers – aménagement de terrains nus ou acquisition de terrains aménagés - pour faciliter l'objectivation de leurs coûts prévisionnels ;
- l'évolution de la politique de commercialisation des surfaces disponibles sur les ZAE communautaires, pour accompagner à la fois la densification nécessaire des terrains disponibles et privilégier l'installation de projets à forte valeur ajoutée territoriale ;
- la programmation d'une mission foncière prospective, qui vise à identifier par une modélisation, à partir des caractéristiques du territoire (occupation du sol, utilisation, niveau de construction), des types d'appropriation (formes juridiques, nature de propriétaires), du classement PLUi-H, de l'observation des flux (mutations foncières et

immobilières), doublée d'une confrontation terrain associant les communes, des secteurs sur lesquels des opportunités foncières peuvent et doivent être anticipées et de calibrer en conséquence les outils de suivi et/ou d'intervention du bloc communal.

➤ **Le développement du Pôle Immobilier d'Entreprises :**

Situé au cœur du Parc d'Activités de Tronquières, le pôle immobilier, comprenant 6 tranches, inaugurée le 23 avril 2018, dispose de 8 071 m<sup>2</sup> de surfaces locatives et se compose de locaux locatifs tertiaires et de locaux d'activités.

Commercialisation / Emplois

Le taux d'occupation du village s'établit à 92,25 % fin 2022 contre 97,25 % fin 2021, avec 67 entreprises présentes (6 nouveaux locataires pour 9 sortants) sur le site et 350 emplois.

➤ **La pépinière de logements de la Contie à Marmanhac :**

Avec la pépinière de logements, la CABA propose à la location 6 logements, meublés et équipés, aux nouveaux actifs arrivant sur le territoire (créateurs d'entreprises ou salariés) pour faciliter leur installation sur le bassin.

Le taux d'occupation s'établit à 37% en 2022, contre 58% en 2021. Malgré ce fléchissement, la pertinence de ce dispositif, qui depuis sa mise en place, en 2007, a accueilli plus de 67 familles, soit 122 personnes, demeure.

## **2. Accompagner, dans une logique partenariale, la dynamique entrepreneuriale sur le territoire**

Pour accompagner la dynamique entrepreneuriale sur le territoire, la CABA a tout à la fois poursuivi sa politique massive d'investissements et d'achats, son soutien aux structures d'accompagnement – France Active Auvergne, Initiative Cantal – et prolongé ou mis en place de nouvelles actions spécifiques – soutien à l'incubateur Catalpulte, dispositif de soutien à l'immobilier d'entreprises.

La CABA a également poursuivi son engagement partenarial opérationnel et/ou financier, dans les événements économiques majeurs qui ont pu être organisés en 2022 : Salon de l'Habitat, Trophées des Entreprises co-organisés par le journal La Montagne et la CCI du Cantal.

L'année 2022 a également été marquée par le **lancement du Projet Alimentaire de Territoire**, avec le recrutement en avril 2022 pour 3 ans d'une Chargée de Projet au sein du service Développement territorial de la CABA. Cette démarche vise notamment à accroître la demande en produits alimentaires locaux de qualité, à rapprocher l'offre de la demande et à soutenir le développement de filières agricoles durables.

La définition du PAT a démarré par un état des lieux qui est en cours de réalisation et qui porte sur des domaines aussi variés que la restauration collective et commerciale, l'éducation et la sensibilisation au bien manger, l'offre des producteurs locaux et les circuits de proximité, l'organisation des filières alimentaires locales, les jardins collectifs, les habitudes de consommation au domicile, etc.

Le Projet Alimentaire de Territoire du Bassin d'Aurillac va résulter d'un travail participatif avec les acteurs de l'ensemble du Bassin d'Aurillac. Il reposera sur des objectifs adaptés au contexte local et aux attentes et besoins de tous ceux qui constituent les maillons du système alimentaire local à savoir : formateurs, producteurs, transformateurs, distributeurs, artisans et restaurateurs, consommateurs, animateurs - éducateurs, acteurs de la santé, etc.

### **3. Une politique d'investissement, véritable levier pour l'activité économique locale**

Les principales dépenses d'investissement portées par la CABA s'élèvent à 23,49 M€ en 2022, auxquels s'ajoutent 0,83 M€ de subventions à des projets mis en place sur le territoire. Ces dépenses permettent à la fois de garantir un niveau d'attractivité pour le territoire et de soutenir l'économie locale.

#### **➤ Une contractualisation avec les principaux partenaires pour conforter la capacité d'investissement :**

L'année 2022 a été marquée par :

- la poursuite du cadre contractuel proposé au bloc local par l'État en 2021 : le CRTE ou Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 élaboré à l'échelle du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne ;
- la signature du contrat Cantal Développement 2021-2026 avec le Département du Cantal pour un montant global de 2 640 000 €, dont 1 531 000 € pour des projets sous maîtrise d'ouvrage CABA, 719 000 € sous maîtrise d'ouvrage autres, et 390 000 € non encore fléchés ;
- la préparation du Contrat Région 2021-2026, avec la transmission de propositions de fiches projets sous maîtrise d'ouvrage CABA, en complément du travail de la Région réalisé en direct avec les communes pour faciliter une contractualisation des projets sous maîtrise d'ouvrage communale.

Parallèlement à ces contractualisations, l'Agglomération est restée fortement mobilisée sur la préparation de la prochaine programmation des fonds européens 21-27.

### **4. Le désenclavement du territoire : ligne aérienne et amélioration des accès routiers**

Unique liaison rapide entre Aurillac et Paris, service essentiel au développement touristique et surtout au soutien à l'activité des entreprises, la ligne aérienne est indispensable à l'aménagement du territoire.

La CABA, depuis le mois de juin 2009, assume la gestion de la plate-forme aéroportuaire, dont elle est propriétaire et participe également, à parité avec le Département, au déficit de la ligne aérienne.

Après le bouleversement lié à la crise sanitaire en 2020, le redressement progressif de la fréquentation de la ligne se poursuit pour atteindre 32 599 passagers en 2022 contre 22 881 voyageurs en 2021, 14 809 en 2020 et 37 955 en 2019.

Le résultat de fonctionnement s'est également maintenu en 2022, 430 k€ contre 437 k€ en 2021.

Les investissements, à parité avec le Département, pour un montant de 323 k€ en 2022, ont essentiellement concerné les travaux de rénovation de la tour.

La participation de la CABA au déficit de la ligne aérienne, plafonnée à 864 k€ pour 2021/2022, s'est élevée, pour l'année 2022, à 786 k€.

## **B. LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL**

Le Développement Communal, réaffirmé comme un des axes prioritaires du Projet de Territoire validé au printemps 2021, s'est poursuivi avec notamment le programme « Petites Villes de Demain ».

Ce programme lancé à l'automne 2020 par l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) vise à renforcer « l'armature territoriale » des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité.

Les centres-bourgs jouent en effet un rôle spécifique de structuration du territoire communal et intercommunal. Sur 6 ans, le dispositif va permettre de réinterroger les principaux volets qui participent de l'attractivité, à horizon 2030, des communes et des sous-bassins de vie qu'elles irriguent : habitat, rénovation énergétique, commerce, équipements et espaces publics, mobilités, etc.

Déclinaison du dispositif « Action Cœur de Ville » (qui concerne Aurillac et Arpajon-sur-Cère), le programme "Petites Villes de Demain" concerne 7 communes du Bassin d'Aurillac : Jussac, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Simon, Sansac-de-Marmiesse, Vézac et Ytrac et 26 à l'échelle du Département du Cantal.

Les réflexions qui ont été approfondies dans ce cadre, avec notamment l'appui d'une chargée de mission "Petites Villes de Demain" rattachée à la CABA et financée à 75 % par l'État, portent à la fois sur les enjeux prioritaires et sur les actions à envisager, tant en termes d'investissements que de mutualisation de services.

Elles vont déboucher d'ici juin 2023 sur la co-construction d'une stratégie intégrée de (re)vitalisation des 7 communes et leurs sous-bassins de vie en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, socle du PLUi-H d'application depuis 2020, et le programme « Action Cœur de Ville ».

## **C. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Un enseignement supérieur diversifié répond aux besoins en formation des jeunes du territoire mais contribue également au rayonnement du Bassin d'Aurillac. Cette dimension stratégique pour le territoire du Bassin d'Aurillac guide l'action de la Collectivité qui investit, dans un cadre partenarial fort avec le Département, aux côtés des responsables des Établissements, à destination des étudiants et auprès des instances régionales voire nationales, pour accompagner la dynamique de l'enseignement supérieur à Aurillac.

### **➤ L'enseignement supérieur à Aurillac en chiffres**

- 1 365 étudiants à Aurillac à la rentrée 2022/2023 ;
- 64 % viennent de l'extérieur du département et 48 % d'entre eux ne sont pas originaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 11 établissements d'enseignement supérieur sur le Bassin d'Aurillac.

### **➤ Une offre de formation qui évolue encore en 2022/2023**

Les formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur du Bassin d'Aurillac composent un large panel :

- de domaines de compétences : Commerce, Gestion, Comptabilité, Sciences de la vie, Technologie industrielle, Informatique, Gestion de données et cybersécurité, Communication, Arts, Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Santé, Sport... ;
- de diplômes : BUT, BTS, DE, Licence professionnelle, Master 1 et 2, CQPM, Mention complémentaire... ;
- de cursus : formation continue ou en alternance.

La rentrée 2022-2023 se caractérise par une offre de formation qui évolue encore avec la 2<sup>e</sup> année d'application de la réforme des IUT, l'enrichissement de l'offre en apprentissage avec notamment l'ouverture d'un Master Webmarketing & Social Media (niveau Bac +5) au Lycée de la Communication Saint Géraud et la confirmation de la dynamique associée au Campus Connecté Cantal Auvergne piloté par le Département et désormais déployé sur 3 sites : Aurillac, Saint-Flour et Mauriac.

### ➤ Le retour des RDV Etudiants '22 formule complète

Après deux rentrées marquées par un contexte sanitaire contraint, 2022 a permis de proposer des Rendez-vous Étudiants formule complète, sur 2 jours, les 14 et 15 septembre 2022.

Organisé par la CABA, cet événement fête la rentrée en valorisant les marqueurs sportifs, culturels et conviviaux de notre territoire. Les défis ludiques et sportifs, dans un nouveau format en écho à la labellisation Terre de Jeux 2024, se sont déroulés au stade Jean Alric le 14 septembre. Cette édition a également marqué la célébration renforcée des arts de la rue, avec deux spectacles tout public proposés le 15 septembre, esplanade Michel Crespin : « La Tangente du Bras Tendu » par les Lendemains et les Philébulistes et « Block Party » de Radio Kaizman.

Ces rendez-vous ont réuni près de 900 étudiants sur les 2 jours et près de 1 500 spectateurs (étudiants et habitants du territoire) sur les séquences tout public.

### ➤ Un accompagnement institutionnel confirmé

L'année 2022 a vu la reconduction du soutien au fonctionnement du campus d'Aurillac avec :

- la signature d'une nouvelle convention partenariale cadre 2022-2026 avec l'Université Clermont Auvergne et le Département du Cantal sanctuarisant la mise à disposition de personnels CABA à l'antenne universitaire (4 emplois) et l'attribution d'une subvention de 16 500 € ;
- le soutien au fonctionnement de l'antenne du CROUS pour la gestion du restaurant universitaire et l'action sociale (bourses) pour un montant de 55 966 € ;
- le soutien aux associations étudiantes avec le provisionnement d'une subvention annuelle à la Fédération des Étudiants du Bassin d'Aurillac (FEBA) de 3 000 € en 2022 ;
- la reconduction du guichet unique pour le logement confié à SOLIHA (Pact Cantal) en partenariat avec les bailleurs sociaux, dans le cadre d'une mission de service rémunérée à hauteur de 11 500 €.

## **D - LE TOURISME**

### ➤ Le site de la presqu'île du Puech des Ouilhes – Lacapelle-Viescamp

La préparation de la saison 2022 du site du Puech des Ouilhes a principalement porté sur des mises aux normes ou travaux de sécurisation :

- Reprise et sécurisation du balcon de l'école de voile,
- Intervention sur la structure « bateau échoué » de l'aire de jeux,
- Nettoyage et marquage des places de stationnement du parking du haut,
- Reprise de la passerelle permettant d'accéder à l'île,
- Nettoyage et élagage des arbres dangereux à proximité des bâtiments.

À la suite du départ de Monsieur TURQUET, l'appel à concurrence pour la gestion estivale du snack a été relancé en fin d'année. Madame PUECH a ouvert en mai 2022, proposant une carte simple avec des horaires d'ouverture élargis. La première saison a été satisfaisante en termes de fréquentation.

En 2021, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) avait émis des remarques sur la gestion de la baignade et du poste de secours lors d'une visite de contrôle. Elles portaient sur l'affichage, la maintenance et le nettoyage des structures. Toutes ces observations ont été prises en compte pour l'ouverture 2022. Ainsi, une nouvelle solution a été testée pour fournir un nettoyage régulier et professionnel de la plage et des structures flottantes. Un entrepreneur local est intervenu, sous convention avec la CABA, 4 jours par semaine en juillet et août pour nettoyer la plage ; il a aussi réalisé plusieurs grosses interventions dans les bassins flottants (avant ouverture et mi-saison).



Expérimentés en 2021, le point d'accueil et d'information touristique, la ligne de bus reliant le Puech des Ouilhes à Aurillac ainsi que le marché de producteurs organisé sur la plage par la Commune ont tous été reconduits.

#### Sentier multi-pratiques autour du lac :

Le cheminement en platelage accessible à tous s'est prolongé en 2022 par l'ouverture du premier tronçon du tour du lac. Le chemin de Couderc d'Abrac a permis de débiter la liaison entre le Puech des Ouilhes et le bourg de Lacapelle-Viescamp en traversant le site du Diamant Vert. La section a été inaugurée en présence des élus de la CABA en juillet 2022. La maîtrise d'œuvre a également été lancée pour la section vers le marais du Cassan – travaux prévus en 2023. Des financements exceptionnels ont été sollicités et obtenus auprès de l'Etat - AMI Avenir Montagne Massif Central en fin d'année 2022.

#### ➤ **La valorisation numérique – Le Rocher de Carlat**

Le site de Carlat a ouvert ses portes au grand public en 2017. Il est géré par l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac.

Les conditions météorologiques très marquées par de fortes chaleurs ainsi qu'une période d'ouverture restreinte ont fait chuter l'affluence.

Avec seulement 675 visiteurs, le site est en perte de vitesse en termes de fréquentation (baisse de 50 % par rapport à 2021). Celle-ci devrait être redynamisée en 2023 grâce à un programme complet d'animation et de mise en valeur.

#### ➤ **Les Gorges de la Jordanne – Lascelles et Saint-Cirques-de-Jordanne**

La partie terminale du sentier est restée fermée en 2022 pour des raisons de sécurité (suite aux dégradations liées à l'enneigement et aux intempéries de l'hiver 2020 / 2021). Les fortes chaleurs ont été propices aux balades rafraichissantes au fond des Gorges.

La fréquentation reste stable, autour des 25 000 visiteurs.

#### ➤ **La vallée des Légendes - Le centre UCPA de Lascelles**

Situé à Lascelles, le centre d'accueil et de séjours collectifs réalisé par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a ouvert ses portes en 2004. Chaque année, il est mis à disposition du Centre UCPA Monts du Cantal, qui imagine des séjours thématiques pour les 6-17 ans.

La fréquentation du centre UCPA a augmenté en 2022 avec l'accueil de 1 560 enfants et 95 adultes contre 1 380 enfants en 2021. En 2022, le village des pods a pu être mis en service et a bénéficié d'un taux de remplissage de 100 %, tout comme le camp des pilotis. Arrivent ensuite à 99 % le camp des aventuriers (bâtiment en dur) puis le camp des roulottes (98 %) et le camp des chalets (65 %).

Malgré une durée d'exploitation limitée à la période des vacances scolaires estivales, la présence de l'UCPA permet à différents acteurs locaux de bénéficier de retombées économiques directes (prestataires d'activités, restaurateurs locaux, boutiques de souvenirs/jouets, transports, petits commerces alimentaires...).

Les perspectives de remplissage 2023 prévoient une durée d'exploitation de 21 semaines (de mi-mai à fin septembre) contre 15 en 2021, en lieu et place des 9 semaines estivales historiques. De plus, pour accompagner cet engagement d'accueil d'un public adulte sur les années à venir, quelques améliorations sont en cours de réflexion comme la rénovation des plateformes pilotis et roulottes, l'installation d'un parcours lumineux fléché, l'amélioration des sanitaires pour adultes ou encore la réalisation d'une passerelle...

### ➤ Les campings communautaires

Le site de l'Ombrade n'a ouvert que ponctuellement pour le Festival de Théâtre de Rue avec une capacité de 40 % inférieure par rapport à une saison normale. Le chiffre d'affaires pour la période reste somme toute correct.

La fermeture de l'Ombrade a eu pour conséquence de reporter une partie de la clientèle sur les campings de la Cère à Arpajon-sur-Cère et du Moulin à Jussac.

Malgré cela, la fréquentation du camping de Jussac peine à décoller, y compris sur les locatifs.

Le camping de la Cère, quant à lui, a connu une forte régression de son chiffre d'affaires. Un effort particulier du personnel a permis d'accueillir un nombre conséquent d'entreprises hors saison sur les locatifs.

### ➤ Le parcours nocturne et animé autour du golf de Vézac

La Commune de Vézac a souhaité aménager les abords du golf situé sur son territoire et a sollicité la CABA pour la mise en œuvre d'un produit d'animation touristique sur l'emprise du chemin classé PDIPR. Un produit d'animation innovant basé sur l'optique, le son et la lumière a accueilli de nouveaux promeneurs en 2022. A partir du début d'après-midi, le son de l'animation les accompagne, puis dès la tombée de la nuit, les lumières viennent compléter la balade enchantée sur les 1,5 kilomètres aménagés.

### ➤ L'aire évènementielle de la Ponétie / Evènements

L'aire évènementielle de la Ponétie, d'une surface de 6 hectares, a été, en 2022, notamment mise à disposition de la Préfecture (pôle sécurité routière), d'un cirque en avril, de la Ville d'Aurillac pour la fête foraine en mai et pour le festival Eclat en août, de l'Ecurie des Volcans pour le rallye du Cantal ainsi que de la DIR et du Stade Aurillacois.

Les Goudots Gourmands se sont déroulés les 8 et 9 juillet 2022. Cette 26<sup>ème</sup> édition a proposé l'immanquable concours des Goudots Gourmands organisé par l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac. Le public a pu déguster et élire les meilleurs produits dans les catégories : gentiane, Cantal fermier, terrine végétale, jambon sec, fromage de chèvre et tarte à la tome. Le lendemain, un nouveau concours de cuisine amateur, organisé par le service jeunesse de la ville d'Aurillac, a été proposé aux 6/11 ans et 12/18 ans.

Les épicuriens se retrouvent sur les berges de la Jordanne, transformées en terrasses avec des propositions de restauration, des espaces buvettes mais aussi le marché gourmand.

### ➤ Sentiers de randonnées

Le service Tourisme a pris en charge le secteur de la randonnée en collaboration avec le service Bâtiments / Espaces Verts et l'Office de Tourisme.

Le service a réalisé un large diagnostic de l'existant en corrélation avec les objectifs du Projet de Territoire 2021/2026.

Le redécoupage en lots géographiques des prestataires externalisés pour l'entretien des sentiers a permis un entretien de qualité dans les temps souhaités.

### ➤ Démarche « Pays d'Art et Histoire »

Le projet de labellisation « Pays d'Art et Histoire » a été lancé au début du mois de novembre avec l'arrivée d'un nouvel agent : Rémi DALLIBERT.

Une fois le fonctionnement et le mode de gouvernance du projet validés, un phasage des tâches a été établi pour les trois prochaines années.

Une réflexion a également été engagée avec le SIG à propos de l'élaboration d'un outil cartographique d'inventaire participatif du patrimoine.

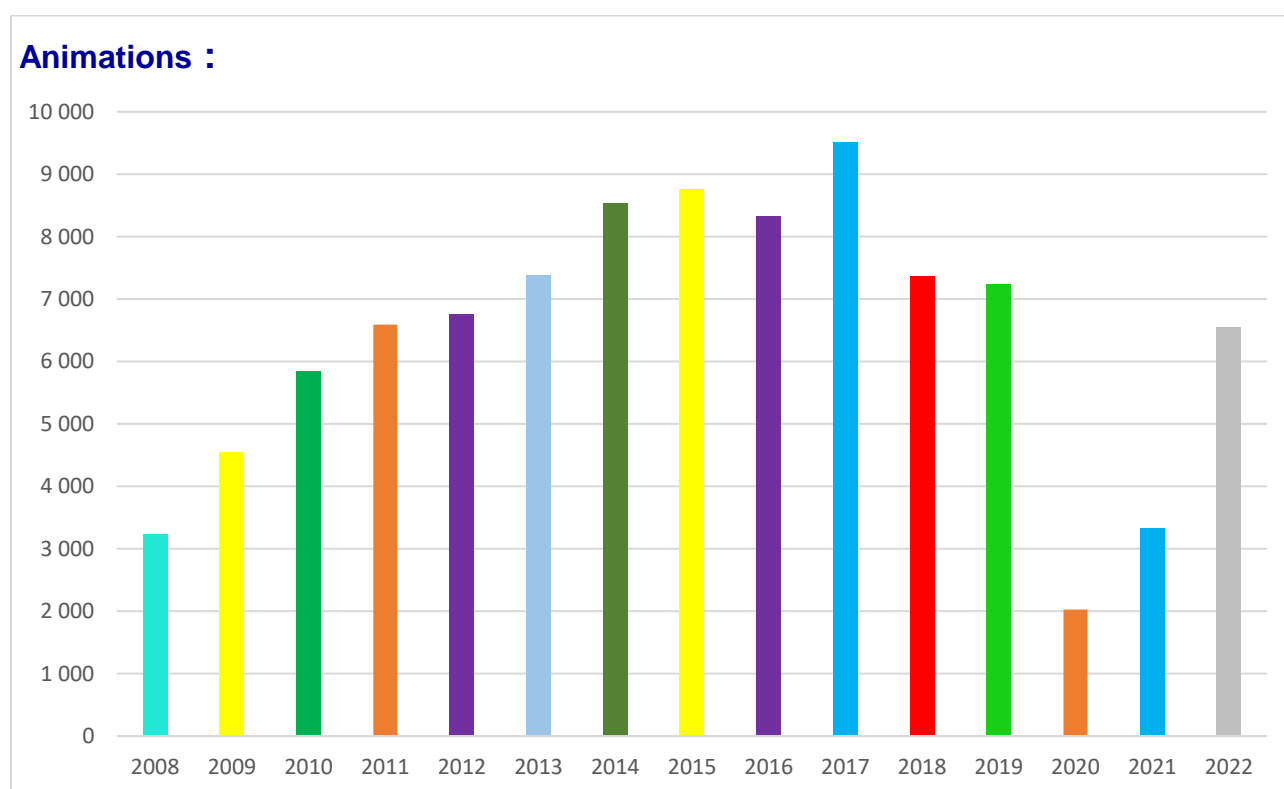
## E – LES GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

### 1. Le Centre Aquatique

L'année 2022 a été marquée par une tendance de retour à une fréquentation semblable à celle que le Centre Aquatique a pu connaître en 2019 avant l'épisode de la crise de la Covid-19.

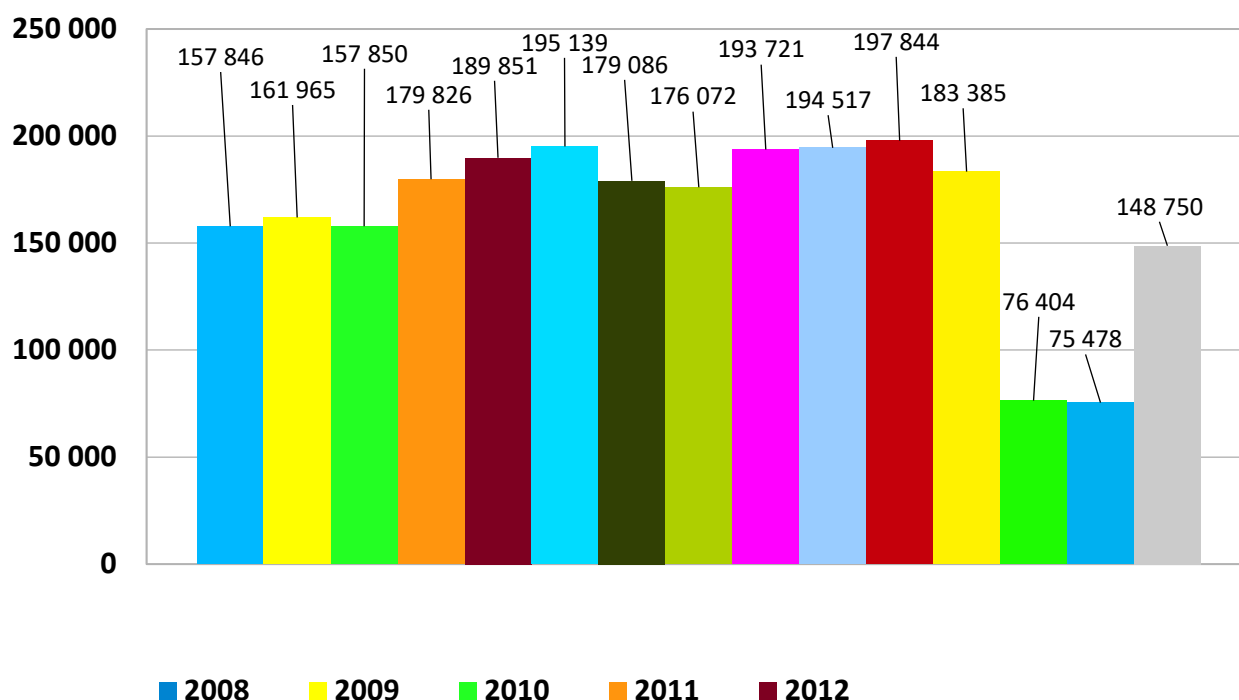
Certaines animations ponctuelles ont pu reprendre, à commencer par la Chasse à l'œuf. A l'automne, les animations Aquazen et Aquaciné prévues initialement ont dû être remplacées par d'autres animations moins énergivores. Ainsi ont eu lieu l'Aqualloween et la journée de Noël qui ont permis aux plus jeunes de s'approprier l'espace balnéo.

Les animations permanentes du Centre Aquatique ont également pratiquement observé un retour aux fréquentations de 2018/2019.



Les clubs et associations ont également retrouvé un fonctionnement proche de la normale. Ainsi ont eu lieu des compétitions de natation, des matchs de Water-Polo, les galas de natation synchronisée, les championnats UNSS et Sport Adapté sans oublier le triathlon des collèves.

## Evolution de la fréquentation annuelle du Centre Aquatique :



## Fréquentation pour l'été 2022 :

Avec un total de **22 966** entrées, on enregistre une hausse significative de 24 % de fréquentation par rapport à 2021 (déjà en hausse de 23 % en comparaison avec 2020). La moyenne observée pendant les années allant de 2014 à 2019 étant située autour des 30 000 entrées sur la période estivale.

Le mois de juillet observe une hausse de 19 % par rapport à 2021 alors que le mois d'août a progressé de 28 %.

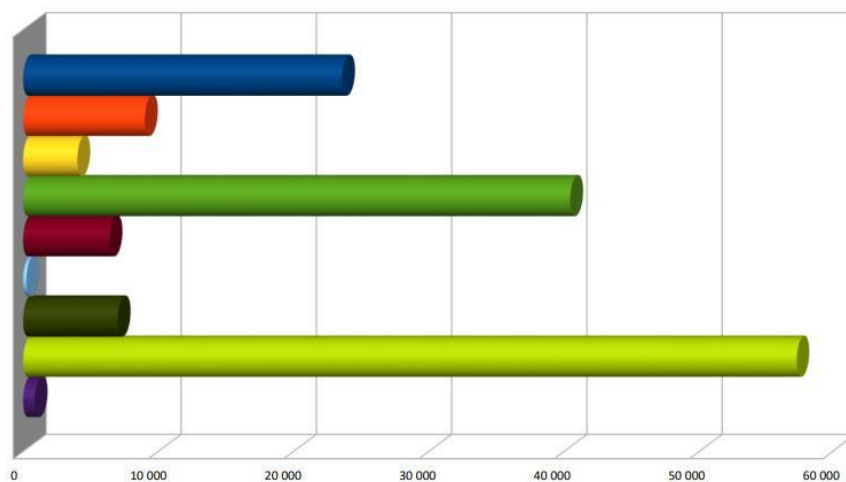
Les recettes s'élèvent à **102 361,80 €** soit + 16 % par rapport à 2021.

## Le Centre Aquatique en chiffres en 2022 :

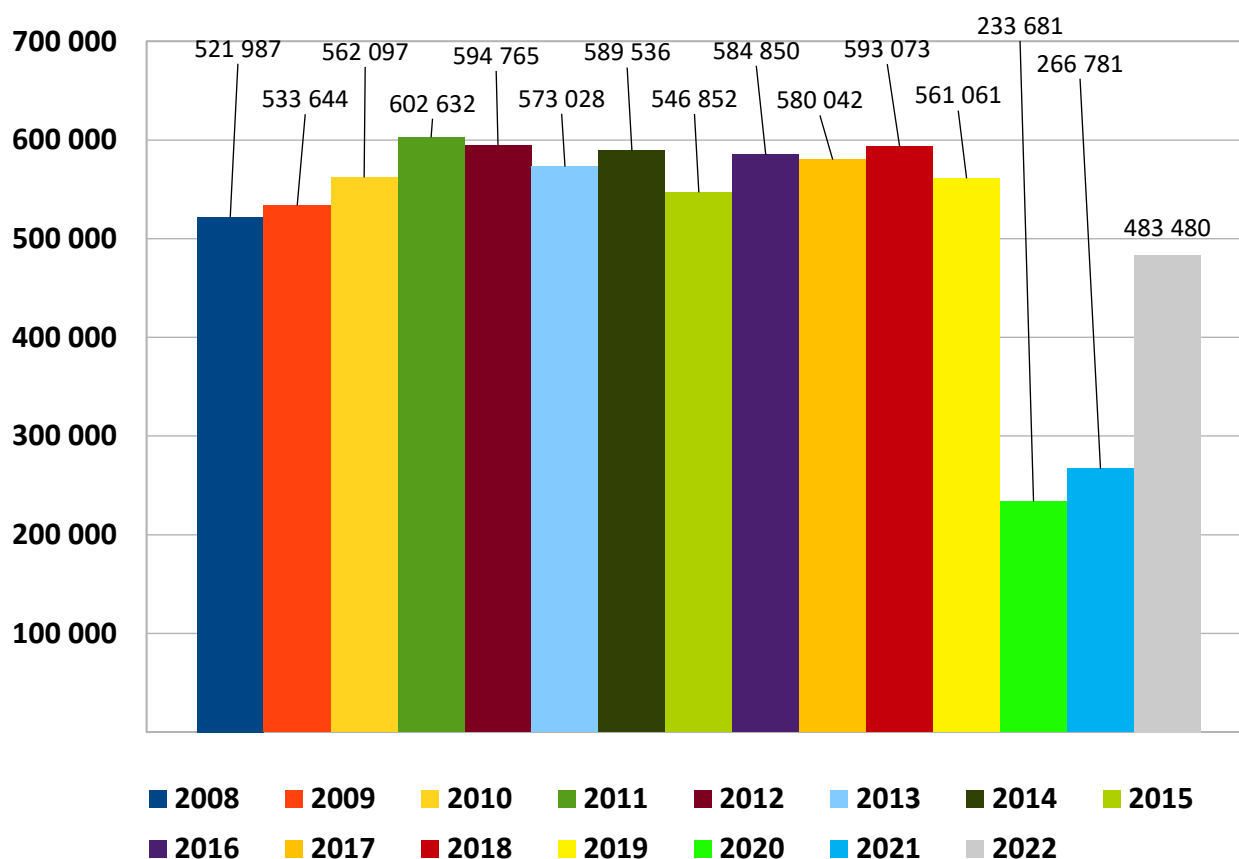
- **148 750** entrées
- **62 177** entrées adultes dont **9 001** entrées sur l'espace Balnéo
- **25 233** entrées jeunes (- de 18 ans et étudiants)
- **23 726** entrées scolaires
- **3 414** entrées d'enfants de Centres de Loisirs
- **695** animations dispensées (aquagym et jardin aquatique)
- **2 812** leçons de natation
- **338** jours ouverts d'ouverture
- **9 850** retraités sportifs
- **177** locations aquabike

## Fréquentation du public du Centre Aquatique sur l'année 2022 :

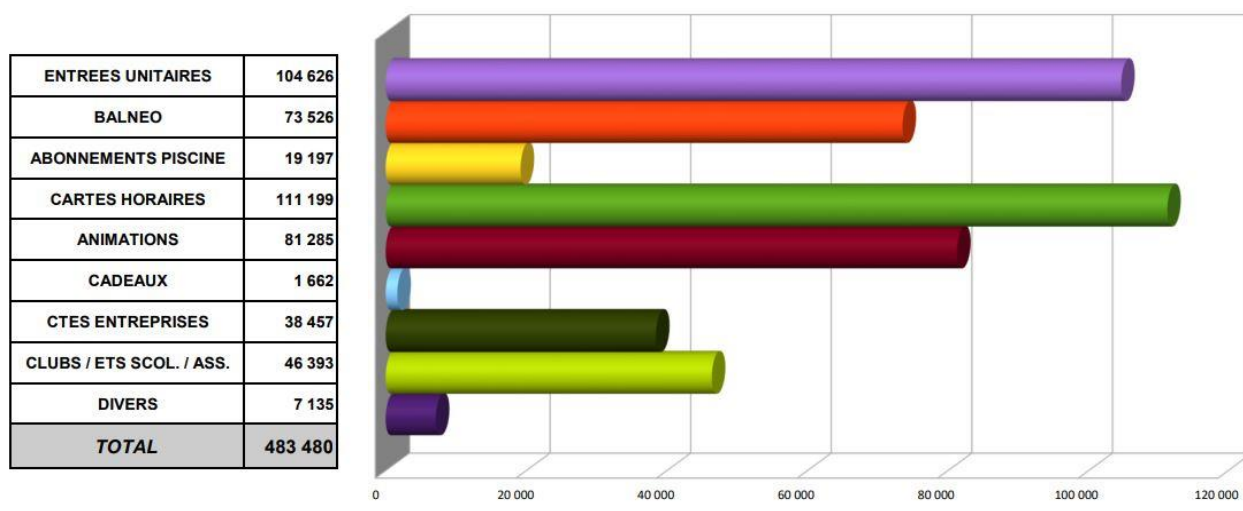
ENTREES UNITAIRES	23 580
BALNEO	9 001
ABONNEMENTS PISCINE	4 006
CARTES HORAIRES	40 447
ANIMATIONS	6 385
CADEAUX	246
CTES ENTREPRISES	6 988
CLUBS / ETS SCOL. / ASS.	57 246
DIVERS	851
<b>TOTAL</b>	<b>148 750</b>



## Recettes annuelles du Centre Aquatique en 2022 :



## Typologie des recettes du Centre Aquatique :



## Fréquentation des clubs en 2022 :

21 812 entrées « nageurs » ont été enregistrées pour les six clubs qui fréquentent assidûment l'équipement : ASPTT, La Cantalienne, Club de Plongée, Triathlon, Natation Passion et CVAD.

Fréquentation totale :

- ASPTT : 13 569 (dont 2007 encadrants),
- La Cantalienne : 13 746 (dont 6323 encadrants),
- Club de Plongée : 1 152,
- Triathlon : 593,
- Natation Passion : 1 287 (dont 356 encadrants),
- CVAD : 152.

## 2. Le Stade d'Athlétisme Marie-José PÉREC

L'équipement, qui présente des aménagements de grande qualité, est classé au niveau régional par la Fédération Française d'Athlétisme.

Une quinzaine d'utilisateurs (clubs, associations, scolaires ...) bénéficient de la mise à disposition du Stade d'athlétisme de la Ponétie. Les deux associations d'athlétisme représentent 250 licenciés à elles seules.

Le contexte sanitaire n'a pas permis l'organisation de compétition d'athlétisme FFA. Malgré cela, quelques évènements sportifs ont tout de même pu avoir lieu au cours de l'année 2022 :

- challenge de la Qualité Départemental SDIS,
- rencontres sportives scolaires USEP,
- épreuves des candidats de l'IFPP d'Aurillac au CAP,
- contrôles de la condition physique des militaires,
- parcours sportif régional des sapeurs-pompiers.



### **3. Le Boulodrome**

Activités et vie du boulodrome :

- Septembre 2022      2 concours de 60 triplettes  
1 compétition de lyonnaise  
1 concours de vétérans  
2 locations pour les entreprises du Crédit Agricole et Puybaret
- Octobre 2022      4 concours de 68 triplettes  
1 concours de vétérans de 35 triplettes  
1 compétition de lyonnaise
- Novembre 2022      5 concours de 60 triplettes
- Décembre 2022      3 concours de 70 triplettes  
1 location vendredi soir par l'entreprise Ferrières  
1 location vendredi matin par l'entreprise Enedis  
1 concours de vétérans de 50 triplettes  
1 concours de jeunes le dimanche
- Janvier 2023      5 concours de 70 triplettes  
1 concours de vétérans de 50 triplettes  
1 compétition de lyonnaise
- Février 2023      4 concours en triplète  
2 compétitions de jeunes  
1 compétition féminine  
1 compétition de lyonnaise
- Mars 2023      1 championnat sport adapté AURA  
2 concours en triplète  
2 concours de vétérans  
Organisation des championnats départementaux de pétanque
- Avril 2023      1 championnat de lyonnaise  
Championnats départementaux de pétanque
- Mai / Juin      Plus de concours en intérieur
- Juillet / Août      Fermeture du boulodrome

Pendant deux saisons, le fonctionnement du boulodrome a connu un ralentissement en raison de la situation sanitaire.

Le boulodrome est ouvert du lundi au vendredi de 13h45 à 18h15.

Une permanence est assurée le samedi et le dimanche (si pas de concours).

L'équipement est également ouvert 3 matins par semaine de 10h00 à 12h00 pour les besoins administratifs. Sur ces temps-là, les associations peuvent éventuellement en profiter pour jouer.

Le boulodrome accueille en moyenne 100 joueurs de pétanque et lyonnaise et une vingtaine de joueurs de cartes tous les jours.

Le mercredi, un concours est organisé par le comité de gestion en 4 parties (réservé aux adhérents), environ 50 à 60 personnes y participent. Ce même jour, à partir de 18h00, l'équipement est occupé par le club de Reilhac qui organise un entraînement pour le sport adapté (40 joueurs).

Le foyer Saint-Nicolas de Boisset vient le mercredi après-midi effectuer un entraînement pour ses résidents.

Le jeudi soir, à partir de 18h00, l'école de pétanque « Pétanque Aurillacoise » utilise l'équipement pour un entraînement Jeunes.

Le jeudi, de 18h00 à 20h00, a lieu un entraînement de lyonnaise.

Le vendredi, de 14h00 à 16h00, le sport adapté revient pour un entraînement, ainsi qu'un groupe de l'hôpital (20 personnes).

En termes d'activité et de concours, durant la période hivernale, le boulodrome est occupé tous les week-ends.

#### 4. L'Épicentre

L'Association Session Libre a connu une année entière sans contraintes sanitaires dues à la COVID-19, ce qui a permis de maintenir et poursuivre le travail de développement des cultures urbaines. Les objectifs de l'année à venir et une projection pour les suivantes s'organisent et s'orientent vers l'Éducation Populaire, la mise en oeuvre d'animations, la gestion de l'association et de l'équipement, les travaux d'amélioration et la formation de bénévoles.

L'Association Session Libre compte deux employés, pour un temps de travail total de 3 214 heures. Leurs missions sont réparties comme suit :

- la gestion et l'administration : 695 heures,
- la communication : 695 heures,
- l'événementiel : 500 heures,
- l'animation des cours : 610 heures,
- l'accueil de l'Épicentre : 680 heures,
- l'entretien de l'Épicentre : 34 heures.

Véritable école de pratique des cultures urbaines, elle rythme la vie de l'Épicentre tout au long de l'année scolaire, en proposant un cadre sécurisé et un enseignement adapté à la pratique du Skateboard et du BMX. La « Riding School » a réuni lors de la saison 2021/2022 : 26 pratiquants en BMX et 20 pratiquants en Skateboard les mardis, mercredis et jeudis répartis sur 150 séances d'initiation d'une heure et demie chacune. Un nouveau créneau a vu le jour pour les adhérents les plus expérimentés, le samedi matin, qui avait lieu sur des sites extérieurs au département. Ainsi, 10 pratiquants en BMX et 4 en Skateboard ont pu s'entraîner sur des « practices » nouveaux.

En plus de la Riding School, les moniteurs de Session Libre interviennent également sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) afin de faire découvrir les pratiques du skate et du BMX aux écoles primaires :

Enfants de 8 à 17 ans :

- 46 pratiquants en BMX et Skate les mardis, mercredis et jeudis,
- 25 séances d'1h30 d'octobre à fin mai prévues pour chaque groupe,
- 54 séances de T.A.P en skate et BMX réalisées (Vic-sur-Cère, Raulhac, Carlat, Thiézac, Lacapelle-Viescamp et Saint-Paul-des-Landes) ;
- 120 enfants ont découvert le skate ou le BMX grâce aux T.A.P durant l'année scolaire 2021/2022.

En 2022, les stages ont accueilli au total :

- 205 enfants âgés de 4 à 17 ans,
- 10 semaines de stages proposées,
- 148 heures de cours au total.

Sur cette même année, le Projet Cante'Moove a représenté :

- 5 jours d'interventions sur 1 semaine pour 10 heures de cours,
- Des participants âgés de 6 à 16 ans,
- Un total de 50 participants aux initiations BMX.

Session Libre a participé à l'organisation de certains événements en partenariat avec d'autres associations et a organisé ses propres événements en 2022 :

#### MAD COW FESTIVAL :

Le MadCow Festival, mélangeant la nature, la musique et l'adrénaline dans un cadre naturel entouré des montagnes et à proximité d'un lac, a lieu dans la Commune de Cheylade (15). La troisième édition, qui s'est déroulée les 5, 6 et 7 août 2022 a rassemblé 2 500 festivaliers.

A l'invitation des membres du MadCow Festival, Session Libre a proposé une animation autour du Skate. En réalisant une Mini Rampe disposée sur la plage du Lac de Cheylade au cœur du festival, ils ont organisé avec une dizaine de bénévoles un best tricks sous la forme d'un cash/gift for tricks le samedi en fin de journée.

Cette première a réuni un public d'environ 200 personnes et une dizaine de riders composés de festivaliers et de membres de Session Libre.

#### FUZZ'TIVAL :

Du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2022 la Ville d'Aurillac a organisé au sein de sa nouvelle salle de concert, le Sismographe, le Fuzz'tival. Initié par le département des musiques actuelles du Conservatoire de Musique et de Danse d'Aurillac, cet événement musical a pour objectif d'amener de jeunes élèves à présenter leurs projets sur scène devant un vrai public mais aussi de lui proposer des groupes professionnels. À l'occasion de cette édition, l'esplanade Michel Crespin a accueilli une journée Cultures urbaines. Session Libre a pu proposer des animations autour du Skate et du BMX, en réalisant des initiations à ces pratiques puis en installant une Mini Rampe, sur laquelle a été organisé avec une dizaine de bénévoles un best tricks sous la forme d'un gift for tricks le samedi en fin de journée. Cette première participation a réuni un public d'environ 100 personnes et une dizaine de riders composés de membres de Session Libre.

#### WHEELS ON FIRE :

Cette première édition du WHEELS ON FIRE réalisée le 25 juin 2022, a rassemblé 33 participants, répartis par catégories avec 8 riders amateurs en Skate et 14 en BMX ainsi que 6 riders professionnels en Skate et 5 en BMX. Les catégories professionnelles se sont partagé les 600 € de Prize Money mis en jeu, tandis que les catégories amateurs ont été récompensées par des lots des partenaires. Cet événement s'est déroulé sur le skatepark extérieur de l'Épicentre dans une très bonne ambiance et fut une véritable réussite, puisqu'environ 100 repas ont été servis et 250 spectateurs avaient fait le déplacement. De plus, une vingtaine de jeunes ont été initiés aux pratiques du Skate et du BMX. En parallèle des compétitions de Skate et BMX, un rassemblement de véhicules anciens avait lieu sur les parkings de l'Épicentre attirant une cinquantaine de personnes supplémentaires.

#### KING OF BOWL :

Le King of Bowl qui s'est déroulé le 10 décembre 2022 fut l'occasion de clôturer une année riche en animations et événements. Pour cela, les bénévoles et salariés ont organisé des contests Skate et BMX qui se sont déroulés à l'Épicentre et plus particulièrement dans son bowl en bois de 250 m<sup>2</sup>, spot emblématique du skatepark indoor, unique en Auvergne et entièrement refait en 2021. Il a accueilli 52 riders en Skate et BMX, avec 5 riders de moins de 16 ans en Skate et 7 en BMX ainsi que 20 riders de plus de 16 ans en Skate et 20 en BMX. Les catégories des plus de seize ans se sont partagé les 600€ de Prize Money mis en jeu, tandis que les catégories des moins de seize ans ont été récompensées par des lots des partenaires.

#### GIFTS FOR TRICKS & BUNNY HOP/HIPPY JUMP :

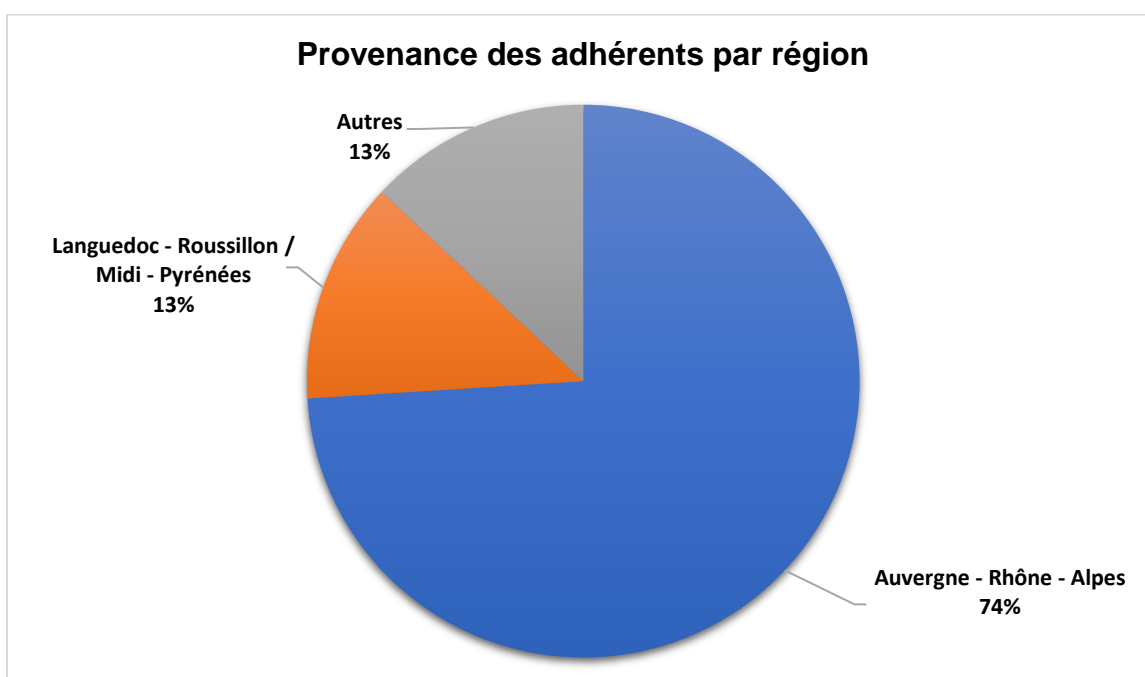
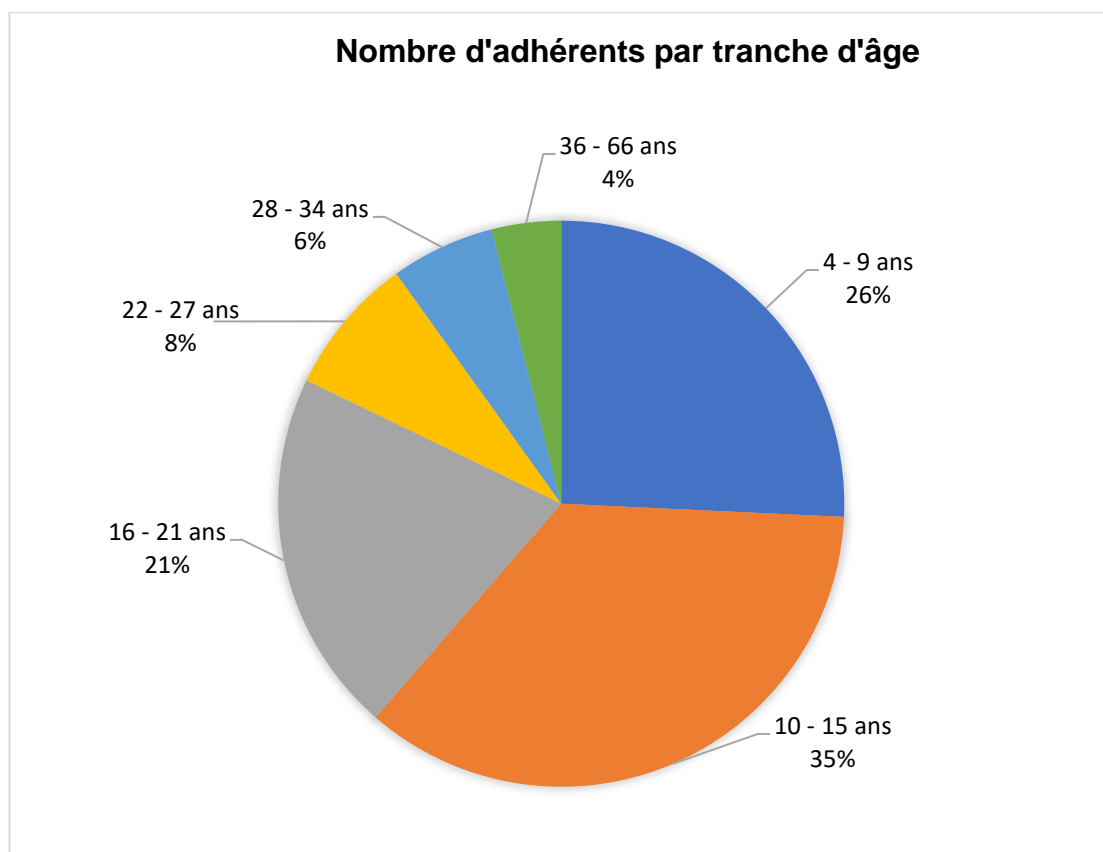
Afin d'animer la fin de la période des nocturnes en mars ainsi que le lancement de celles-ci en novembre (les 18, 25 mars & 18, 25 novembre 2022), Session Libre a souhaité proposer des événements en Skate et BMX. Ont donc été mis en œuvre des best tricks sous forme de jams en Skate et BMX en mars sur la partie Street de l'Épicentre tandis qu'en novembre fut organisé un bunny hop contest en BMX et un Hippy Jump contest en Skate. Ces événements ont rassemblé environ quinze pratiquants sur chacune des dates.

### LES ACTIONS EN 2022 :

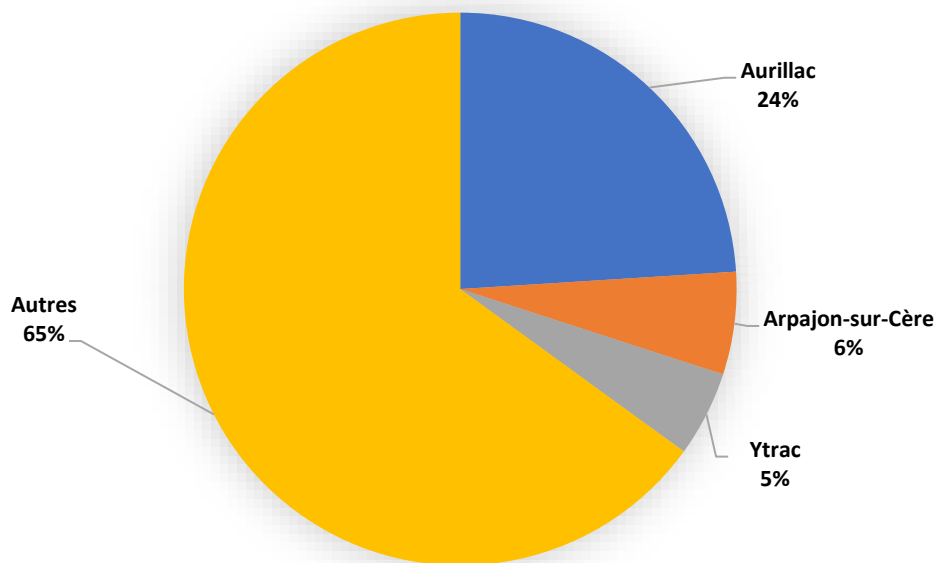
En 2022, Session Libre a répondu aux sollicitations de 16 structures :

- un total de 92 journées et de 157 heures d'intervention,
- 2 salariés ont participé à ces actions,
- au total 1 570 jeunes touchés à travers ces interventions,
- 30 % de ces actions se sont déroulées à l'Épicentre.

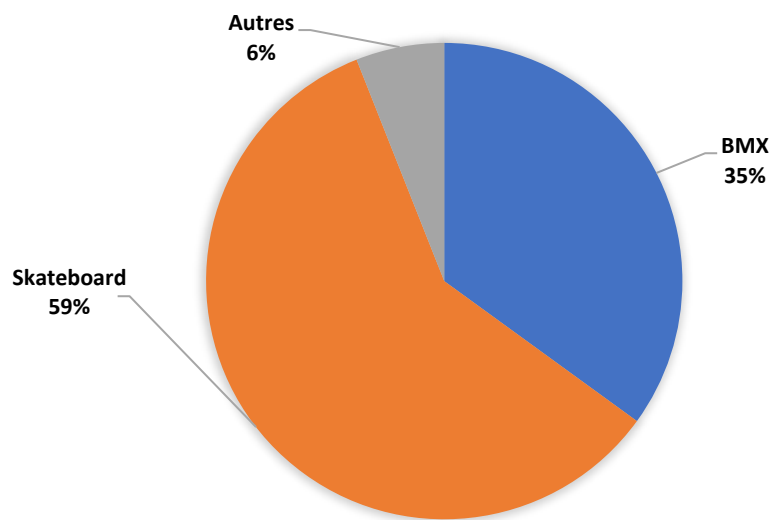
## LES ADHERENTS 2022 :

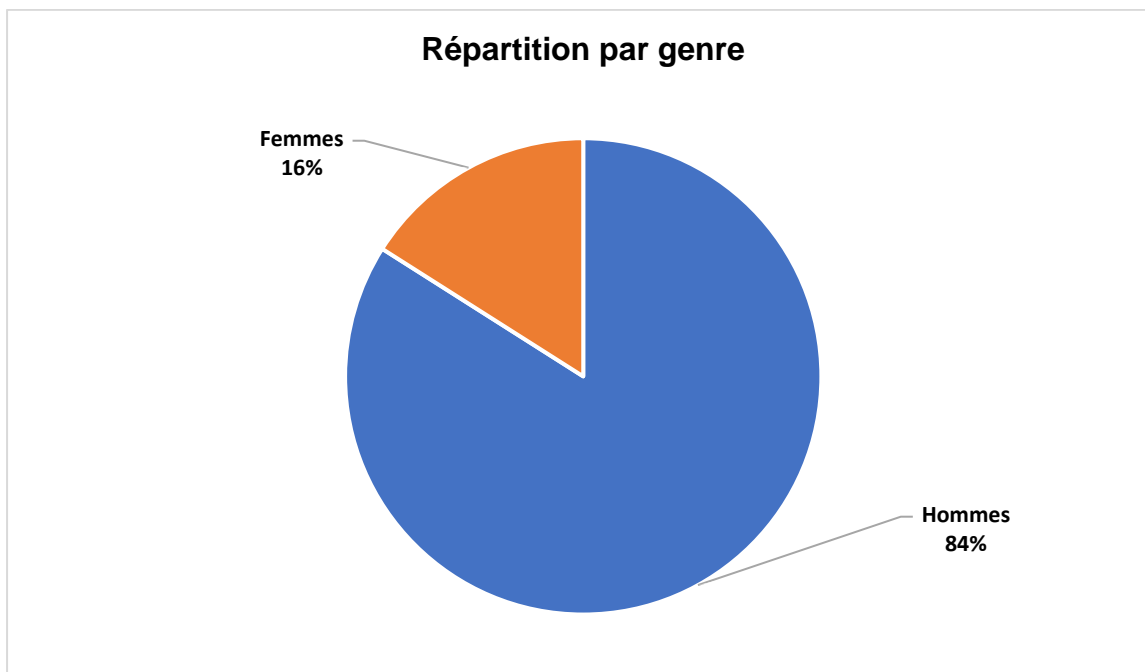


### Provenance des adhérents habitants de la CABA



### Pratiques sportives





## **LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT POUR LES ANNEES A VENIR :**

- diagnostiquer régulièrement le territoire en constante évolution, afin de proposer des actions en phase avec les publics,
- continuer à analyser régulièrement les tâches accomplies, le temps de travail qu'elles ont demandé et rechercher les modes d'organisation interne les plus efficaces tout en assurant la formation de chacun,
- conserver les soutiens financiers actuels, tout en tâchant d'augmenter la part d'autofinancement de Session Libre via ses actions,
- conserver les services proposés aux adhérents et aux structures accueillies et développer des projets nouveaux, gérables par l'équipe d'employés et de bénévoles,
- trouver de nouveaux soutiens publics afin de pallier les frais de fonctionnement qu'implique la gestion de la structure Épicentre.

### **5. Le Stade Jean Alric**

Le stade Jean Alric, équipement classé en catégorie A pour le rugby et de niveau 3 pour le football, est entré dans sa neuvième année de fonctionnement en 2022, après toutes les phases de rénovation qu'il a connues : construction de la nouvelle Tribune d'Honneur et de la billetterie livrées en 2014, réfection de la Tribune Marathon et aménagement du fond de stade (demi-terrain d'entraînement) en 2017 et remplacement complet du système d'éclairage sportif du terrain en LED en 2019.

En 2022, les installations ont accueilli toute la saison, en plus de l'équipe professionnelle de Rugby, l'académie de Rugby, plusieurs niveaux de l'association de rugby (U8 à U18), de nombreuses sections de l'école de rugby, et certaines sections de l'école de foot durant la période hivernale. Bien que non calibrées à l'origine pour accueillir autant de personnes quotidiennement et hebdomadairement, les installations ont supporté cette fréquentation accrue face aux différents aléas climatiques hivernaux et estivaux de la saison 2022.

Les différents aménagements réalisés en 2021 ont permis l'utilisation des installations dans les meilleures conditions :

- réfection complète de la salle de musculation (remplacement de l'intégralité du revêtement de sol, reprise des peintures des murs, application de bandes de revêtement plastique à mi-hauteur des murs pour les protéger, reprise des goulottes électriques pour l'alimentation des appareils de musculation) ;



- aménagement de deux bureaux en rez-de-chaussée par l'installation de baies vitrées aux espaces d'accueil de l'atrium ;
- acquisition d'une machine de production de glaçons pour les besoins médicaux des joueurs ;
- acquisition d'une station météo pour permettre un suivi des données et anticiper la mise en place de la procédure hivernale (bâches + souffleurs thermiques si nécessaires).

La fin des mesures sanitaires drastiques a permis aux matchs de la saison 2022/2023 de se dérouler normalement.

#### **Le Stade en chiffres :**

- 15 matchs de l'équipe Pro,
- 2 matchs amicaux,
- 3 matchs de rugby amateur.

#### **Affluence sur la saison 2022 / 2023 (en nombre de spectateurs) :**

SA/ Provence :	1 873
SA / Massy :	1 900
SA/ Montauban :	2 007
SA / Béziers :	2 565
SA / Nevers :	1 660
SA / Colomiers :	1 489
SA / Vannes :	1 538

SA/ Mont-de-Marsan :	1 977
SA/ Carcassonne :	1 565
SA / Rouen :	1 590
SA / Grenoble :	1 524
SA / Angoulême :	1 520

## **6. Le Prisme**

Sur un plan culturel (concerts), le début d'année (janvier à mars) a été encore fortement marqué par les reports de concerts liés à la crise sanitaire. La saison s'est déroulée avec Le Lac des Cygnes le 2 mars, Alban Ivanov le 2 avril, accueil de la résidence de la tournée N'oubliez Pas Les Paroles et la 1<sup>ère</sup> date de la tournée le 9 avril, Aldebert le 14 mai, Kendji GIRAC le 21 mai, Vitaa & Slimane le 8 juin, Paul MIRABEL le 30 septembre, Inès REG le 10 novembre, Hatik le 12 novembre et Casse-Noisette le 1<sup>er</sup> décembre.

Un seul spectacle a été annulé en 2022, le 28 octobre : LUCIFER.

Sur un plan économique, le Prisme a pu accueillir de belles manifestations : le gala de la Fédération Nationale Bovine (FNB) le 2 février, le Forum des Métiers et de la Formation de la CCI le 17 mars, une assemblée générale regroupée du Crédit Agricole le 18 mai, une assemblée générale de l'ADAPEI le 24 juin.

Cet exercice reste donc fortement perturbé et il a été impossible de répondre à l'objectif défini par la DSP, à savoir : proposer une programmation diversifiée de 10 à 12 dates.

Ne générant pas de chiffre d'affaires mais impliquant la mobilisation des équipes de la SPL, ont été accueillis en extérieur (Place du 8 mai) : des lâchers de pigeons les 8 mai, 4 juin et 10 juillet, le Torpedo Club le 7 août, le Ping Tour les 9 et 10 septembre, les journées portes ouvertes de l'entreprise GERVAIS le 17 novembre.

L'activité générée par les spectacles représente toujours une part importante du budget du PRISME. Toutefois sur l'exercice 2022, sa part est moins représentative qu'en 2019, année de référence « normale ».

## **7. Le Centre de Congrès**

Au 31 décembre 2022 pour les utilisations commerciales et associatives, le résultat de l'activité du Centre de Congrès est le suivant :

- 6,14 (contre 3,21 l'an dernier) « équivalents journées » aux tarifs commerciaux,
- 39,95 (contre 35,88 l'an dernier) « équivalents journées » tarifs associatifs (dont 25 utilisations réservées par la Ville d'Aurillac).

⇒ Soit 46,09 « équivalents journées » (contre 39,09 l'an dernier), un chiffre en nette hausse par rapport à l'exercice 2021 (sur un exercice normal il y a entre 45 et 50 utilisations).

Le calcul des « équivalents journées » ne traduit pas le nombre d'évènements se déroulant au Centre de Congrès. Il résulte du montant total du chiffre d'affaires réalisé divisé par les tarifs « journée » de la DSP du Centre de Congrès.

## **8. La Médiathèque**

Chaque année, la Médiathèque du Bassin d'Aurillac propose à tous des collections actualisées et de nouveaux rendez-vous. Fonds physiques et ressources numériques, services et actions culturelles proposés, médiathécaires professionnels, partenaires nombreux et usagers actifs construisent ensemble ce lieu public de la culture, de l'information, de l'apprentissage et du loisir.

L'accès et la consultation sur place sont gratuits et ouverts à tous. L'emprunt est gratuit pour les habitants des 25 communes de la CABA ainsi que pour les moins de 18 ans, les lycéens, étudiants et toute personne en formation sur le territoire de la CABA.

2022 a été marquée par un assouplissement progressif des mesures sanitaires induites par la pandémie de Covid-19 sur le fonctionnement du service (présentation du Pass sanitaire jusqu'au 15 mars ; retrait des séparations en Plexiglas courant septembre) et sur l'organisation d'actions (suppression des jauges, Festival BD en présentiel, etc...).

### **➤ Les chiffres clés de l'année 2022 :**

- 297 jours d'ouverture (-1,66%),
- 7 537 adhérents actifs (+9,37%),
- 266 183 prêts (+2,18%),
- 11 600 visiteurs,
- 3 489 personnes accueillies à la Structure Information Jeunesse (+ 34,3%).

### **➤ L'action culturelle en 2022, quelques exemples :**

- reprise significative de l'action culturelle et des partenariats (170 actions in-situ & 46 hors-les-murs) ;
- Festival BD en présentiel (1 500 à 2 000 participants ; Pass sanitaire obligatoire),
- journées Jobs d'été (200 annonces ; 355 jeunes participants),
- fFestival Éclat : accueil du spectacle « *Tôle story* » (8 représentations : 546 personnes),
- participation au « *Salon Entre les Mondes / Aurillac Geek Convention* »,
- participation au Mois du film documentaire (10<sup>ème</sup> participation ; 280 personnes),
- participation à la Fête de la Science (2 conférences : 223 personnes ; temps scolaires : 128 enfants).

### **➤ Les actions réalisées en 2022 :**

- reprise des dépôts, services et actions à destination des publics empêchés : maisons de retraite, EHPAD (28 dépôts / rencontres), ADAPEI (accueils réguliers), services Petite Enfance (2 rotations des malles thématiques pour 9 structures) ;
- réaménagement de l'espace Fiction ; réorganisation des collections.

➤ **Les actions en cours :**

- identification du fonds ancien non inventorié,
- réflexion sur le réaménagement du pôle Enfance-Ludothèque pour optimiser l'usage des espaces publics et la valorisation des ressources.

➤ **Les chantiers à venir en 2023 :**

- 9<sup>ème</sup> édition du Festival BD du Bassin d'Aurillac,
- réaménagement / réorganisation de l'espace Enfance-Ludothèque : choix de la maîtrise d'œuvre, plan de gestion des collections ;
- recrutement d'un nouvel animateur jeunesse pour la Structure Information Jeunesse.

## **9. Le Parapluie**

Centre de Création artistique, le Parapluie accueille des compagnies de théâtre de rue en résidence afin qu'elles approfondissent leur travail de recherche et de création de spectacles.

Tout au long de l'année, les résidences d'artistes trouvent avec « Le Parapluie » une nouvelle dimension.

Le Centre de Création Artistique a en effet pour but d'assurer la permanence de la création autour des arts de la rue et de renforcer la place du Bassin d'Aurillac dans les pratiques artistiques contemporaines. Il est en ce sens indispensable au développement du Festival international de Théâtre de Rue, premier festival du genre créé à Aurillac en 1986.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a été l'initiatrice de ce Centre de Création Artistique, de recherche et de rayonnement pour le théâtre de rue, plus connu sous le nom de « Parapluie ».

➤ **Les projets développés en 2022 :**

- 14 projets de création (compagnies accueillies en résidence, laboratoires et accompagnements de démarches artistiques) ;
- 3 mises à disposition (répétition, représentation ou formation).

## **10. Le Chaudron**

Géré par l'Association « Love Mi Tendeur », le Chaudron est dédié à la pratique des musiques actuelles amplifiées.

Le bâtiment, d'une surface totale de 190 m<sup>2</sup>, est composé d'un studio d'enregistrement (45 m<sup>2</sup>) relié à une régie (5 m<sup>2</sup>), d'un studio de répétition de 30 m<sup>2</sup>, d'un espace détente de 21 m<sup>2</sup>, de sanitaires, d'un bureau/salle de réunion de 25 m<sup>2</sup> ainsi que d'un local de stockage de 22 m<sup>2</sup>.

La CABA, propriétaire du lieu, a également financé l'achat du matériel de musique et de bureau. Elle a donc livré un équipement complet notamment en matière de sonorisation du grand studio.

Sur des missions de la DRAC, de multiples partenariats sous forme d'ateliers et de médiation ont eu lieu en 2022, notamment avec :

- la Médiathèque du Bassin d'Aurillac,
- l'ADAPEI (festival « Le ton est donné »),
- France Terre d'Asile,
- la Loupiote - café associatif,
- la Machine à Rêves,
- le festival Hibernarock.

## **F. LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE**

Afin de renforcer la cohésion sociale et territoriale sur l'Agglomération aurillacoise, la CABA met en œuvre deux politiques réglementaires que sont :

- la Politique de la Ville, via le Contrat de Ville 2015/2023 du Bassin d'Aurillac ;
- la Prévention de la Délinquance, via le Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD).

### **1. La Politique de la Ville : le Contrat de Ville 2015/2023 du Bassin d'Aurillac**

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est mise en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre d'un contrat pluriannuel. Les objectifs sont d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

#### **➤ Qu'est-ce que le Contrat de Ville ?**

Le Contrat de Ville s'inscrit dans une démarche devant tenir compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Il fixe le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) et prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ce projet et le volet social de la Politique de la Ville.

L'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le Département et la Région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes.

Le Contrat de Ville du bassin d'Aurillac repose sur 3 piliers :

- le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Dorénavant, tous les dispositifs (Contrat de Ville et Projet de Renouvellement Urbain) doivent être conçus et pilotés en associant les citoyens concernés. Dans ce cadre, des Conseils Citoyens sont créés sur les territoires prioritaires. Ils ont pour missions d'être des lieux d'échanges entre les habitants, de développer l'expertise d'usage, d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du Contrat de Ville et de constituer un espace permettant les initiatives à partir des besoins des habitants.

#### **➤ Le Contrat de Ville 2015/2023 du bassin d'Aurillac**

Compétence obligatoire des communautés d'agglomération, la Politique de la Ville a été mise en œuvre localement dans le cadre de contrats passés entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) : le Contrat de Ville 2000/2006 et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2014 (CUCS).

En 2013, la réforme de la Politique de la Ville a abouti à la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine promulguée le 21 février 2014, qui prévoit la mise en place de nouveaux Contrats.

C'est dans ce cadre que le Contrat de Ville du bassin d'Aurillac a été élaboré de manière commune et signé, le 13 novembre 2015, par les différents partenaires institutionnels concernés : l'État, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la Ville d'Aurillac, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), le Département du Cantal, le Conseil Communal d'Action Sociale d'Aurillac, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, Pôle Emploi et la Caisse des Dépôts.



Ce contrat prend en compte une nouvelle géographie prioritaire identifiée par l'Etat (en concertation avec la CABA et la Ville d'Aurillac), à savoir un quartier de la Ville d'Aurillac : Marmiers/quartier Sud.

Le nouveau quartier prioritaire "Marmiers" est situé à l'extrémité Sud de la Ville d'Aurillac et souffre d'un enclavement en raison de sa séparation avec le reste de l'unité urbaine par l'axe routier majeur : la RN 122.

Il compte 1 013 habitants (source INSEE juin 2014) avec un revenu médian annuel de 9 700 € par unité de consommation et était composé de quatre résidences HLM (429 logements construits entre 1956 et 1973, représentant 74% des logements du quartier), de maisons mitoyennes en bande datant des années 1960/80 et d'équipements et services de proximité (centre commercial, centre social...) / cf. cartographie 2015 ci-dessous :



Localisation du quartier prioritaire « Marmiers » (extrait du Contrat de Ville rédigé en 2015)

La finalité de ce Contrat de Ville est d'enrayer les mécanismes de ségrégation en développant la mixité sociale et fonctionnelle. Les orientations de celui-ci se déclinent autour de trois piliers :

- **La cohésion sociale** : les objectifs sont de réduire la pauvreté ainsi que de renforcer la solidarité entre les populations. Les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées sont identifiés comme des populations cibles ;
- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain** :
  - pour le volet « Cadre de vie », des améliorations durables sont recherchées concernant la propreté, la qualité des espaces extérieurs, la présence de services de proximité et l'amélioration du sentiment de sécurité ;
  - pour le volet « Renouvellement urbain », qui concerne uniquement le quartier prioritaire de Marmiers, un changement profond est ambitionné. Cela se traduira par des déconstructions, des interventions ayant un impact sur la trame foncière, les fonctions, les services et la gestion de l'espace public.  
Cette modification, qui intègre de fait le remplacement de certaines parties du parc HLM, a pour but de revaloriser le territoire concerné en lui donnant une nouvelle attractivité et en développant/garantissant plus de mixité sociale.
- **Le développement de l'activité économique et de l'emploi** : les objectifs sont de réduire les écarts de taux d'emploi entre le quartier prioritaire et l'agglomération (au bénéfice prioritairement des jeunes et des seniors), et de soutenir activement l'entrepreneuriat.

## ➤ La programmation d'actions 2022

Pour 2022, la CABA a mis en place différents groupes de travail qui ont permis de co-construire 11 projets :

- **Deux projets pour le pilier « Emploi et développement économique » :**
  - « Chantiers d'insertion Marmiers », mis en place par l'Association ACART (Association Cantalienne Aide à la Remise au Travail) ;
  - « Ateliers théâtre et expression », porté par l'école de la deuxième chance (EDC).

- **Sept projets pour le pilier « Cohésion sociale » :**

### Cinq pour l'accès à la culture et au sport :

- « Ateliers passerelles : insertion par une pratique de loisirs », piloté par le Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers (DAHLIR) ;
- « We Art » proposé par l'Association 10<sup>ème</sup> Art,
- « Projet CLIP », porté par l'association « Tout un cirque ! »,
- « Citoyen par le football », mis en place par Aurillac Football Club (AFC),
- « Cante Moove V », proposé par l'Association Session Libre.

### Deux concernent la Citoyenneté et le lien social :

- « Grand nettoyage de printemps », organisé par Unis Cité,
- « Fonds de Participation des Habitants – Actions développées par le Conseil Citoyen », piloté par le centre social de Marmiers.

- **Deux projets pour le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » :**

- « Auto-réhabilitation », porté par l'Association Accent'Jeunes,
- « Ateliers mémoire du quartier et valorisation de la parole des habitants – Phase 2 » organisé par la CABA en partenariat avec l'Association 10<sup>ème</sup> Art et la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes (MFARA).

La CABA a contribué à financer les projets susvisés à hauteur de 57 000 €.

## ➤ Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Au vu des dysfonctionnements et inégalités identifiés sur le quartier prioritaire de Marmiers, l'Etat a décidé, en 2015, que ce site bénéficierait de moyens spécifiques dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), au titre des quartiers d'intérêt régional.

C'est dans ce cadre qu'a été défini le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) baptisé « Ré-inventons Marmiers », qui se traduit par le déploiement d'actions destinées à améliorer l'habitat et le cadre de vie, promouvoir la mixité sociale, désenclaver le quartier et stimuler le développement économique. Pour cela, diverses opérations de démolition-reconstruction, de réhabilitation et d'aménagements sont engagées et vont se succéder.

Ce projet s'articule autour de trois axes majeurs :

- **L'habitat** : pour renforcer l'attractivité et la mixité sociale sur le quartier, les porteurs du projet souhaitent améliorer et diversifier l'offre de logement. Ainsi, plus de 200 logements ont été ou vont être démolis et une centaine reconstruits. Le parti architectural des nouvelles constructions s'inspire des maisons du quartier et doit permettre de répondre aux attentes actuelles en termes de logement.
- **Les équipements** : plusieurs opérations majeures vont permettre de renforcer l'offre de services et l'ouverture du quartier sur la ville.



- **Les aménagements** : avec l'ambition de créer un cadre de vie « ville à la campagne », de nombreux aménagements paysagers et de voirie vont être réalisés. L'action principale réside dans la création d'une « coulée verte » qui traversera le quartier sur sa longueur.

### Les opérations réalisées ou en cours au 31 décembre 2022 :

- **Sur le secteur MARMIERS / CORTAT**

Au carrefour de la rue de Marmiesse et de l'avenue du Plomb du Cantal, la résidence « Vieux Marmiers » a été démolie. Construite en 1956, elle ne correspondait plus aux besoins actuels et présentait peu de possibilités d'amélioration. La zone ainsi libérée va accueillir 12 pavillons en locatif. En cours de construction, ces derniers doivent être livrés à l'été 2023.



Des aménagements de résidentialisation (barrières d'accès, interphonie, aménagements extérieurs avec création d'un cheminement et d'espaces verts) ont aussi été menés sur la résidence Cortat, à quelques mètres de l'ancienne résidence « Vieux Marmiers ». Ces travaux permettent une amélioration des parties communes et de l'accessibilité.

- **La résidentialisation de « CANTELOUBE »**

L'ensemble HLM Canteloube est en cours de réaménagement en 4 petites résidences distinctes : le stationnement est redistribué en pied d'immeubles, et le parking central transformé en un vaste espace vert desservi par une voie douce (cycles, piétons, trottinettes...). A l'intérieur, divers aménagements sont mis en œuvre : installation d'ascenseurs, adaptation aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec enfants en bas âge...





### ▪ Le complexe « VIVACITÉ »

Soucieuse de repositionner la vie sociale au cœur du quartier, la Ville d'Aurillac a imaginé le projet « Vivacité ». Les locaux de l'ancienne école maternelle de Marmiers ont ainsi été réhabilités en un pôle associatif tandis que l'école primaire abrite désormais le centre social du quartier.

Au printemps dernier, les premières notes ont résonné au Sismographe.



Cette salle de concert est un maillon fort du projet global de renouvellement urbain. Conçue pour le spectacle vivant à l'échelle du bassin aurillacois mais polyvalente dans ses aménagements, elle est au service des habitants du quartier. Le Sismographe est, pour le centre social de Marmiers et ses adhérents, un lieu propice aux activités de loisirs, sportives ou socioculturelles, en particulier durant les vacances scolaires. Il constitue un lieu de diffusion de concerts dont la programmation est marquée par la régularité et la diversité des genres.

### ▪ Le square JARA

À proximité immédiate de Vivacité se trouve le square Jara, poumon vert du quartier que la Ville d'Aurillac aménage actuellement pour en faire un véritable lieu de vie et de cohésion sociale : cheminement piéton, city-park, terrain de pétanque, aires de jeux (à vocation inclusive). L'éclairage public de ce parc est également modernisé par la pose de candélabres équipés de lanternes LED qui bénéficieront d'un système d'abaissement progressif de l'intensité lumineuse de 22 h à 5 h.

Le projet de renouvellement urbain « Ré-inventons Marmiers » est copiloté par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et l'Etat, avec des opérations portées par la Ville d'Aurillac et Cantal Habitat, et avec les soutiens financiers de l'ANRU, Action Logement, la Région et la Banque des Territoires.

L'ensemble des crédits mobilisés pour ce programme est de 38 953 703 € qui se répartissent de la manière suivante :

Financeurs	Aides consenties/subventions
Agence Nationale de Renouvellement Urbain	7 247 406 €
Ville d'Aurillac	6 243 017 €
Cantal Habitat (Hors prêts)	3 221 324 €
Cantal Habitat (yc prêts)	13 131 289 €
Région Auvergne Rhône-Alpes	4 460 000 €
CABA	2 547 631 €
Etat / Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	242 593 €
Département du Cantal	150 000 €
Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R)	731 543 €
Autre (valorisation du foncier)	978 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 953 703 €</b>

## **2. Le Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

En application du décret n° 2002-999 du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales du 17 juillet 2002, la CABA a mis en place un Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD) à l'échelle de l'Agglomération, dont l'installation officielle s'est faite lors de l'Assemblée Plénière du 18 juin 2003.

### **➤ Le fonctionnement du dispositif**

Le CCSPD est :

- une instance de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et les organismes publics et privés ;
- un outil partenarial conçu et développé dans le respect des attributions de chacun, permettant de fédérer les moyens et les compétences, de coordonner les initiatives et de veiller à la complémentarité des efforts engagés.

Le CCSPD se réunit en Assemblée Plénière au moins une fois par an, pour :

- faire le point sur l'évolution de la délinquance sur le territoire de l'Agglomération : en zone Police (Aurillac / Arpajon-sur-Cère) et en zone Gendarmerie (les autres communes) ;
- évoquer les actions financées dans le cadre du CCSPD et des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD) ;
- préparer la programmation N+1 en réactualisant et/ou en affinant les orientations au vu de l'évolution de la délinquance et des problématiques locales.

### **➤ Deux programmations d'actions ont été définies en 2022**

Les projets soutenus par l'EPCI devaient répondre aux trois orientations suivantes :

- développer les actions en direction des jeunes (exposés ou non à la délinquance) afin notamment de prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits ;
- garantir la tranquillité publique ;
- renforcer la protection des victimes, notamment de violences intra-familiales.

Dans ce cadre, 7 opérateurs ont proposé 8 projets :

Six pour les actions en direction des jeunes :

- l'Association Nationale de prévention en alcoologie et addictologie du Cantal a reconduit le projet « Addicto village » pour et avec les apprentis de l'IFPP ;
- l'Association « Avenir Santé » a réalisé des actions de prévention et de réduction des pratiques addictives (alcool, cannabis, protoxyde d'azote...) sur le camping du Festival Eclat situé sur la plaine de jeux de la Ponétie ;
- l'Association d'Accueil en Prévention et Toxicomanies (Apt - oppelia) a proposé des interventions de réduction des risques lors du Festival de théâtre de rue d'Aurillac ;
- l'Association ACCENT Jeunes a reconduit le dispositif "Chantiers éducatifs" ainsi que les temps d'information et de sensibilisation à la citoyenneté, à la laïcité et aux valeurs de la République ;
- le Collège de la Jordanne à Aurillac a mis en œuvre le « Dispositif Relais 15 » en organisant des ateliers de socialisation et d'intégration (théâtre forum, art thérapie...) ainsi que des projets collectifs solidaires et culturels (action en direction des résidents d'une maison de retraite).

## Deux pour lutter contre les violences intra-familiales :

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Cantal (CIDFF 15) a mis en place un projet en direction des femmes victimes de violences conjugales ;
- l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires (APAJ 15) a reconduit l'Intervenant Social du Commissariat d'Aurillac afin d'accueillir toute personne rencontrant des difficultés d'ordre social (problématiques familiales, victimes d'incivilités, de dégradations, difficultés d'accès au logement/emploi/formation, addictions...) et les accompagner, conseiller et orienter vers les dispositifs existants.

Le montant total des subventions allouées dans le cadre du CCSPD a été de 32 000 €.

### **3. Les associations soutenues par la CABA dans le cadre de la Politique de la Ville**

En 2022, la CABA a apporté également une aide financière de 212 K€ à deux associations locales qui interviennent dans le domaine de l'éducation, de la prévention et de l'insertion des jeunes :

- Association Accent Jeunes (48 K€),
- Mission Locale du Bassin d'Aurillac (164 K€).

## **V – LE CADRE DE VIE**

### **A. LES TRANSPORTS**

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est en charge, au titre de ses compétences obligatoires en matière d'aménagement de l'espace, de « l'organisation de la mobilité au sens du Titre III du Livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ».

Dans ce cadre, elle assure la gestion du réseau de transport public de voyageurs sur son territoire (réseaux urbain et périurbain, circuits scolaires, Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite), ainsi que la mise en œuvre d'autres services liés à la mobilité (location de vélos, navette gratuite reliant le parking-relais au centre-ville, ...).

L'exploitation de l'ensemble de l'offre de mobilité de la CABA est confiée à la SA-SPL STABUS, via un contrat d'Obligations de Service Public (OSP), renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de six ans (délibération n°DEL\_2018\_195 du 17 décembre 2018).

#### **➤ Les faits marquants de l'année 2022 :**

L'année 2022 a permis d'assurer une offre complète et la mise en œuvre de plusieurs projets structurants pour l'avenir.

- Evolution du Règlement Voyageurs : le Règlement Voyageurs a été modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lien avec la mise en place de la billettique dématérialisée.
- Évolutions de l'offre de transport :
  - Le 11 juillet 2022, le parcours de la ligne 6 a été modifié : avec une fréquence de 40 minutes, la nouvelle Zone Commerciale de La Sablière ainsi que la Zone d'Activités d'Esban, qui connaît un fort développement, sont desservies ainsi que le secteur Est du Bex sur la Commune d'Ytrac ; en complément de la ligne 2, elle apporte une amélioration à la desserte du quartier de Marmiers par un passage par l'avenue de Tronquières, puis une desserte du nouveau Pôle Mobilités Aurillac en complément de la

ligne 3 et son terminus est porté au Square Gambetta (terminus provisoire dans le cadre de l'expérimentation de cette nouvelle ligne).

- Pour l'été 2022, les deux lignes estivales, mises en place en 2021, ont été renouvelées pour desservir la Vallée de la Jordanne jusqu'à Mandailles et la Plage du Puech des Ouilhes sur la Commune de Lacapelle-Viescamp. Les deux lignes sont reliées entre elles et permettent ainsi tant aux habitants du territoire qu'aux touristes de découvrir les attraits « mer » et « montagne » du Bassin d'Aurillac. Les Centres Sociaux ont également utilisé ces lignes pour proposer des journées de sorties et de découverte à leurs usagers. A Mandailles, la ligne estivale était reliée aux Lignes du Volcan desservant le Puy Mary et tout le secteur des Monts du Cantal en lien avec le Syndicat Mixte du Puy Mary et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
  - Circuits scolaires : la commune de Saint-Paul-des-Landes n'a pas bénéficié de transport scolaire de la CABA cette année 2022 du fait du nombre d'enfants inscrits insuffisant ; comme cela est le cas depuis plusieurs années, il n'y a pas eu de circuit scolaire organisé sur la Commune d'Ayrens pour l'année scolaire 2022/2023.
- Évolutions de la gamme tarifaire :
- une tarification inchangée au 1<sup>er</sup> septembre 2022, par rapport à 2018, 2019, 2020 et 2021 (délibération n° DEL\_2019\_033 du 1<sup>er</sup> avril 2019 toujours en vigueur) ;
  - une tarification inchangée, au 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour la location des vélos (délibération n° DEL\_2019\_034 du 1<sup>er</sup> avril 2019 toujours en vigueur).
- Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique : par la délibération n° DEL\_2017\_064 en date du 3 avril 2017, le Conseil Communautaire de la CABA a adopté son règlement d'intervention pour l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Cette aide, à destination des personnes physiques majeures résidant sur le territoire de la CABA, est conditionnée essentiellement par la location préalable d'un vélo électrique auprès de STABUS, pour une durée d'au moins 3 mois consécutifs.
- Son montant est de 25 % du coût TTC d'achat du vélo, plafonné à 300 € (une seule aide par foyer fiscal par période de 5 ans). Au cours de l'année 2022, 26 dossiers au total ont été instruits ; 24 ont donné lieu à versement d'une subvention. Cette action, mise en place initialement pour les années 2017 et 2018, a été prolongée une première fois jusqu'au 31 décembre 2020 (délibération n° DEL\_2018\_194 du 17 décembre 2018) puis jusqu'au 31 décembre 2022 (délibération n° DEL\_2020\_152 du 10 décembre 2020). Le dispositif a été reconduit dans les mêmes conditions par délibération n° DEL\_2022\_143 le 15 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.
- TPMR : historiquement, l'exploitation du Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) était confiée par STABUS à un sous-traitant, la société EUROTAXI. Puis, pour faire face à la croissance du nombre de courses réalisées par ce service, STABUS a dû réinternaliser une partie de l'activité TPMR. En parallèle, s'est mis en place, à partir du 30 octobre 2017, un partenariat avec le CCAS d'Aurillac pour la desserte du Clos des Alouettes, établissement médico-social accueillant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou assimilées, également assurée en propre par STABUS. Cette coopération a été interrompue au mois de mars 2020, en raison de la crise sanitaire, du fait de la fragilité du public transporté et des contraintes d'ouverture inhérentes au Clos des Alouettes mais a repris en septembre 2021.
- Matériel et véhicules : En 2022, une partie de la flotte de bus a été renouvelée avec la commande au printemps de 2 bus hybrides légers de la marque Iveco. Il est prévu pour 2023 de poursuivre ce renouvellement avec l'achat de 2 nouveaux bus hybrides légers. Par ailleurs, 10 vélos à assistance électrique ont été commandés, plus polyvalents (type VTC), afin de répondre à une catégorie d'usagers venant de secteurs plus éloignés d'Aurillac et empruntant des voies mixtes.
- Accessibilité : au cours de l'année 2017, la CABA a débuté la mise en œuvre de son Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) dans les Transports, adopté le 26 septembre 2016 (délibération n° 2016/127). Il concerne à la fois les points d'arrêt, le matériel roulant et l'information aux voyageurs.

Un bilan de la mise en place de ce Schéma a été réalisé à l'issue d'une année, soit au début de l'année civile 2018, et acté par la délibération n° DEL\_2018\_119 du 20 septembre 2018. Celui-ci s'est avéré très positif.

Un second point d'étape a été réalisé en fin d'année 2020, à l'issue de 3 années de mise en œuvre du SDA-Ad'AP (délibération n° DEL\_2020\_140 du 10 décembre 2020) ; celui-ci a été l'occasion de confirmer la réalisation des principaux objectifs, à l'exception de la formation des personnels STABUS ralentie du fait, notamment, du contexte sanitaire. Les travaux d'aménagement des points d'arrêts ont continué en 2022, en lien avec la ville d'Aurillac principalement.

- Billettique : l'année 2019 avait vu, au mois de mars, les premiers pas du réseau de transport en commun de la CABA en matière de billettique avec la mise à disposition des usagers, pour une durée d'une année d'expérimentation, de l'application de m-ticketing MyBus, développée par la société MONKEYFACTORY, basée au Puy-en-Velay. Face au succès de cet applicatif, la CABA a reconduit son partenariat avec MONKEYFACTORY par une convention courant jusqu'au 31 décembre 2024.  
L'année 2020 a été l'occasion pour le réseau de transport en commun communautaire de rentrer pleinement dans l'ère de la billettique avec la passation, en fin d'année, du bon de commande relatif à la mise en œuvre de la solution de billettique légère développée par la Société UBITRANSPORT, interopérable avec le dispositif régional OÙRA !.  
Le déploiement de ce système s'est effectué sur l'année 2021, la mise en service effective a eu lieu le 3 janvier 2022. Les titres de transport sont uniquement délivrés sur des cartes sans contact. Seul le ticket Dépannage délivré à bord des bus reste imprimé en papier. Les usagers peuvent charger leurs titres de transport ou abonnements sur leur carte directement sur une boutique en ligne ou via les agences Stabus. Un premier titre combiné TER + Transcab a été déployé en février 2022. Un nouveau titre combiné Cars Région + Transcab sera proposé au cours de l'année 2023.
- Information voyageur : en 2018, a été mis en œuvre, sur l'ensemble des véhicules du réseau urbain, un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV), de la société SPEC, en remplacement de l'ancien SIV. Les véhicules concernés sont ainsi, notamment, dotés d'une information sonore et visuelle. En complément du SAEIV, a également été mise à la disposition des usagers, au mois de mars 2019, l'application MyBus qui, au-delà du m-ticketing, a permis d'apporter aux voyageurs du réseau urbain une information en temps réel. Celle-ci a ensuite été étendue au péri-urbain. Ce dispositif ayant fonctionné seulement quelques mois avant de connaître des défaillances ayant entraîné sa suspension, la Société MONKEYFACTORY doit travailler sur une nouvelle version plus efficiente pour l'année 2023. Par ailleurs, en 2022, la société SPEC a été liquidée. Son matériel ne sera plus entretenu / maintenu et devra être remplacé. La CABA a initié fin 2022 un marché pour rechercher un nouveau prestataire.
- Pôle d'Échange Intermodal (gare) : suite à une étude de faisabilité et de programme confiée au bureau d'études SAFEGE-SUEZ CONSULTING (basé à Lyon), qui s'est déroulée de décembre 2015 à juillet 2017, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au groupement ATELIER GEORGES/INGEROP/NOCTILUCA (complété ensuite par IGETEC) en début d'année 2018 ; l'AVP a été validé, dans sa phase définitive, par un COPIL réuni le 24 septembre 2018.  
Ces études de MOE se sont poursuivies en 2019 avec la validation du PRO par le COPIL du 11 avril 2019.  
Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage CABA, ont débuté, avec un léger retard imputable à la crise sanitaire, au début de l'été 2020, avec un objectif d'ouverture du site à l'été 2022.  
Les travaux se sont achevés lors du deuxième trimestre 2022 pour une mise en service progressive : ouverture de la nouvelle voie de circulation, de la voie verte et du parking de la gare le 25 mai 2022, ouverture de la gare routière et du parking-relais le 11 juillet 2022. Le Pôle d'Échange Intermodal a été inauguré le 11 octobre 2022 sous la dénomination « Pôle Mobilités Aurillac ».
- Journée des Transports Publics / Challenge Mobilité : le service Transports de la Collectivité a inscrit tous les agents au Challenge Mobilités sur les années 2020, 2021 et 2022. Il s'agit

d'un évènement régional qui vise à promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail.

Le Challenge a lieu sur une journée, les agents sont invités ce jour-là à venir autrement qu'en voiture individuelle au travail ou à télétravailler si cela leur est possible.

Le challenge 2022 s'est tenu le 2 juin et a enregistré 35 participations (sur 279 agents présents), soit un taux de participation de 12,5 %. Les modes de déplacement principalement utilisés ont été le vélo, à hauteur de 31%, la marche à pied et le covoiturage, à hauteur de 26 % chacun. Les transports en commun ont représenté 9 % des modes utilisés. Par ailleurs, 9 % des participants étaient en télétravail ce jour-là et n'ont réalisé aucun déplacement.

- **Mobilités Durables** : en 2019, la Communauté d'Agglomération a confié au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute-Auvergne la réalisation d'une étude afin d'établir un diagnostic des cheminements doux et des dispositifs de mobilité durable existant sur le territoire de la CABA puis d'esquisser les grands principes d'un futur Schéma Communautaire des Mobilités Durables.

Les conclusions de l'étude ont été rendues en début d'année 2020, à l'occasion d'un COPIL réuni le 10 mars.

La réalisation du Schéma Communautaire des Mobilités couvrant l'ensemble des modes de déplacement a débuté le 30 novembre 2022 après recrutement du bureau d'études Lee Sormea, spécialiste des questions de mobilités, accompagné du CPIE pour le volet concertation. Cette étude, qui répond aux ambitions du Projet de Territoire 2021-2026, se déroule sur 14 mois et majoritairement sur l'année 2023.

- **Comité des Partenaires** : le 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire a créé par délibération n° DEL\_2022\_144 le Comité des Partenaires et précisé sa composition. Un appel à candidatures sera lancé au cours de l'année 2023 pour permettre la désignation du collège des habitants. Le Comité des Partenaires, dont la création a été rendue obligatoire par la loi d'orientation des mobilités (LOM) devra être installé dans l'année 2023.

### ➤ Les chiffres clés de l'année 2022 :

#### Le réseau :

- 6 lignes urbaines (service régulier avec deux périodes d'exploitation : période scolaire/samedis et vacances scolaires) ;
- 12 lignes périurbaines (service mixte régulier/TAD en période scolaire, service regroupé et mixte régulier/TAD les samedis et vacances scolaires) ;
- 1 navette gratuite assurant la desserte P+R Gare Routière/Centre-ville ;
- 19 circuits scolaires (pour 16 communes) à la rentrée 2022/2023 (2 communes assurant par ailleurs des circuits en régie).

#### Moyens de la SA-SPL STABUS au 31 décembre 2022 :

- 23 bus, 3 mini-bus,
- 2 véhicules TPMP,
- 37,86 ETP conducteurs,
- 4 contrôleurs.

#### Moyens de la sous-traitance au 31 décembre 2022 :

- lignes périurbaines et urbaines, en période de pointe : 16 véhicules (autocars et minicars),
- circuits scolaires : 18 autocars et minicars,
- TPMP : 2 véhicules légers.

#### Les kilomètres commerciaux effectués en 2022 :

STABUS - Kilomètres commerciaux effectués en 2022				
Détail des km par activité	2021	2022	ECARTS	
Lignes urbaines	708 923 km	751 623 km	+ 42 700 km	+ 6 %
Lignes périurbaines	307 105 km	300 837 km	- 6 268 km	- 2 %
Lignes spéciales et scolaires	101 893 km	114 258 km	+ 12 365 km	+ 12 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 117 921 km</b>	<b>1 166 718 km</b>	<b>+ 48 797 km</b>	<b>+ 4 %</b>



Les recettes commerciales et les ventes de titres :

TITRES	Recettes cumulées TTC			
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Écart réalisé 2021/2022
<b>RECETTES</b>				
Titre Solo	26 446 €	36 795 €	38 453 €	
Ticket Dépannage	71 539 €	84 550 €	143 486 €	
Titre Fréquence	139 516 €	180 630 €	186 280 €	
Pass Groupe	483 €	441 €	493 €	
<b>Total tickets</b>	<b>237 983 €</b>	<b>302 416 €</b>	<b>368 712 €</b>	<b>+ 22 %</b>
Mensuel Activ'	18 711 €	23 480 €	37 158 €	
Mensuel Surf	55 344 €	55 394 €	66 640 €	
Carte de stage	1 541 €	2 831 €	/ €	
<b>Total mensuel</b>	<b>75 595 €</b>	<b>81 705 €</b>	<b>103 798 €</b>	<b>+ 27 %</b>
Annuel Activ'	33 179 €	37 913 €	23 040 €	
Annuel Surf	155 371 €	172 719 €	90 720 €	
<b>Total annuel</b>	<b>188 550 €</b>	<b>210 632 €</b>	<b>113 760 €</b>	<b>- 45,99 %</b>
<b>Total Cab'Avantage</b>	<b>86 011 €</b>	<b>97 630 €</b>	<b>77 568 €</b>	<b>- 20,55 %</b>
Duplicata	516 €	628 €	1 590 €	
Vélo	12 814 €	15 797 €	13 336 €	
<b>Total Recettes cumulées 12 mois</b>	<b>601 469 €</b>	<b>708 808 €</b>	<b>678 764 €</b>	<b>- 4,24 %</b>

TITRES	Nombre de titres vendus			
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Écart réalisé 2021/2022
Ticket Solo	18 245	26 282	27 467	5%
Carnet Fréquence	13 058	17 203	17 741	3%
Pass Groupe	47	42	47	12%
Ticket Dépannage**	33 720	42 275	71 743	70%
<b>Total tickets</b>	<b>65 070</b>	<b>85 802</b>	<b>116 998</b>	<b>36%</b>
Mensuel Activ'	557	712	1 126	58%
Mensuel Surf	1 918	1 969	2 380	21%
<b>Total mensuel</b>	<b>2 475</b>	<b>2 681</b>	<b>3 506</b>	<b>31%</b>
Annuel Activ'*	107	92	64	-30%
Annuel Surf*	593	581	345	-41%
<b>Total annuel</b>	<b>700</b>	<b>673</b>	<b>409</b>	<b>-39%</b>
Cab'Avantage Seuil 1* (6 mois)			226	
Cab'Avantage Seuil 1*	1 322	1 296	1 438	11%
Cab'Avantage Seuil 2*	250	248	173	-30%
Cab'Avantage Seuil 3*	180	160	96	-40%
<b>Total solidaire</b>	<b>1 752</b>	<b>1 704</b>	<b>1 933</b>	<b>13%</b>
<b>Total abonnements</b>	<b>4 927</b>	<b>5 058</b>	<b>5 848</b>	<b>16%</b>

(\*) Le réalisé pour les titres annuels correspond au nombre de mois utilisés sur l'année par les titulaires d'abonnements annuels, leur validité étant glissante.

(\*\*) Le ticket Dépannage, vendu à l'unité, uniquement à bord des véhicules, a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



Les lignes Seuil 1, Seuil 2 et Seuil 3 correspondent à la tarification solidaire, mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2016, fondée sur des critères de ressources et de composition du foyer des usagers concernés ; le Seuil 1 correspond à un titre à 2 €/mois, le Seuil 2 à un titre à 10 €/mois, le Seuil 3 à un titre à 17 €/mois. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Seuil 1 a intégré une option de durée d'abonnement réduite à 6 mois afin de prendre en compte des situations d'occupation temporaire du territoire par les personnes étrangères non ressortissantes de l'UE. Dans le tableau, le titre Cab'Avantage Seuil 1 (6 mois) est donc ajouté.

La fréquentation du TPMP (hors Clos des Alouettes) :

Mois	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	total
<b>2020</b> Nombre de courses	1 171	1 173	564	2	0	632	944	461	1 259	1 206	926	814	<b>9 152</b>
<b>2021</b> Nombre de courses	947	922	1 062	890	929	1 163	1 187	330	1 281	1 230	1 096	950	<b>11 987</b>
<b>2022</b> Nombre de courses	1119	1052	1 336	1059	1289	1 269	1 356	524	1 493	1 401	1 399	1186	<b>14 483</b>
<b>Variation en % 2021/2022</b>	+18,2	+14,1	+25,8	+19	+38,8	+9,1	+14,2	+58,8	+16,5	+13,9	+27,6	+24,8	<b>+20,8</b>

La fréquentation de la navette :

En 2018 : 208 000 voyages, soit + 0,91 %  
 En 2019 : 203 640 voyages, soit – 2,10 %  
 En 2020 : 86 765 voyages, soit – 59,95 %  
 En 2021 : 100 175 voyages, soit + 11,60%  
 En 2022 : 135 281 voyages, soit + 35%

L'offre Vélo'Cab (location de vélos) :

Vélos conventionnels :

Nombre de contrats de location 2022 : 13 (27 en 2020 et 13 en 2021)  
 Nombre de journées de location 2022 : 294 (436 en 2020 et 309 en 2021)

Vélos électriques :

Nombre de contrats de location 2022 : 156 (156 en 2020 et 169 en 2021)  
 Nombre de journées de location 2022 : 8 454 (8 504 en 2020 et 8 927 en 2021)

Chiffre d'affaires 2022 : 12 792 € (12 125 € en 2019, 11 956 € en 2020 et 12 857 € en 2021)

➤ Les chantiers à venir en 2023 :

- Poursuite du déploiement et de l'extension de l'offre de location de vélos électriques (réflexions sur une offre en libre-service adaptée à notre territoire...)
- Poursuite du soutien financier à l'attention des particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;
- Déploiement de l'interopérabilité billettique UBI/OURA ;
- Réflexion sur la tarification et l'organisation générale des transports scolaires primaires selon une architecture identique par commune ;
- Suivi de l'organisation des réseaux Urbains/Péri-urbains/Navette autour de la Gare Routière avec les différents partenaires associés (Région, SNCF, Ville...)
- Lancement du projet de restructuration du réseau prévu pour la rentrée scolaire 2024, réflexion sur la gamme tarifaire globale et sur le déploiement de nouvelles offres (ticket jour, tarif scolaire, tarif étudiants, élargissement de la gamme solidaire...)
- Maintien d'une veille sur les impacts actuels et futurs de la crise sanitaire et de la crise économique et sociétale liée à la guerre en Ukraine (coût et approvisionnement des matières

- premières, inflation, transition énergétique, ...) sur l'activité des transports en commun et de la mobilité en général ;
- Réflexion sur la situation économique déficitaire de Stabus (Réserves, Trésorerie, Fonds propres, ...);
  - Poursuite de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités en date du 24 décembre 2019 (adaptation du Règlement TPMP, mise en place du Comité des Partenaires...).

## **B. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

Ce service est composé de 5 secteurs d'activité :

- l'Eau Potable (26 agents),
- l'Assainissement Collectif (24 agents),
- les Travaux (16 agents) et le SIG (3 agents),
- le Bureau d'Études (7 agents),
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) (2 agents).

Le service public de l'Eau Potable et de l'Assainissement est géré en régie directe par les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour l'ensemble des 25 communes du territoire et la GEMAPI pour le Bassin Cère Amont.

### **1. Les missions des services**

#### **➤ Le service public de l'Eau Potable :**

Les missions principales portent sur l'exploitation du service (gestion de la production et du traitement, de la distribution et de la vente de l'eau), avec comme principaux objectifs le respect des normes de qualité, la satisfaction des abonnés et l'anticipation des besoins futurs.

#### **➤ Le service public de l'Assainissement Collectif :**

Les principales missions de l'Assainissement Collectif consistent à garantir la collecte et le transport des eaux usées afin d'en assurer le traitement avant rejet au milieu naturel.

#### **➤ Le secteur Travaux et le SIG :**

L'activité des équipes de travaux en régie est recentrée sur les missions essentielles d'entretien et de réparation des réseaux d'eau et d'assainissement.

Le secteur Travaux a pour mission également le suivi de tous les travaux sur la CABA concernant les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans le cadre des marchés publics passés par la CABA, des lotissements communaux, ou des lotissements privés en vue d'une rétrocession, ou des travaux réalisés par les communes afin de coordonner leurs travaux de voirie avec ceux sur les réseaux humides.

La cellule SIG a pour but d'améliorer la qualité de notre SIG par des enquêtes, des relevés sur le terrain et des intégrations de plans sur les travaux neufs, ainsi que d'émettre les avis techniques sur les compétences eau, assainissement et pluvial dans le cadre des réponses aux autorisations d'urbanisme.

#### **➤ Le Bureau d'Études :**

- réalise des projets en tant que maître d'œuvre et/ou maître d'ouvrage de façon à concevoir des études (assure la maîtrise d'œuvre et/ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, et de façon plus ponctuelle, pour le secteur Bâtiments ou Déchets ;
- exploite et met à jour, depuis plusieurs années, un modèle numérique du Grand Réseau d'eau potable qui alimente 10 communes sur les 25 de l'agglomération, afin de répondre aux problématiques d'exploitation et de défense incendie ;

- assure le suivi de l'étude sur la protection et l'autorisation des captages en eau potable de la CABA ;
- exploite un modèle du réseau d'assainissement sur Aurillac et Arpajon-sur-Cère réalisé lors du schéma d'assainissement de 2017 ;
- comporte un volet réponse, pour les compétences Eau et Assainissement, aux demandes de Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA), Certificats d'Urbanisme (CU), Déclarations Préalables (DP), Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), Déclarations de Travaux (DT) et Demandes de Renseignements (DR), qui est assuré par un agent de la cellule SIG en relation directe avec le responsable du Bureau d'Etudes.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est intégré structurellement au BE. Le SPANC assure la validation des filières neuves ou réhabilitées conformes à la réglementation, ainsi que le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes, et enfin les diagnostics dans le cadre de la vente de biens immobiliers.

### ➤ La GEMAPI :

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) doit permettre de mieux gérer les milieux aquatiques et les inondations à l'échelle du bassin-versant, sans regard des limites administratives, pour une concertation et une mise en œuvre locale efficaces.

La CABA est concernée par trois bassins versants (UGA) :



Nom UGA	Surface Totale UGA (Km <sup>2</sup> )	Surface de l'UGA sur l'EPCI (Km <sup>2</sup> )	% de l'UGA	% de l'EPCI
<b>Cère amont</b>	735 km <sup>2</sup>	398 km <sup>2</sup>	54 %	81 %
<b>Truyère</b>	3294 km <sup>2</sup>	51 km <sup>2</sup>	1,6 %	10 %
<b>Maronne</b>	798 km <sup>2</sup>	45 km <sup>2</sup>	6 %	9 %

Sur le bassin de la Truyère, une étude de gouvernance portée par le Syndicat Mixte du bassin du Lot (EPTB) est lancée en 2021. La CABA contribue financièrement à cette étude au prorata de sa surface sur le bassin.

Sur le bassin de la Maronne, le recrutement d'un technicien rivière a été effectué début 2022 par l'Entente du bassin de la Maronne, sans contribution financière de la CABA.

Sur le bassin Cère amont (81 % de la CABA), une Entente intercommunautaire entre la CABA et les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès a été créée en 2018. 58 communes sont concernées. Compte-tenu des enjeux forts sur ce territoire, un Contrat de Progrès Territorial sur les diverses thématiques liées à l'eau doit voir le jour en 2023 pour traduire l'engagement des partenaires techniques et financiers pour la réalisation de travaux sur une durée de cinq années, renouvelable.

Deux agents ont été recrutés en 2019 par l'Entente intercommunautaire du bassin Cère amont pour porter cette démarche aux missions multiples :

- réaliser un état des lieux environnemental sur les cours d'eau ;
- lister les actions à réaliser pour concourir au retour vers le bon état des masses d'eau ;
- informer et sensibiliser sur les droits et les devoirs, les bonnes et mauvaises pratiques, etc. : accompagnement technique des riverains, des collectivités et des entreprises dans leurs projets ;
- accompagner les élus dans la priorisation des actions à inscrire au Contrat ;
- veiller à la cohérence des actions à l'échelle de ce bassin versant.

Le planning prévisionnel de cette démarche est le suivant :

- 2019-2021 : diagnostic environnemental,
- 2022 : concertation et rédaction du contrat,
- 2023 : signature du contrat,
- 2023-2028 : mise en œuvre du premier plan d'actions.

### ➤ Les astreintes :

Dans le cadre de son activité, le service de l'Eau et de l'Assainissement se doit de maintenir la continuité de son service 24 heures /24, 7 jours /7. Un dispositif d'astreinte permet donc à chaque usager ou entreprise de joindre à tout moment le service pour répondre aux différentes urgences sur des problématiques ou ouvrages dont la CABA est gestionnaire.

A l'aide notamment de la télégestion, l'astreinte garantit la continuité de fonctionnement des installations.

## 2. Le patrimoine communautaire

Sur l'ensemble des 25 communes que compte le territoire de la CABA, le service de l'Eau et de l'Assainissement exploite :

Pour l'Eau Potable :

- près de 930 kilomètres de réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable,
- 80 points de prélèvements d'eau : captages, puits et forages,
- 120 réservoirs de stockage d'eau potable qui sont nettoyés et désinfectés au moins une fois par an.

Pour l'Assainissement :

- 39 stations d'épuration pour une capacité totale de traitement de 80 000 équivalents-habitants ;
- 478 kilomètres de réseaux (79 % séparatifs et 21 % unitaires),
- 73 déversoirs d'orage et 47 postes de relèvement.

## 3. Le prix total de l'Eau

Pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, le prix de l'eau 2022, pour un branchement de diamètre 15 mm et une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>, s'élève en euros à :

Éléments de calcul		Eau potable	Assainissement	TOTAL
Abonnement annuel		58,00	30,50	88,50
Prix du m <sup>3</sup> EAU	1,34	160,80		160,80
Prix du m <sup>3</sup> ASSAINISSEMENT	1,79		214,80	214,80
Agence de l'Eau : lutte contre la pollution	0,33	39,60		39,60
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,25		30,00	30,00
Agence de l'Eau : prélèvement sur la ressource en eau	0,044	5,28		5,28
T.V.A.	5,5%	14,50		14,50
T.V.A.	10%		27,53	27,53
Total pour 120 m <sup>3</sup>		278,18	302,83	581,01
<b>Prix du m<sup>3</sup> d'eau TTC et évolution par rapport à 2021 (hors SPANC)</b>	<b>Non assaini</b>	<b>2,32</b>	<b>2.20%</b>	
	<b>Assaini</b>	<b>4,84</b>	<b>2,76%</b>	

#### **4. Le bilan du Bureau d'Etudes pour l'année 2022**

Les missions du BE se répartissent en quatre grands secteurs dont les activités en 2022 ont été les suivantes :

##### **➤ Les études et travaux :**

- **20 études** ont été réalisées sur 11 communes différentes, dont :
  - 2 études suivies d'un marché en appel d'offre avec convention de maîtrise d'ouvrage unique ;
  - 1 étude avec un marché en appel d'offre avec un groupement de commandes,
  - 2 études suivies d'un marché en appel d'offre classique,
  - 8 études suivies d'un marché de type accord-cadre à bons de commande (Entreprise RDC) ;
  - 3 études suivies de bons de commande directs à diverses entreprises,
  - 2 études de faisabilité,
  - 2 autres études qui correspondent à des travaux faits en régie.
- **Travaux** : 22 chantiers suivis, en complément des contrôleurs en charge des travaux, qui ont représenté 1,7 millions d'euros de travaux, dont :
  - 13 chantiers via l'accord-cadre à bons de commande (Entreprise RDC),
  - 5 chantiers avec marché suite à appel d'offre,
  - 3 chantiers avec bons de commande directs à diverses entreprises,
  - 1 chantier avec travaux en régie.

##### **➤ Les outils de modélisation du réseau AEP et EU :**

###### ▪ **Eau Potable** :

Cet outil a été utilisé dans le cadre des études d'aménagement suivantes :

- capacité du réseau pour la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) sur les secteurs suivants : Projet salle multi-activité (Ytrac), Bouigues (Lascelles), Cité Prat Marsau, Peruéjols, stade de foot (Marmanhac), Site Covial, Site LAFA, Les Cygnes du Square (Aurillac), Rue du Terrou (Naucelles), Rue de Merly, Club House (Saint-Simon) ;
- avis techniques sur desserte AEP suite à des demandes de riverains : Fabrègues (Aurillac), Saignes (Ayrens), Les Fargues (Lacapelle-Viescamp), Roquenatou, Les Grangeasses (Marmanhac), La Tremoullière (Yolet) ;
- avis techniques sur desserte AEP et DECI sur des demandes du Service Urbanisme : PA Lolier (Arpajon-sur-Cère), Allée du Barra, PC Verouil Belbex, Lotissement Escanis, PA Marmiers (Aurillac), Projet restaurant (Giou-de-Mamou), Lac des Graves (Lascelles), La Garnerie (Mandailles-Saint-Julien), rue Georges Sand (Marmanhac), Chemin de Brousse (Reilhac), lotissement du Cimetière (Saint-Paul-des-Landes), SCI Les Griottes à la Sablière (Ytrac).

Suite à un appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les projets suivants identifiés dans le SDAEP ont été réalisés ou engagés :

- poursuite de l'étude sur la protection et l'autorisation des captages en eau potable de la CABA (dossiers préalable à la visite de l'hydrogéologue agréé sur 14 Communes) ;
- mise en place de 550 pré-localisateurs acoustiques de fuites sur les réseaux d'Aurillac ville et Arpajon centre ;
- étude de faisabilité pour la sécurisation de la chambre de Clavières, à Velzic ;
- dossier loi sur l'eau pour le renouvellement et la protection de la conduite diamètre 600 en traversée de rivière située Pont de Mousset, Velzic ;
- interconnexion AEP du réseau de Vézac (UDI de Maruéjols et UDI de Cabanières) au Grand Réseau d'Aurillac-Arpajon-sur-Cère (Interconnexion provisoire réalisée en 2019, étude pour solution définitive en 2023-2024).

Les actions du SDAEP suivantes seront engagées en 2023 :

- réhabilitation de la conduite de distribution en Eau Potable entre le réservoir de Roc Castanet et la rue de l'Égalité (étude) à Aurillac ;
- mise hors service du réservoir de Cueilhes à Jussac et du réservoir de La Prade à Saint-Cirgues-de-Jordanne.

▪ Modélisation du réseau d'Assainissement de l'Agglomération de Souleyrie :

L'exploitation et la mise à jour de cet outil d'aide à la décision ont été reprises par le Bureau d'Études de la CABA en concertation avec le pôle de collecte des eaux usées.

Il est utilisé dans le cadre des travaux suivants liés à la mise en conformité de l'Agglomération d'assainissement de Souleyrie :

- estimation de la charge hydraulique pour la mission de maîtrise d'œuvre du nouveau réseau de transfert EU DN1400 d'Aurillac vers la station d'épuration de Souleyrie, Aurillac/Arpajon-sur-Cère.

➤ Les avis réseaux ou autres au titre de l'urbanisme :

- 162 Permis de Construire (383 en 2021),
- 62 Certificats d'Urbanisme (93 en 2021),
- 17 Déclarations Préalables (45 en 2021),
- 12 Permis d'Aménager (12 en 2021),
- DT-DICT : 4 218 demandes instruites par le CRAIG suite délégation effectuée, dont 160 instruites directement par la CABA + 56 réponses aux articles II, III ;  
Pour information, 1 530 en 2018, 1 846 en 2019, 1 588 en 2020 et 1 160 en 2021.

➤ Le SPANC :

- 98 installations contrôlées suite à des ventes,
- 108 contrôles de conception,
- 78 rapports de conformités dont 46 non conformes. Ces non-conformités sont dues à l'inadéquation entre le système d'assainissement, la capacité d'accueil du logement, l'absence de ventilation et l'absence de contrôle avant remblaiement ;
- 16 permis de construire instruits avec assainissement non collectif,
- 17 dossiers de réhabilitation.

## 5. Le bilan du secteur Eau Potable pour l'année 2022

➤ L'approvisionnement en eau :

Sur l'année 2022, malgré une période d'étiage marquée, l'approvisionnement en eau des différents réseaux a été assuré dans des conditions satisfaisantes.

➤ Les volumes prélevés sur l'année 2022 :

Année		2019	2020	2021	2022
<b>Volume total produit par les pompages (m<sup>3</sup>)</b>		<b>1 130 097</b>	<b>822 006</b>	<b>792 930</b>	<b>1 155 829</b>
dont	Puits de Velzic (nappe de la Jordanne)	445 986	292 106	757 350	906 085
	Puits de La Prade à Arpajon (nappe de la Cère)	684 111	529 900	35 580	249 744
<b>Volume total produit par les sources (m<sup>3</sup>)</b>		<b>2 930 870</b>	<b>3 098 080</b>	<b>3 259 509</b>	<b>2 784 296</b>
dont	Galeries Lavergne Nègre et Emprade à Velzic	2 232 938	2 369 595	2 497 849	2 011 364
	Captages sur les autres communes	697 932	723 913	761 660	772 932
<b>Volume total annuel prélevé (m<sup>3</sup>)</b>		<b>4 053 309</b>	<b>3 924 658</b>	<b>4 052 439</b>	<b>3 940 125</b>



Les volumes prélevés sont en baisse par rapport à 2021 :  
3 940 125 m<sup>3</sup> ont été prélevés en 2022 contre 4 052 439 m<sup>3</sup> en 2021. Cette baisse est liée à une amélioration des rendements.

A noter une baisse des volumes produits par les galeries sur 2022 liée aux conditions météorologiques.

Les volumes autorisés (volumes facturés corrigés\*, écrêtements et eau de service) sont en hausse de 2 % par rapport à 2021 : 158 000 m<sup>3</sup> pour 2022 (3 096 000 m<sup>3</sup> en 2021).

\* Une correction des volumes facturés est effectuée en fonction des dates de relève afin de ramener les volumes facturés sur une période de 365 jours.

### ➤ La qualité de l'eau :

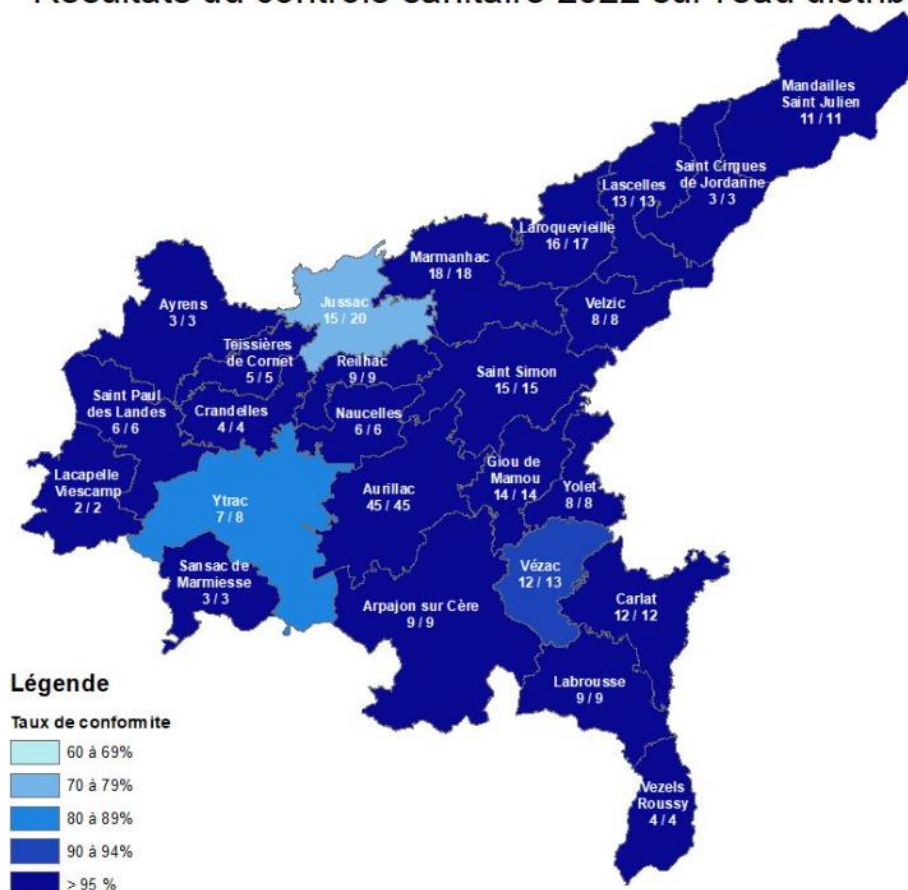
- *Contrôle sanitaire de l'eau distribuée (contrôles réalisés par l'ARS) :*

Sur 2022, 265 analyses ont été réalisées au titre du contrôle sanitaire réglementaire. La qualité de l'eau distribuée est restée d'un niveau satisfaisant sur l'année 2022 (97 % de taux de conformité bactériologique et 100 % de taux de conformité physico-chimique).

- *Autosurveillance :*

3 442 tests sur réseaux (contrôles visuels/pH/Conductivité/Température/Résidus chlorés) dont 1 399 analyses sur coliformes et/ou entérocoques (Présence/Absence), 60 tests en ATP métrie et 70 analyses flore revivifiable en laboratoire ont été réalisés en régie en 2022 avec un taux de conformité de 99 %.

## Taux de conformité des analyses Résultats du contrôle sanitaire 2022 sur l'eau distribuée





➤ Les rendements des réseaux de distribution :

COMMUNES	Volumes mis en distribution en m <sup>3</sup>	Volumes consommés en m <sup>3</sup>	Volumes de service + écrêtements en m <sup>3</sup>	Rendement 2022
GRAND RESEAU (Arpajon, Aurillac, Ayrens, Crandelles, Lacapelle-Viescamp, Naucelles, Sansac, Saint-Paul-des-Landes, Teissières-de-Cornet, Ytrac)	3 133 616	2 522 863	65 730	82,61%
CARLAT	36 537	18 116	142	49,97%
GIOU-DE-MAMOU	42 995	27 148	134	63,45%
JUSSAC/REILHAC	225 035	173 389	2 641	78,22%
LABROUSSE	44 430	22 509	771	52,40%
LAROQUEVIEILLE y compris Gimel à Marmanhac	35 575	22 286	820	64,95%
LASCELLES	30 056	18 714	515	63,98%
MANDAILLES SAINT-JULIEN-DE-JORDANNE	34 072	14 300	507	43,46%
MARMANHAC	44 368	26 590	953	62,08%
SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE	20 468	11 501	144	56,89%
SAINT-SIMON	138 688	101 664	1 691	74,52%
VELZIC	16 803	14 734	329	89,64%
VEZAC – YOLET	123 800	93 846	3 294	78,47%
VEZELS-ROUSSY	13 682	12 666	135	93,56%
<b>TOTAL CABA</b>	<b>3 940 125</b>	<b>3 158 132</b>		<b>80,15%</b>

\* dans les calculs des rendements, les volumes consommés ont été lissés sur 365 jours en fonction des dates des relèves.

En 2022, sur l'ensemble du territoire communautaire, le rendement global est de 80 %. Ce rendement est en hausse par rapport à 2021 (+3 %).

➤ Les faits marquants de l'année 2022 :

**Etiage :**

- arrêtés de restriction des usages de l'eau du 18 juillet au 02 novembre.

**Travaux :**

- poursuite des procédures de reprise des Déclarations d'Utilité Publique pour la majorité des captages d'eau (hors ressources Grand Réseau) ;
- travaux de réhabilitation des réservoirs de Coissy à Aurillac,
- poursuite des études de faisabilité pour la réfection de la chambre de Clavières et la reprise de la traversée de la canalisation diamètre 600 au niveau du pont de Mousset, à Velzic ;
- branchements neufs AEP : 69 (94 en 2021),
- réhabilitation des branchements plomb : 62 (65 en 2021),
- réparation des fuites : 107 (167 en 2021).

**Compteurs abonnés :**

- renouvellement et pose de 1 513 compteurs (1 499 en 2021).

## **6. Le bilan du secteur Assainissement pour l'année 2022**

### **➤ Le système de collecte des eaux usées :**

En 2022, au niveau de l'entretien des ouvrages, le linéaire de réseau curé en préventif et curatif est de 41 kilomètres. Lors des différentes opérations d'entretien (préventif et curatif), il a été traité 188 tonnes de matières de curage des réseaux d'assainissement.

Il a été réalisé 92 interventions sur réseaux et ouvrages suite à des demandes et plaintes d'usagers (problèmes d'odeurs, débordement, tampon bruyant, etc...).

Il a été réalisé 235 contrôles de raccordement de branchement sur le réseau public. Sur l'ensemble de ces contrôles, 15 ont mis en exergue une non-conformité.

### **➤ La performance épuratoire et la conformité réglementaire des stations :**

En 2022, les rejets de la station de Souleyrie jusqu'au débit de référence sont :

- conformes à la directive européenne ERU sur tous les paramètres,
- non conformes à l'arrêté préfectoral.

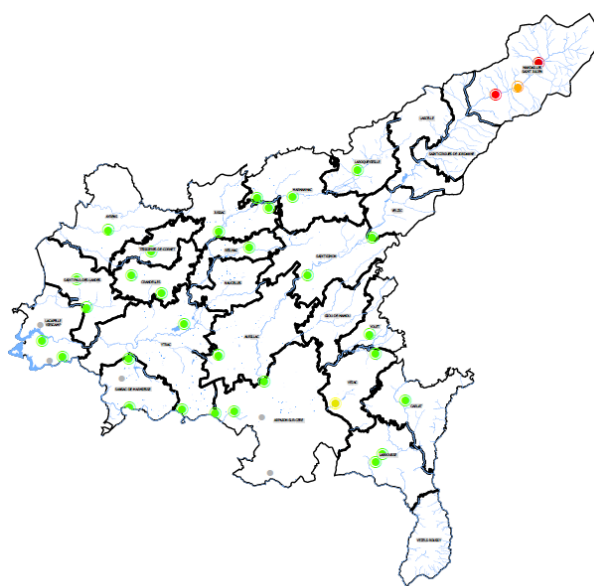
Néanmoins le taux de by-pass en entrée de système reste très important. Bien que la nouvelle file de traitement ait été mise en service début 2022, le prétraitement historique toujours en service constitue le facteur limitant au niveau des volumes traités.

La station est donc conforme en performances par rapport à la réglementation européenne ERU. Le système de collecte est quant à lui non-conforme.

Sur les 38 STEP hors Souleyrie :

- 5 ne permettent pas de faire un suivi des rejets complet car il n'est pas possible d'effectuer une mesure de débit en sortie ou d'effectuer un prélèvement d'échantillon en sortie (principalement les filières avec infiltration) ;
- 31 présentent des rejets conformes,
- 2 rejets sont non conformes.

### **Conformité des stations d'épuration de la CABA 2017-2022**



#### **Légende**

- Non défini
- 0 à 1 NC sur la période
- 2 à 3 NC sur la période
- 4 NC sur la période
- 5 à 6 sur la période

Comme le montre la carte ci-avant, quatre stations sont régulièrement non conformes : Mandailles Bourg, Mandailles Benech, Mandailles-Saint-Julien et Vézac Bourg. Il s'agit de stations où le process ne permet ni réglage d'exploitation, ni automatisation. Les travaux de mise aux normes du système de Mandailles Bourg ont commencé en 2021 et ont été achevés en 2022. Des démarches de réhabilitation sont en cours sur les stations de Vézac.

La station de Mandailles-Saint-Julien a été non conforme en 2022. L'autre station non conforme en 2022 a été la station de Teissières-de-Cornet. Il s'agit d'une petite station avec un process où aucun réglage d'exploitation n'est possible. Des travaux sont programmés en 2023 sur ce site.

Les boues sont traitées soit par l'incinérateur de Souleyrie, soit par compostage avec un taux de conformité réglementaire de 100 %.

### ➤ Les faits marquants de l'année 2022 :

#### Mise aux normes du système de Souleyrie

L'année 2022 a été marquée par l'exécution des travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie. Ces travaux se poursuivront jusqu'en 2023 pour la requalification des réseaux ainsi que pour la station. La première partie de la station (traitement de l'eau) a été mise en service début 2022.



*Le chantier de la station fin 2022*

Avec un montant de plus de 41 millions d'euros HT, le programme de mise aux normes constitue le plus gros investissement de l'histoire de la CABA. Depuis sa mise en œuvre en 2021, les chantiers de requalification des réseaux et celui de la construction de la station ont mobilisé plus de 16 000 jours de travail dont une part importante de main d'œuvre locale. Par leur ampleur, de tels travaux génèrent des retombées sur le tissu local : hébergement (5 870 nuitées) et restauration des ouvriers, location de matériel, fourniture de matières premières (750 camions-toupies), carburant, sous-traitance pour de petites entreprises locales....

#### Autres Travaux :

- branchements neufs EU : 45 (61 en 2021).

## **7. Le bilan du secteur GEMAPI pour l'année 2022 (bassin versant Cère amont)**

### ➤ Traitement des données et rédaction du plan d'actions :

Entre 2020 et 2021, 270 kilomètres de rivières et ruisseaux ont été diagnostiqués en régie.

L'année 2022 a principalement été consacrée à la mise en forme, au traitement des données et à la rédaction du plan d'actions.

Les données recueillies sur SIG ont été traitées et mises en forme au cours de l'année 2022 pour une présentation à l'ensemble des partenaires techniques et institutionnels. En juin 2022, un comité technique élargi et quatre groupes techniques de travail ont rassemblé près de 70 acteurs du territoire pour un partage et une validation de l'état des lieux du bassin versant Cère amont. Ces échanges techniques ont également conduit à la définition des thématiques d'actions pertinentes et des secteurs d'intervention prioritaires pour chacune d'elles. Les fiches actions qui en découlent ont été présentées à la Conférence de l'Entente en octobre 2022 pour compléments et validation.

#### ➤ **Suivi des milieux et des points singuliers :**

Les agents du service assurent le suivi de 20 points de mesure de température en cours d'eau, toute l'année. Ces mesures sont faites avec un pas de temps horaire sur des portions de cours d'eau stratégiques dans l'analyse de l'évolution journalière et annuelle de la température des eaux de surface, à l'aide de sondes permanentes.

2022 a une nouvelle fois été impactée par une sécheresse donnant lieu à des arrêtés de limitation des usages de l'eau. Le service GEMAPI a déclenché son suivi ponctuel de réaction des cours d'eau au plus fort de l'étiage. Environ 90 points ont ainsi fait l'objet d'une estimation du débit de surface (ou caractérisation d'un assèchement) et d'un suivi photographique.

A chaque étiage, le service renouvelle ce suivi ponctuel sur une centaine de points répartis sur l'ensemble du bassin Cère amont. Ce recueil de données factuelles, aussi bien sur des petits affluents que sur les axes principaux, complète les données nécessaires à la bonne gestion des milieux aquatiques face au changement climatique.

Au fil de l'année, différents points connus sont suivis pour leur forte propension à faire peser des contraintes gênantes sur les cours d'eau comme à la suite d'un embâcle, d'un dépôt excessif de sédiments, etc.

#### ➤ **Participation à la concertation locale sur les milieux aquatiques :**

La pluralité d'acteurs œuvrant pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques multiplie les forces de concertation. Ainsi le temps passé à participer aux comités scientifiques, techniques, de pilotage ou de suivi des différentes démarches est important et contribue à la bonne coordination des actions et à la rationalisation des moyens.

#### ➤ **Accompagnement, conseils, information :**

L'accompagnement des privés comme des personnes publiques fait partie intégrante des missions pour la reconquête du bon état des masses d'eau. Plusieurs demandes ont donné lieu à des assistances techniques en 2022.

## **C. L'ENVIRONNEMENT, LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DECHETS**

### **1. La Plantelière**

Située sur la Commune d'Arpajon-sur-Cère, la Plantelière est un site de 7 hectares dédié à l'éducation à l'environnement.

Les animations proposées sont destinées aux scolaires ou centres de loisirs, certaines sont tout public. Elles sont effectuées par des intervenants extérieurs.

En 2022 :

- 2 235 enfants ont bénéficié d'une des 113 animations réalisées avec le CPIE,
- 5 centres de loisirs, soit environ 468 enfants, ont également bénéficié de ces animations et de l'accès libre.

Le rucher-école a pu accueillir sa troisième session de formation « Apiculteur Amateur ». Suite aux annulations des années précédentes liées à la crise sanitaire, la Fête de la Plantelière a de nouveau été organisée en 2022, le 2 octobre.

La Plantelière sert de support de travail ou d'animation à certains groupes. Les animations estivales et des vacances de la Toussaint proposées par la CABA ont accueilli plus de 300 personnes.

Le site a accueilli des enfants ou adultes relevant d'un handicap physique ou mental, la sécurité du site et l'adaptation des animations convenant aux éducateurs et aux enseignants.

Les salles du bâtiment d'accueil, comme le site, ont été un lieu, voire un support de formation pour les services de la CABA et du CNFPT.

La Plantelière est entretenue dans le respect de l'environnement et dans l'objectif de maintenir la biodiversité du site (gestion différenciée, notamment).

Des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires y sont développées ainsi que le compostage de l'ensemble des déchets végétaux produits par l'entretien du site.

## **2. Les Déchets**

La Collectivité assure la collecte des déchets ménagers et assimilés et leur traitement au sein des différentes installations de traitement et de valorisation de la CABA.

Elle assure également le rôle de prestataire de service pour :

- la collecte des déchets ménagers sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès ;
- la collecte des points d'apport volontaire sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès ;
- le chargement et le transfert pour traitement des ordures ménagères pour les communes collectées du Bassin d'Aurillac et des Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne. Une fois chargées, ces ordures ménagères sont transportées par semi-remorques vers le centre de stockage de déchets ultimes de Montech ;
- le pré-tri des déchets recyclables de la CABA ainsi que le transfert de ces derniers avec ceux de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès vers le centre de tri du SYDED du Lot à Saint-Jean-Lagineste.

### **➤ La collecte et le traitement pour les déchets des habitants :**

Dans le cadre de sa mission « de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés », la CABA assure plusieurs collectes :

- la collecte des ordures ménagères,
  - la collecte sélective en bacs de regroupement,
  - la collecte sélective en apport volontaire (collecte en colonnes d'apport volontaire),
  - la collecte en déchetteries.
- **La collecte des ordures ménagères résiduelles :**

L'ensemble des 25 communes dispose de bacs de regroupement, exceptées les zones d'habitat les plus denses comme les centres-villes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère. Ces dernières sont donc collectées en sacs distribués aux habitants (3 750 sacs en 2022) durant le premier semestre de chaque année.

En 2022, ce sont ainsi 11 185 tonnes de déchets qui ont été collectées sur l'ensemble de la CABA.



- La collecte sélective :

Les contenants sont soit des sacs transparents de 50 litres (2 700 sacs en 2022), soit des bacs roulants dédiés (bleus ou marrons et au couvercle jaune) au nombre de 2 300 sur les Communes d'Arpajon-sur-Cère et Aurillac.

Les bennes collectant les déchets recyclables ont ramassé 1 840 tonnes (1 665 tonnes en 2021) sur les Communes d'Arpajon-sur-Cère et Aurillac.

- Les collectes en apport volontaire :

Des colonnes sont placées sur le domaine public ou privé. Elles sont réparties en fonction de la densité de la population. La collecte des colonnes d'apport volontaire s'effectue au moyen de 2 polybennes équipées de grues, et une équipée d'une remorque. 2 agents sont affectés à cette activité.

Les quantités collectées (en tonnes) sont retracées dans le tableau suivant :

Matériaux collectés – CABA	2022	2021	Évolution en %
Verre	1 745	1 735	+ 0,57%
Emballages + papier	774	647	+ 19,63%
<b>Total</b>	<b>2 519</b>	<b>2 382</b>	<b>+ 5,75%</b>

- Les collectes en déchetteries :

La CABA dispose de deux déchetteries (la déchetterie de l'Yser et la déchetterie des Quatre Chemins). Ces deux déchetteries ont reçu un total d'environ 12 098 tonnes de déchets en 2022. Le tonnage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) n'est pas encore connu au moment de la rédaction du rapport.

➤ **Le traitement des déchets ménagers :**

- Le centre de pré-tri :

La CABA assure en régie le pré-tri des matériaux qui partent sur le centre de tri du SYDED du Lot à Saint-Jean-Lagineste. Elle gère également le flux des grands cartons.

Les entrants : les collectes sélectives mises en place en porte-à-porte, en regroupement et par apport volontaire, ainsi que la collecte des cartons des entreprises et les déchetteries ont permis de collecter 3 487 tonnes de déchets entrants sur l'installation de tri. La répartition des tonnages entrants est la suivante :

- 3 285 tonnes en provenance de la CABA, soit 94,20 % du tonnage entrant,
- 202 tonnes en provenance de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, soit 5,80 % du tonnage entrant.

Les sortants : les matériaux sortants ont pu être valorisés auprès d'industries utilisatrices de ces matières premières secondaires.

- Le centre de stockage des déchets non dangereux de Tronquières :

Depuis le 31 décembre 2011, plus aucun déchet n'est enfoui sur ce site.

La CABA a pris les dispositions nécessaires pour faire traiter l'ensemble des ordures ménagères produites sur l'arrondissement, ainsi que les déchets provenant des déchetteries communautaires, conformément à la réglementation en la matière et au Code de la Commande Publique.

Il est fait appel à plusieurs prestataires disposant de toutes les habilitations pour traiter l'ensemble des flux de déchets.

Au cours de l'année 2022, des travaux ont été réalisés sur ce site :

- analyses sur la qualité des eaux du ru, en plus du suivi de la qualité des eaux de ruissellement du site.

### ➤ Le compostage :

La CABA a lancé depuis plusieurs années une opération de compostage individuel afin de réduire les déchets à la source. Cet objectif est devenu un enjeu majeur pour la préservation de notre environnement.

Fin 2022, le nombre total de foyers volontaires inscrits à la démarche de compostage individuel est de 3 181. Au cours de cette année, 197 foyers se sont inscrits.

## **D. LES OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS**

Les compétences de la CABA lui donnent vocation à prendre en charge des opérations d'importance, dans les domaines de la construction et de la réhabilitation d'équipements publics d'intérêt communautaire, à vocation sportive, culturelle, touristique, transports...

La conduite des programmes de travaux neufs et de restructuration des équipements menés par la Collectivité s'échelonne sur plusieurs phases :

- **Études pré-opérationnelles de faisabilité et de programmation (en interne ou en externe) :**
  - analyse préalable des besoins fonctionnels des usagers et utilisateurs, audit technique, études d'opportunité et de faisabilité ;
  - réalisation d'un pré-programme/programme déterminant l'enveloppe financière globale, les délais, les contraintes techniques, juridiques et organisationnelles du projet.
- **Études opérationnelles (maîtrise d'œuvre externe) et chantier :**
  - élaboration du cadre de mission des maîtres d'œuvre et bureaux d'ingénierie divers, conformément aux règles du Code de la Commande Publique et de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite « loi MOP ») ;
  - suivi des projets en phases d'étude et phases travaux en coordination avec les différents prestataires (maîtres d'œuvre, bureaux de contrôle, entreprises...), les services de la collectivité, les gestionnaires et intervenants externes ;
  - contrôle du respect des coûts, de la qualité et des délais en phases de chantier et de réception finale des ouvrages.

### ➤ Les opérations en cours en 2022 :

#### Transports

- Opération de création d'un Pôle d'Echange Intermodal sur le site de la Gare à Aurillac (études de maîtrise d'œuvre lancées en janvier 2018) :
  - PARTIE INFRASTRUCTURE :
    - dossier de consultation des entreprises réalisé en décembre 2019,
    - début des travaux en juillet 2020,
    - réception des travaux au premier semestre 2022.
  - GARE ROUTIÈRE (Ex-Halle SERNAM) :
    - dossier de consultation des entreprises réalisé en septembre 2020,
    - début des travaux en janvier 2021 et réception au premier semestre 2022.

#### Équipements touristiques

- Opération de restructuration du Camping Communautaire de l'Ombrade à Aurillac (études de maîtrise d'œuvre lancées en décembre 2018) :
  - dossier de consultation des entreprises réalisé en décembre 2020,
  - début des travaux en mai 2021,
  - réception partielle des travaux à l'été 2022,
  - fin des travaux à l'hiver 2022/2023.



- Station de Pleine Nature à Mandailles :
  - études de maîtrise d'œuvre pour la création d'une passerelle sur la Jordanne à Mandailles-Saint-Julien ;
  - lancement de la consultation des entreprises en novembre pour un choix fin 2021,
  - mise en place début août 2022.

#### Administration générale

- Opération d'amélioration thermique et énergétique, et de restructuration de l'Immeuble de la Paix à Aurillac :
  - phase 1 réalisée entre 2019 et septembre 2021,
  - phase 2 « Rez-de-chaussée Ouest' » : programme établi fin 2022 – planning prévisionnel : études de MOE 2023-début des travaux fin 2023-début 2024.

#### Aéroport

- Opération d'amélioration thermique et énergétique, d'agrandissement, d'aménagement et de mises aux normes de la tour de l'aérogare (site de l'Aéroport d'Aurillac-Tronquières) :
  - consultation des entreprises au printemps 2021 pour une notification des marchés fin juin 2021 ;
  - démarrage des travaux en octobre 2021 – mise en service été 2022.

#### Plan de Rénovation Energétique des bâtiments : fin 2022 - 2023

- Lancement d'un inventaire à l'échelle des 25 communes de la Collectivité ;
- Evaluation des problématiques croisées liées aux équipements photovoltaïques et au fond chaleur.

#### ➤ Les opérations à venir en 2023 :

- rénovation et restructuration du boulodrome communautaire (lancement d'études),
- restructuration de la plate-forme aéroportuaire de Tronquières (lancement d'études),
- rénovation et restructuration du centre technique communautaire (lancement d'études).

## **E. LE SERVICE BÂTIMENTS, ESPACES VERTS ET MOYENS GÉNÉRAUX**

#### ➤ Les faits marquants de l'année 2022 :

- **Aéroport**
  - réparation et entretien des feux d'approche,
  - entretien du balisage lumineux de la piste,
  - vérification et entretien du groupe électrogène et groupe de démarrage,
  - suivi des contrôles périodiques, entretien et réparation des portes automatiques de l'aérogare ;
  - contrôle de la bascule et du radiamètre, maintenance des radios,
  - mise en conformité des installations électriques de l'aéro-club,
  - remplacement du vitrage de la tour.
- **Aires d'accueil des Gens du Voyage de Tronquières et des Granges**
  - fourniture et pose de boîtiers de télérelève,
  - remplacement de chauffe-eau,
  - remplacement et remise en état des équipements détériorés,
  - démolition de l'école des Dinandiers,
  - remplacement du câble de l'alimentation électrique générale détérioré.
- **Aire de grand passage de Leyritz**
  - installations et repliement des sanitaires,
  - réparation des installations sanitaires,
  - démolition de socles béton et remise en état du terrain.

- **Boulodrome**
  - remplacement du vitrage cassé.
- **Campings**
  - hivernage et remise en eau des campings,
  - mise en conformité électrique des mobil homes et sanitaires,
  - vérification, entretien et maintenance des chauffe-eau des mobil-homes,
  - détaupisation,
  - aménagement des rangements intérieurs de la base VTT à Jussac.
- **Centre Aquatique**
  - réfection de l'installation électrique,
  - entretien de la toiture,
  - préparation, entretien et suivi des contrôles périodiques de l'installation de chlore,
  - vérification, entretien, nettoyage et réparation des installations techniques (chauffage, sauna, hammam, traitement d'eau et d'air).
- **Centre des Congrès**
  - restructuration des sanitaires pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
  - pose de flashes lumineux selon les normes contre l'incendie.
- **Centre de loisirs de Lascelles**
  - mise aux normes des bornes électriques,
  - mise en conformité de l'alarme incendie,
  - réfection complète des lasures des chalets.
- **Chaudron**
  - acquisition de matériel.
- **Divers bâtiments**
  - suivi des contrôles réglementaires, réparations et mise aux normes des équipements ;
  - préparation et suivi des commissions de sécurité dans les ERP,
  - achats de mobilier et équipements divers,
  - fabrication et pose de nombreux rack de stockage (ctc, assainissement, UCPA...).
- **Epicentre**
  - remplacement d'une porte extérieure.
- **Immeuble des Carmes**
  - réparation sur l'installation de climatisation et de chauffage,
  - accessibilité PMR de l'immeuble (reprise du seuil et des enrobés).
- **Immeuble de la Paix**
  - aménagement des bureaux (dernière tranche),
  - reprise de faux-plafonds.
- **Médiathèque**
  - Vérification, réparations et modifications électriques,
  - Suivi et amélioration de l'installation de chauffage.
- **Office de Tourisme**
  - remplacement des stores.

- **Parapluie**
  - achat de matériel et équipement de spectacle,
  - conformité électrique,
  - réfection du seuil d'entrée du studio.
  
- **Piste d'athlétisme**
  - réfection complète de la cage de lancer.
  
- **Prisme**
  - entretien et maintien aux normes des installations électriques,
  - révision et réparation des portes extérieures.
  
- **Puech des Ouilhes**
  - nettoyage des gouttières et descentes d'eaux pluviales,
  - mise en service et hivernage des plages flottantes,
  - réfection de la terrasse de la base de voile et platelage du chemin,
  - mise aux normes des installations électriques du bar.
  
- **Refuge SPA**
  - réfection et fabrication des portes des chenils,
  - alimentation électrique des volets roulants.
  
- **Stade Jean Alric**
  - réparation et entretien des ascenseurs,
  - clôture de l'enclos météo,
  - remplacement d'une porte extérieure.
  
- **Services Eau et Assainissement**
  - entretien et nettoyage des espaces verts, élagage, abattage des 350 sites ;
  - pose et entretien des clôtures et portails ;
  - fabrication de conduites inox, chambre de vanne, passerelles métalliques,
  - fabrication et pose de caillebotis pour l'accès aux cuves des réservoirs,
  - réparation et/ou remplacement des portes métalliques.
  
- **Parc automobile**
  - achat de véhicules.
  
- **Eclairage public**
  - réparation éclairage public (Zac Esban, Village d'Entreprises, aéroport).
  
- **Sentiers de randonnée**
  - entretien et maîtrise de la végétation de 200 kilomètres de sentiers,
  - réfection et refixation du balisage,
  - réparation partielle et entretien des passerelles, passages canadiens, clôtures.

## F. L'URBANISME/HABITAT ET LE SERVICE ADS

### 1. L'Habitat et le Logement

La CABA est compétente en matière de Programme Local de l'Habitat (PLH). Dans un souci de mise en cohérence de ses politiques d'aménagement et d'habitat, la CABA s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH (PLUi-H). Le projet de PLUi-H a été arrêté le 7 janvier 2019 et est entré en vigueur le 20 janvier 2020.

Afin de pouvoir suivre les évolutions du territoire communautaire, un observatoire de l'habitat et du foncier a été monté en 2020 et est actualisé annuellement. Il a pour objectifs de :

- permettre un accès simplifié à des informations homogènes, quelle que soit la commune, en facilitant les comparaisons territoriales, pour tous les élus et les services ;
- constituer un appui à la fourniture de données de contexte, selon les grands enjeux locaux, dans le cadre de démarches de planification et d'études ;
- faciliter la compréhension des problématiques habitat par une approche multithématique de cette question (logement, économie, transports, social, etc...).

En partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), la CABA a mis en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'intégralité du territoire intercommunal qui s'est achevée le 31 décembre 2021. Le bilan définitif de cette opération a été réalisé au cours de l'année 2022. Il fait état de 8,4 M€ de subventions mobilisées dont 1,3 M€ de la part de la Communauté d'Agglomération. Ainsi, ce sont 988 projets qui ont pu être financés (963 logements de propriétaires occupants et 25 logements locatifs privés), soit 130% de l'objectif initial. Les deux principales thématiques de cette opération ont été la rénovation énergétique et l'adaptation à la perte d'autonomie. Les aides mobilisées ont permis de générer plus de 16,5 M€TTC de travaux, pour la plupart réalisés par des entreprises du territoire.

Parallèlement à la fin de cette opération, en partenariat avec les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès, une étude a été engagée afin d'évaluer les opérations programmées qui se sont achevées au 31 décembre 2021 et de construire les futurs programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat des trois EPCI. Cette étude a conclu à la pertinence de mettre en œuvre une nouvelle OPAH sous maîtrise d'ouvrage CABA, à l'échelle du territoire communautaire. L'année 2022 a donc été consacrée au montage de cette opération (rédaction de la convention, marché de suivi-animation) qui a démarré en début d'année 2023 pour 5 ans.

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est mise en œuvre sur l'hyper-centre d'Aurillac pour la période 2019-2024. La convention d'OPAH-RU a été signée le 20 septembre 2019 entre la CABA, l'État (Anah), la Ville d'Aurillac, la Caisse des Dépôts et Consignations, la SACICAP Sud Massif Central et Action Logement. Ce dispositif d'intervention renforcée vise à :

- requalifier les logements privés parfois obsolètes,
- réduire la vacance en permettant le recyclage des logements dégradés,
- adapter l'habitat à la demande des ménages pour attirer de nouvelles populations,
- faciliter les parcours résidentiels,
- contribuer au repositionnement du centre ancien d'Aurillac sur le marché de l'immobilier,
- améliorer les conditions de logement des populations en place,
- participer à l'amélioration de l'attractivité du centre-ville,
- enrayer la paupérisation du quartier et permettre une mixité sociale vers le haut.

Au cours de l'année 2022, ce sont 3 logements de propriétaires occupants et 28 de propriétaires bailleurs qui ont pu bénéficier de l'OPAH-RU pour plus d'1 M€ d'aides publiques. Ces aides ont généré 1,8 M€ de travaux.

Après la création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en 2017 et l'approbation du document-cadre sur les orientations relatives aux attributions de logements sociaux en 2019, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), qui met en œuvre ce document-cadre, a été élaborée en partenariat avec les acteurs du territoire et a été signée en début d'année 2021. Elle se décline en 4 axes :

- les objectifs à atteindre en matière d'attributions concourant à l'équilibre territorial,
- les objectifs à atteindre en termes de publics à accueillir,
- les actions concourant à l'attractivité des quartiers prioritaires et de veille,
- les modalités de coopération partenariale pour concourir à l'atteinte des objectifs.

En 2022, les objectifs de la Loi Egalité et Citoyenneté (dite « Loi LEC ») du 22 décembre 2016 en termes de rééquilibrage des attributions sont atteints sur le territoire communautaire :

- 35 % des attributions hors Quartier Politique de la Ville (QPV) concernent des ménages dont les ressources sont inférieures au premier quartile de revenus (objectif minimum de 25 %) ;
- 71 % des propositions d'attribution en QPV ont été faites à des ménages dont les ressources sont supérieures au premier quartile de revenus (objectif minimum de 50 %).

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du processus de relogement des ménages concernés par une démolition dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Marmiers. Le processus de relogement de la Résidence Clémenceau s'est engagé en 2021 et poursuivi tout au long de l'année 2022. Il devrait s'achever en 2023.

## **2. Le Service Urbanisme (planification et instruction)**

### **➤ Le service ADS :**

Suite aux dispositions de la loi ALUR mettant un terme à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, la CABA a mis en place, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, un service commun pour prendre en charge l'instruction pour le compte des 20 communes de son territoire couvertes par un document d'urbanisme.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le service ADS a été mutualisé avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne dont 20 communes étaient couvertes par un document d'urbanisme.

En effet, les deux intercommunalités ont décidé d'exercer ensemble cette compétence par «regroupement des services et équipements existants» au sens des dispositions de l'article L.5111-1-1 du CGCT.

Avec l'entrée en vigueur du PLUi-H de la CABA au 20 janvier 2020, et des PLUi du Pays de Montsalvy et d'Entre 2 Lacs le 17 février 2020, ce sont 22 communes supplémentaires qui ont rejoint le service ADS, portant à 62 le nombre de communes membres.

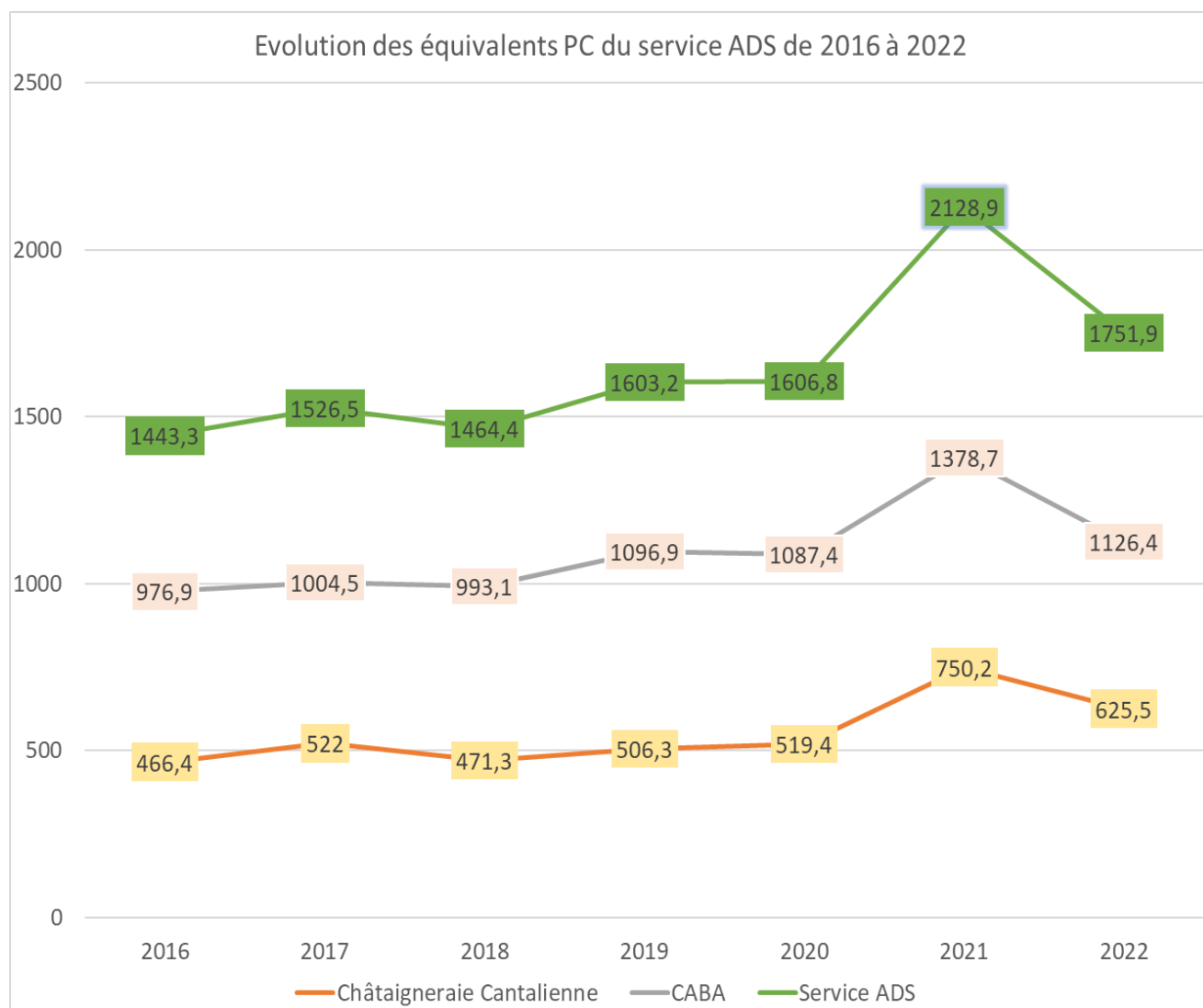
### **BILAN DE L'ANNEE 2022 :**

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022, ce sont 2 327 dossiers qui ont été instruits par le service ADS représentant 1 751,9 équivalents permis de construire selon la répartition suivante :

- CABA : 1 500 dossiers (1 755 dossiers en 2021) représentant 1 126,4 équivalents permis de construire (1 378,7 en 2021) ;
- Châtaigneraie Cantalienne : 827 dossiers (967 dossiers en 2021) représentant 625,5 équivalents permis de construire (750,2 en 2021).

Le volume de dossiers instruits par le service ADS a donc diminué de 18% en 2022 par rapport à 2021.

Ci-après, les courbes d'évolution du nombre d'équivalents permis de construire entre 2016 et 2022 :



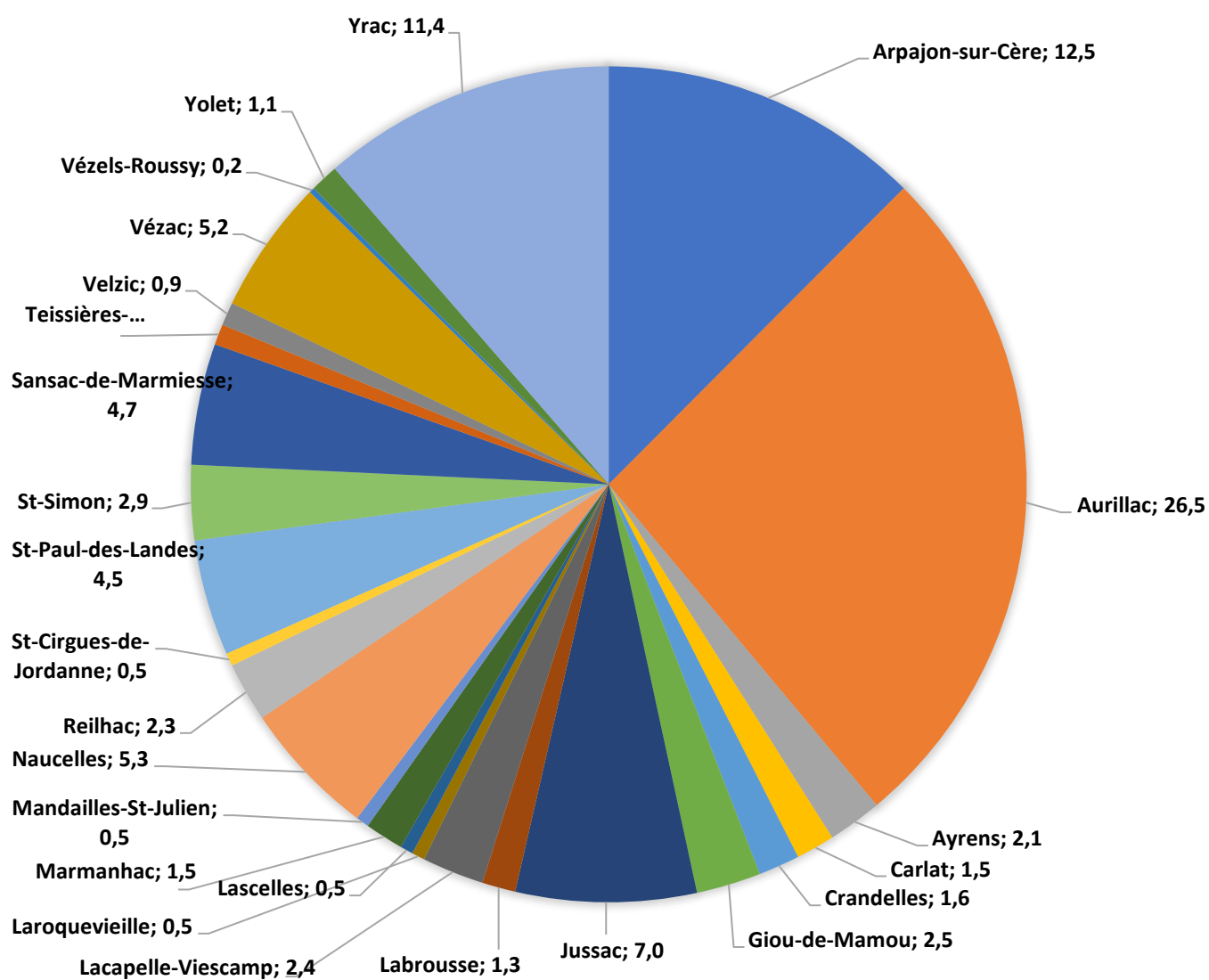
Le détail de l'activité du service concernant les types de dossiers instruits et la répartition des dossiers par commune est présenté dans les tableaux et graphiques ci-après :



**Nombre de dossiers déposés par commune sur le territoire de la CABA  
Année 2022**

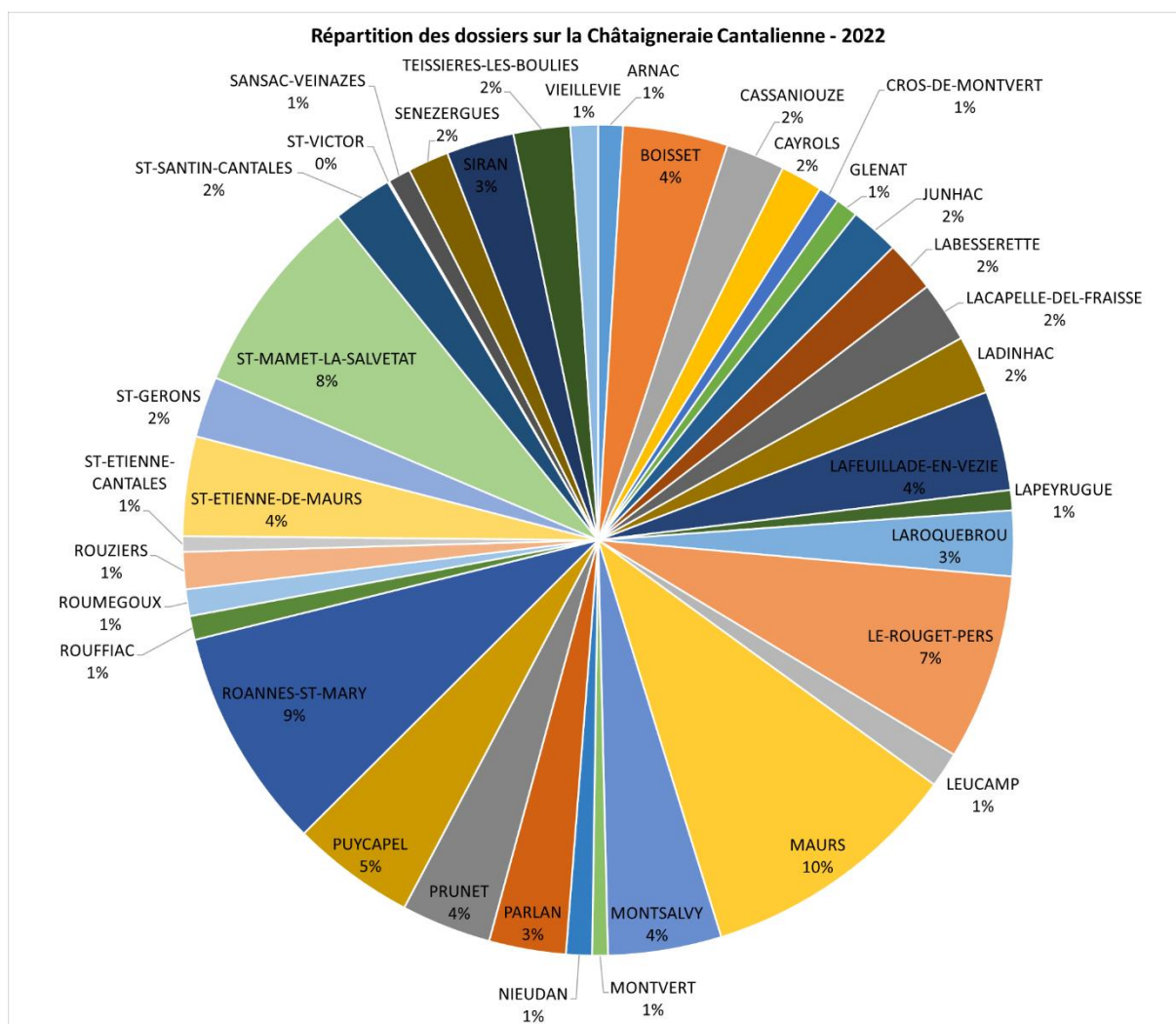
Commune	Cub	DP	PC	PA	PD	Total dossiers	Équivalents PC
Arpajon-sur-Cère	19	117	48	3	0	187	141,1
Aurillac	5	318	55	12	5	395	298
Ayrens	2	22	7			31	23,2
Carlat	4	18	3			25	17,2
Crandelles	2	13	8			23	17,9
Giou-de-Mamou		24	9	2		35	28,2
Jussac	2	66	30	1	1	100	79
Labrousse		16	3			19	14,2
Lacapelle-Viescamp		27	8			35	26,9
Laroquevieille		5	2			7	5,5
Lascelles	9	2			1	12	5,8
Mandailles-Saint-Julien	1	4	2			7	5,2
Marmanhac	2	12	6	1		21	16,4
Naucelles	3	45	26	1		75	59,9
Reilhac	5	25	6			36	25,5
Saint-Cirgues-de-Jordanne	2	3	3			8	5,9
Saint-Paul-des-Landes	1	52	13	1		67	51
Saint-Simon	6	32	8			46	32,8
Sansac-de-Marmiesse	4	52	15			71	53
Teissières-de-Cornet	3	8	2			13	8,8
Velzic	5	4	5			14	9,8
Vézac	6	54	18			78	58,2
Vézels-Roussy		3	0			3	2,1
Yolet	1	13	3			17	12,5
Ytrac	15	125	34		1	175	128,3
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>1060</b>	<b>314</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>1500</b>	<b>1126,4</b>

## Répartition des dossiers sur la CABA - 2022



**Nombre de dossiers déposés par commune sur le territoire de la Châtaigneraie Cantalienne  
Année 2022**

Commune	Cub	DP	PC	PA	PD	Total dossiers	Équivalents PC
Arnac	2	6	1			9	6
Boisset	2	21	10			33	25,5
Cassaniouze	1	14	3	1		19	14,4
Cayrols	1	8	3	1		13	10,2
Cros-de-Montvert		3	3			6	5,1
Glénat	3	6	0			9	5,4
Junhac	1	5	8			14	11,9
Labesserette	3	5	7		1	16	12,5
Lacapelle-del-Fraisse	2	10	7			19	14,8
Ladinhac		9	8			17	14,3
Lafeuillade-en-Vézie	3	20	7	1	1	32	24,2
Lapeyrugue	1	5	1			7	4,9
Laroquebrou	1	21	0		1	23	15,9
Le Rouget-Pers	11	35	14	2		62	45,3
Leucamp		8	3			11	8,6
Mauris	11	56	17		4	88	63,8
Montsalvy	6	22	9		1	38	27,6
Montvert		4	1			5	3,8
Nieudan		9	0			9	6,3
Parlan	1	13	8	1		23	18,7
Prunet	3	21	6			30	21,9
Puycapel	2	26	11			39	30
Roannes-Saint-Mary	17	27	27	1		72	53,9
Rouffiac	1	2	4			7	5,8
Roumegoux		5	3			8	6,5
Rouziers		6	4		1	11	9
Saint-Etienne-Cantalès		4	1			5	3,8
Saint-Etienne-de-Mauris		26	6			32	24,2
Saint-Gérons		14	5			19	14,8
Saint Mamet-la-Salvetat	8	30	24		1	63	49
Saint-Santin-Cantalès	4	7	8			19	14,5
Saint-Victor	1	0	0			1	0,4
Sansac-Veinazès		5	2			7	5,5
Sénezeergues	1	8	4			13	10
Siran		15	6			21	16,5
Teissières-les-Bouliès	5	4	9			18	13,8
Vieillevie		7	1		1	9	6,7
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>487</b>	<b>231</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>827</b>	<b>625,5</b>



## **DEMATERIALIZATION DES DAU ET DES DIA**

L'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives a instauré le principe de la Saisine par Voie Electronique (SVE). Selon les dispositions des articles L.112-8 et suivants du Code des Relations entre le Public et les Administrations, la SVE permet aux usagers de saisir l'administration (Etat et collectivités territoriales) de manière dématérialisée, selon les modalités mises en œuvre par ces derniers (email, formulaire de contact, télé services etc...) dans le respect du cadre juridique général.

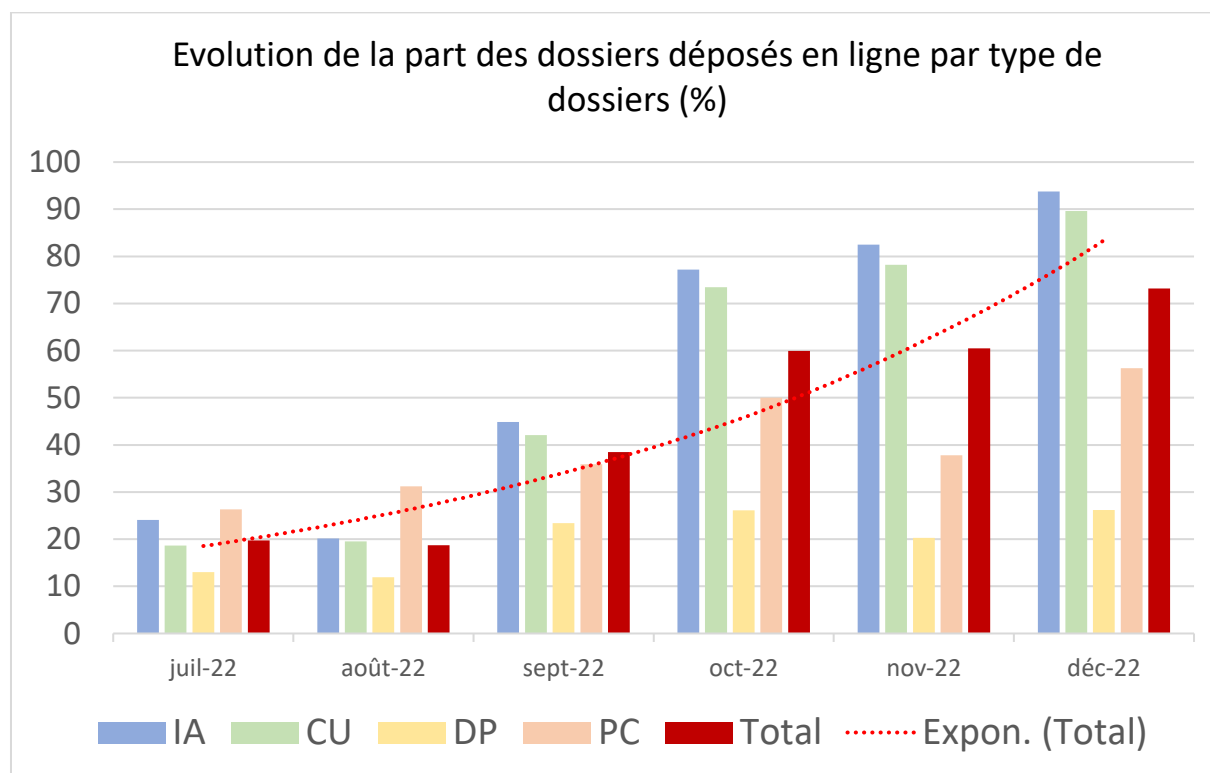
Après avoir été plusieurs fois repoussée, l'application de la SVE aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme (DAU) est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle est accompagnée par l'obligation faite par l'article 62 de la loi Elan, pour les communes supérieures à 3 500 habitants, de traiter de manière dématérialisée les dossiers déposés de manière dématérialisée.

Les communes de la CABA et de la Châtaigneraie Cantalienne (CCCC) ayant choisi de confier l'instruction des ADS à un service commun mutualisé, celui-ci a souhaité mener une étude préalable en vue d'effectuer un état des lieux puis de réfléchir à l'organisation optimale permettant de répondre aux futures contraintes réglementaires, de manière à apporter aux élus des communes et des deux EPCI les éléments d'aide à la décision nécessaires.

L'étude, confiée au cabinet spécialisé ACTIV Conseil, a été réalisée de septembre 2021 à juin 2022. Elle a permis de définir et de mettre en œuvre une organisation « cible » validée par délibération du Conseil Communautaire de la Châtaigneraie Cantalienne en date du 17 février 2022 et de la CABA en date du 10 février 2022.

Une nouvelle démarche en ligne a donc été mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour le dépôt des demandes d'urbanisme (CU, DP, PC, PD et PA) mais également pour les DIA des 62 communes membres du services ADS.

Ci-dessous, l'évolution de la part des dossiers déposés de manière dématérialisée sur les 6 premiers mois de mise en œuvre du service :



On note qu'au bout de 6 mois, la quasi-totalité des dossiers de certificats d'urbanisme (90%) et de déclarations d'intention d'aliéner (94%) sont déposés en ligne.

Plus de 50% des demandes de permis de construire et près de 30% des demandes de déclarations préalables sont également déposées via le portail de l'urbanisme.

## **PERSPECTIVES 2023**

### **L'extension du service ADS**

Deux PLUi sont en cours d'élaboration sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Dès que ces PLUi seront approuvés, les communes membres seront entièrement couvertes par un document d'urbanisme et ne pourront plus bénéficier des services de l'Etat pour réaliser l'instruction de leurs demandes d'autorisation d'urbanisme. Ces communes pourront rejoindre le service mutualisé ADS portant le nombre de communes membres à 75.

### **Aller plus loin dans la dématérialisation**

L'année 2022 a été consacrée à la mise en œuvre de la dématérialisation du début de la « chaîne d'instruction » des demandes d'autorisation d'urbanisme (dépôt des dossiers et consultation des services).

Les années 2023 et 2024 seront axées sur la dématérialisation de la fin de la « chaîne d'instruction », à savoir les signatures électroniques des actes et la dématérialisation du contrôle de légalité.

### **Le bilan de la consommation foncière**

La Charte de Gouvernance post-approbation du PLUi-H prévoyait la réalisation d'un bilan de la consommation foncière 3 ans après son approbation. A l'occasion du bilan triennal du volet Habitat du PLUi-H, un zoom sera fait sur la consommation foncière.

Une consultation va être lancée au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 en vue de sélectionner le bureau d'études en charge de ce bilan. La réalisation du bilan est attendue pour la fin de l'année 2023.

### ➤ **Le Pôle Planification :**

Depuis le 11 décembre 2015, et suite à l'accord unanime des communes membres, la compétence PLU a été transférée à la CABA. Ce transfert s'est accompagné de la prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et d'un Règlement Local de Publicité intercommunal ainsi que du transfert de la compétence relative au Droit de Prémption Urbain (DPU).

### **1/ L'entrée en vigueur du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat) et du RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) :**

Le PLUi-H, approuvé le 17 décembre 2019, est entré en vigueur le 20 janvier 2020. Des réunions de présentation du nouveau document d'urbanisme ont été réalisées :

- à l'attention des secrétaires de mairies et des professionnels de la construction à l'automne 2020 ;
- à l'attention des élus début 2021.

Une Charte de Gouvernance « post-approbation PLUi-H » a été approuvée le 17 décembre 2019 afin de définir un cadre pour assurer le suivi et les évolutions du nouveau document d'urbanisme dans le même esprit de concertation et de coopération entre toutes les communes que lors de l'élaboration du PLUi-H. Cette charte prévoit notamment l'organisation de réunions semestrielles voire trimestrielles afin d'échanger régulièrement avec les communes et tous leurs maires qui conservent la plénitude de leurs pouvoirs propres en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme

Les premiers mois de mise en œuvre du PLUi-H ont été l'occasion de faire apparaître certaines erreurs matérielles, oublis et difficultés d'interprétation des règles. Dès l'automne 2020, il a été demandé aux élus de faire remonter les demandes d'évolution du règlement (graphique, écrit ou OAP) concernant le territoire des communes. Ces demandes ont été présentées lors de la Commission Aménagement du Territoire Communautaire du 26 novembre 2020 où il a été proposé de lancer une ou plusieurs procédures d'évolution du PLUi-H en veillant à préserver les équilibres définis dans le document approuvé et à ne pas augmenter la consommation foncière.

Au cours de l'année 2021, 9 procédures de révisions allégées, une procédure de modification et une de modification simplifiée ont été lancées. Les études ont été confiées au groupement CITADIA Conseil / EVEN Conseil par le biais d'un accord-cadre notifié en octobre 2021. Ces procédures devraient être finalisées courant 2023.

### **2/ L'exercice de la compétence Droit de Prémption Urbain :**

Par délibération du 17 décembre 2019, la CABA a institué le Droit de Prémption Urbain sur toutes les zones U et AU du PLUi-H.

L'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) est effectuée par la CABA. Les communes continuent à enregistrer les DIA puis les transmettent à la CABA pour instruction en indiquant si le bien présente un intérêt pour la commune. Dans ce cas, la CABA subdélègue le Droit de Prémption Urbain à la commune afin que celle-ci puisse mener la procédure d'acquisition jusqu'à son terme.

Concernant l'exercice du droit de prémption urbain, sur l'année 2022, ce sont 1 357 Déclarations d'Intention d'Aliéner qui ont été déposées sur le territoire de la CABA soit un niveau équivalent à 2021.



## **G. LE SCOT/LA DEMARCHE TEPOS**

### **1. Le SCoT**

Le service rattaché au Syndicat Mixte du SCoT comprend 2 agents et a pour missions principales le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (SCoT BACC), l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), la mise en œuvre du dispositif TEPOS, le suivi de diverses contractualisations et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.

#### ➤ **Les activités du service :**

- sur le suivi de la mise en œuvre du SCoT, quatre avis sur des documents d'urbanisme ont été rendus au cours de l'année 2022 et plusieurs invitations à des réunions ont été destinées au Syndicat Mixte. De plus, afin de préparer l'intégration des dispositions liées à la Loi Climat et Résilience (trajectoire Zéro Artificialisation Nette) dans les différents documents d'urbanisme, plusieurs interventions ont été menées sur le territoire. ;
- concernant le PCAET, le projet de document a été soumis aux avis de l'autorité environnementale, des services de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- en ce qui concerne le dispositif TEPOS, une enquête, transmise aux communes de la CABA et de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour recenser le patrimoine ayant un potentiel de rénovation thermique et de pose de panneaux photovoltaïques en toiture, a été complétée par des visites de terrain afin d'élaborer un PREB sur ces deux territoires ;
- par ailleurs, le service assure le suivi de diverses contractualisations avec l'ADEME parmi lesquelles figurent le Contrat d'Objectifs Territorial et le Contrat de Chaleur Renouvelable.

#### ➤ **Les chantiers à venir en 2023 :**

- élaboration de deux PLUi en Châtaigneraie Cantalienne où l'avis du SCoT sera sollicité,
- travail sur l'intégration des dispositions de la Loi Climat et Résilience (ZAN), dans les divers documents d'urbanisme ;
- approbation et mise en œuvre du PCAET,
- appui au PREB du territoire,
- mise en œuvre du Contrat de Chaleur Renouvelable avec l'ADEME,
- mise en œuvre du COT,
- réalisation d'un Schéma des Énergies Renouvelables,
- élaboration du futur Contrat Local de Santé.

### **2. La démarche TEPOS - année 2022**

- Porté par le Syndicat Mixte du SCoT BACC depuis 2018, et soutenu financièrement par l'ADEME, le dispositif TEPOS est animé par une chargée de mission depuis août 2021. Mise en œuvre sur les territoires, dans les communes et auprès de chaque intercommunalité, cette démarche permet de favoriser la transition énergétique. Ses objectifs rejoignent ceux du Plan Climat (PCAET) et du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) passé avec l'ADEME sur « Cit'énergie » (Climat – Air – Energie) et « Economie Circulaire ».
- La rénovation des bâtiments publics est une action forte engagée auprès des collectivités ; deux d'entre elles sont déjà bien avancées (Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et Ville d'Aurillac). Après une pré-enquête dans les communes, les intercommunalités et leurs services Bâtiments - Grands travaux – Petites Villes de Demain, sont accompagnés dans la réalisation de leur Plan de Rénovation (PREB) avec un premier potentiel d'environ 60 bâtiments à rénover (soit une réduction estimée de

60MGWh des consommations énergétiques annuelles) ; on compte 25 bâtiments à rénover sur le territoire de la CABA. Bénéficiant des retours d'expériences d'autres territoires régionaux, les intercommunalités coordonnent et se lancent dans des missions spécifiques auprès des communes pour favoriser les études énergétiques, la programmation de travaux et les opérations de rénovation.

- Le développement des énergies renouvelables est aussi un enjeu fort pour les collectivités. Une première enquête, réalisée en 2022 auprès des 86 communes, identifie un potentiel de plus de 100 bâtiments publics qui pourraient être équipés. Un Contrat Chaleur Renouvelable est en cours de signature avec l'ADEME et doit permettre de développer les chaufferies-bois, la géothermie et le solaire thermique dans les communes et les entreprises ; avec le recrutement d'un animateur, il constituera une activité importante en démarrage en 2023. Une réflexion par rapport à un besoin de planifier les énergies renouvelables locales aboutit à la décision par les élus de réaliser un schéma des énergies renouvelables ; son lancement est prévu en 2023.
- La gouvernance du TEPOS est constituée en 2022 par l'animation de deux Comités (technique et de pilotage) avec les élus, les partenaires locaux et la Communauté de travail qui accompagne le TEPOS (ADEME, Région AURA, Département du Cantal, et services de l'Etat). Les objectifs du TEPOS ont été à cette occasion ajustés et précisés en cours d'année (par rapport aux premières définitions datant de 2018/2019). D'autres Comités sont programmés en 2023.
- L'année 2023 verra certainement une implication plus importante du TEPOS dans les thématiques de la mobilité et de l'accompagnement des acteurs économiques, et cela de façon coordonnée avec les services Mobilité - Economie des intercommunalités.